C.R.I.C. N° 34 (2018-2019)
6e session de la 10e législature

PARLEMENT WALLON

SESSION 2018-2019

COMPTE RENDU
INTÉGRAL

Séance publique de commission*

Commission de l'agriculture, du tourisme et du patrimoine

Lundi 19 novembre 2018

*Application de l'art. 162 du règlement

SOMMAIRE

Ouverture de la séance

Intervenants : M. le Président, M. P. Prévot.....1

Reprise de la séance

Intervenants : M. le Président, M. P. Prévot.....1

Organisation des travaux.....1

Examen de l'arriéré.....1

Proposition de résolution visant à définir les priorités stratégiques de la Wallonie pour la Politique agricole commune (PAC) après 2020, déposée par Mme Ryckmans et M. Henry (Doc. 1113 (2017-2018) N° 1) – Auditions

Intervenants : M. le Président, MM. P. Prévot, Desquesnes, Godfriaux.....1

Auditions.....3

Mise en œuvre de l'article 15 du décret du 12 février 2004 relatif au statut de l'administrateur public.....3

Confiance au président et au rapporteur.....3

Organisation des travaux (Suite).....3

Interpellations et questions orales.....4

Question orale de M. P. Prévot à M. Collin, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité, du Tourisme, du Patrimoine et délégué à la Grande Région, sur « la politique foncière agricole de la Wallonie »

Intervenants : M. le Président, M. P. Prévot, M. Collin, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité, du Tourisme, du Patrimoine et délégué à la Grande Région.....4

Question orale de M. Godfriaux à M. Collin, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité, du Tourisme, du Patrimoine et délégué à la Grande Région, sur « le smart farming en Wallonie »

Intervenants : M. le Président, M. Godfriaux, M. Collin, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité, du Tourisme, du Patrimoine et délégué à la Grande Région.....5

Question orale de M. Arens à M. Collin, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité, du Tourisme, du Patrimoine et délégué à la Grande Région, sur « le retard de paiement des aides du programme « Lait, fruits et légumes à l'école » »

Intervenants : M. le Président, M. Arens, M. Collin, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité, du Tourisme, du Patrimoine et délégué à la Grande Région.....6

Question orale de M. Desquesnes à M. Collin, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité, du Tourisme, du Patrimoine et délégué à la Grande Région, sur « les stocks de poudre de lait »

Intervenants : M. le Président, M. Desquesnes, M. Collin, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité, du Tourisme, du Patrimoine et délégué à la Grande Région.....8

Question orale de M. Onkelinx à M. Collin, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité, du Tourisme, du Patrimoine et délégué à la Grande Région, sur « la chasse à l'arc »

Intervenants : M. le Président, M. Onkelinx, M. Collin, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité, du Tourisme, du Patrimoine et délégué à la Grande Région.....9

Reprise de la séance.....10

Projets et propositions.....10

Projet de décret contenant le budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2019 (Doc. 1201 (2018-2019) N° 1) ;

Exposé particulier afférent aux compétences du Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité, du Tourisme, du Patrimoine et délégué à la Grande Région (Doc. 1200 (2018-2019) N° 1 – Annexes 7 et 7bis) et (Doc. 1201 (2018-2019) N° 1 – Annexes 7 et 7bis) ;

Note d'orientation budgétaire, en application de l'article 135.3 du règlement ;

Question orale de Mme Brogniez à M. Collin, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité, du Tourisme, du Patrimoine et délégué à la Grande Région, sur « l'indemnisation des pertes de rendement des cultures et l'indemnisation des calamités agricoles » ;

Question orale de M. Hazée à M. Collin, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité, du Tourisme, du Patrimoine et délégué à la Grande Région, sur « l'accès aux distributeurs automatiques de billets dans l'ensemble des communes » ;

Question orale de Mme Ryckmans à M. Collin, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité, du Tourisme, du Patrimoine et délégué à la Grande Région, sur « les indemnisations des chasseurs et le soutien aux ateliers de découpes suite à la peste porcine africaine ».....10

Désignation d'un rapporteur

Intervenants : M. le Président, Mme Vandorpe.....11

Exposé de M. Collin, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité, du Tourisme, du Patrimoine et délégué à la Grande Région

Intervenants : M. le Président, M. Collin, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité, du Tourisme, du Patrimoine et délégué à la Grande Région.....11

Observations de la Cour des comptes – Exposé de Mme Hanse, auditrice adjointe à la Cour des comptes

Intervenants : M. le Président, Mme Hanse, Auditrice adjointe à la Cour des comptes, M. Collin, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité, du Tourisme, du Patrimoine et délégué à la Grande Région, M. P. Prévot.....15

Discussion générale

Intervenants : M. le Président, MM. P. Prévot, Daele, Godfriaux, Desquesnes, M. Collin, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité, du Tourisme, du Patrimoine et délégué à la Grande Région, MM. Arens, Onkelinx.....16

Vote.....47

Confiance au président et au rapporteur

Intervenants : M. le Président, M. Collin, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité, du Tourisme, du Patrimoine et délégué à la Grande Région, M. Wahl.....47

Organisation des travaux (Suite).....48

Interpellations et questions orales transformées en questions écrites.....48

Interpellations et questions orales retirées.....48

Liste des intervenants.....49

Abréviations courantes.....50

COMMISSION DE L'AGRICULTURE, DU TOURISME ET DU PATRIMOINE

Présidence de M. Onkelinx, Président

OUVERTURE DE LA SÉANCE

- La séance est ouverte à 14 heures 32 minutes.

M. le Président. - La séance est ouverte.

Nous allons pouvoir entamer nos travaux.

Le petit problème, c'est que la majorité ne présente pas de quorum actuellement. Je ne sais pas si l'un de vos collègues va vous rejoindre rapidement.

(Réaction d'un intervenant)

La parole est à M. P. Prévot.

M. P. Prévot (PS). - Il est de coutume maintenant, dans cette commission, que l'opposition fasse le quorum pour la majorité. Aujourd'hui, pour un exercice tel que celui-ci, nous demandons tout de même un minimum de respect pour l'institution. C'est un manque de respect également pour le ministre. Nous demandons que la majorité puisse être en nombre avant de débuter nos travaux.

M. le Président. - Je suspends la séance le temps qu'un collègue de la majorité puisse nous rejoindre.

- La séance est suspendue à 14 heures 35 minutes.

REPRISE DE LA SÉANCE

- La séance est reprise à 14 heures 39 minutes.

M. le Président. - La séance est reprise.

Je vous propose au moins d'entamer le point de l'organisation des travaux concernant les auditions.

La parole est à M. P. Prévot.

M. P. Prévot (PS). - Effectivement, Monsieur le Président, on va commencer par l'organisation des travaux, mais il est tout de même déplorable que la majorité n'arrive jamais à être en nombre lors de cette commission. Je ne sais pas si c'est un désintérêt de la majorité pour le secteur agricole et pour cette commission de manière générale, mais, en tout cas, c'est récurrent, et l'on ne peut que le déplorer.

M. le Président. - Je dois aussi excuser l'absence de Mme Ryckmans, pour raisons de santé ; de Mme Brogniez, pour raisons de santé également ; de Mme Trotta, qui s'est excusée aussi.

ORGANISATION DES TRAVAUX

Examen de l'arriéré

M. le Président. - La commission procédera ultérieurement à l'examen de son arriéré.

Proposition de résolution visant à définir les priorités stratégiques de la Wallonie pour la Politique agricole commune (PAC) après 2020, déposée par Mme Ryckmans et M. Henry (Doc. 1113 (2017-2018) N° 1) – Auditions

M. le Président. - Concernant la proposition de résolution visant à définir les priorités stratégiques de la Wallonie pour la Politique agricole commune (PAC) après 2020, déposée par Mme Ryckmans et M. Henry (Doc. 1113 (2017-2018) N° 1), chaque groupe devait réfléchir à des personnes à auditionner.

J'ai reçu un courrier de Mme Ryckmans avec un certain nombre de personnes qu'ils proposent d'auditionner. Si vous le voulez, je vais vous en lire le contenu.

« Le groupe Ecolo désire auditionner :

- M. Xavier Delwarte, chargé de mission agriculture en transition écologique à l'IEW ;
- Mme Éléonore Barrelet, coordinatrice Agroecology in action ;
- M. Hubert Bedoret, directeur de Natagriwal ;
- Mme Gwenaëlle Martin, chargée de mission politique à la FUGEA ;
- M. Olivier De Schutter, *co-chair* International Panel of Experts on Sustainable Food Systems, ou M. Nick Jacobs, coordinateur d'IPES-Food ;
- M. Marco Contiero, *european policy director on agriculture* Greenpeace European Unit ;
- M. Hannes Lorenzen, *senior adviser to the Committee on Agriculture and Rural Development of the European Parliament*.

Ce sont les personnes qu'Ecolo désire auditionner ; avec un petit exercice dans une langue que j'adore, l'anglais.

(Rires)

Voilà en ce qui concerne les personnes que le groupe Ecolo désire voir en audition dans le cadre de cette proposition de résolution.

La parole est à M. Prévot.

M. P. Prévot (PS). - Monsieur le Président, merci d'avoir fait la lecture des auditions demandées par le groupe Ecolo.

On rappelle que les enjeux de la PAC post-2020 sont éminemment importants. Comme vous l'avez dit, cette commission s'est accordée pour faire toute une série d'auditions.

Étant donné que nous n'avons pas fait l'exercice par écrit comme Mme Ryckmans l'a fait, je vais vous signaler les personnes que nous souhaitons auditionner pour le groupe socialiste.

Nous demandons :
- l'inspecteur général du Département des politiques européennes et des accords internationaux de la DGO3 ;
- un représentant habilité de la FWA ;
- un représentant habilité de la FUGEA ;
- un représentant habilité du CRA-W ;
- un représentant habilité de Nature & Progrès.

Vous remarquerez qu'on laisse à chaque organisme le soin de désigner la personne ad hoc.

Nous demandons également l'audition de :
- M. Marc Tarabella, seul membre francophone de la Commission de l'agriculture du Parlement européen ;
- M. Olivier De Schutter, ancien rapporteur spécial de l'ONU pour le droit à l'alimentation, actuellement professeur à l'UCL. J'ai entendu que c'était également une demande d'Ecolo.

M. le Président. - La parole est à M. Desquesnes.

M. Desquesnes (cdH). - Tout d'abord, une remarque préliminaire.

Comme l'a dit M. Prévot, pour ce qui nous concerne, nous préférons que l'on invite les institutions et à elles de désigner leur représentant ou représentante. Dans ce genre de chose, je pense que c'est respectueux des organisations plutôt que de dire : « Nous voulons telle personne précisément », à moins qu'il ne s'agisse, comme M. De Schutter, d'une personne qui fait autorité.

En la matière, nous pensons que l'ensemble des acteurs qui ont été cités au niveau institutionnel – DGO3, FUGEA, FWA, CRA-W, Nature & Progrès, Natagriwal, IEW – ne posent pas de difficulté.

On aurait aimé ajouter à cela l'UAW, la sensibilité des femmes, et la FJA. C'est peut-être aussi une question dans la famille FWA. Pour ce qui nous concerne, nous aurions ajouté l'UNAB pour l'agriculture biologique.

Voilà ce que nous proposons.

M. le Président. - La parole est à M. Godfriaux.

M. Godfriaux (MR). - Je n'ai rien de spécial à ajouter puisque les différents groupes ont déjà apporté un panel très large de personnalités ou de groupes qui seront représentés.

Nous nous associons aux différentes propositions qui ont été émises.

M. le Président. - Prend-on la décision d'établir la liste définitive maintenant ou souhaitez-vous étudier les différentes propositions et revenir à la prochaine commission avec une liste éventuellement élaguée ? Je ne pense pas que l'on pourra entendre tout le monde.

La parole est à M. Desquesnes.

M. Desquesnes (cdH). - Je suis d'accord avec votre proposition, Monsieur le Président.

Avec les services du greffe, il faut que l'on puisse établir la liste complète et que l'on fixe entre nous une méthodologie. Il est vraiment important, pour que ces auditions ne se transforment pas en répétition d'avis, de faire les différents pôles de sensibilité et d'avoir aussi un canevas précis sur les questions que l'on souhaite leur poser.

Si l'on a la liste des candidats proposés, la fois prochaine, on pourra trancher et organiser entre nous la méthode. Si on le peut, un contact entre parlementaires en dehors de la commission devrait permettre d'avoir une méthode efficace.

M. le Président. - La parole est à M. Prévot.

M. P. Prévot (PS). - Nous souhaitons également que ces auditions soient efficaces et que chaque personne puisse être entendue suffisamment longtemps pour que la commission puisse se faire un avis éclairé. Ce sont des auditions importantes.

Je n'ai pas de souci à ce que les services du greffe remettent au propre les différentes propositions.

J'entends néanmoins qu'il n'y a pas eu de lever de bouclier des différents groupes et qu'il y a beaucoup de doublons dans les propositions qui ont été faites par les groupes. Nous avons proposé sept personnes ou organismes – comme je l'ai dit, c'est aux organismes de désigner les personnes ad hoc –, ce qui nous semblait être un nombre intéressant. S'il y en a un peu plus, ce n'est pas grave.

Je rappelle aussi que, vu l'importance du sujet, on peut très bien demander également à poursuivre les auditions un jeudi, par exemple. C'est quelque chose qui peut se faire également. C'est une proposition comme une autre, une pièce à casser que j'envoie également à mes collègues parlementaires. Les auditions sont d'importance, on pourrait éventuellement profiter d'un jeudi pour faire ces auditions.

M. le Président. - Je pense qu'il y a une unanimité en ce qui concerne la volonté de poursuivre et de décider définitivement de la liste des personnes à auditionner à quinzaine. Sachant que l'auteur de la proposition devrait normalement être de retour, la discussion en sera d'autant plus riche. Merci beaucoup.

(Réaction de M. le Ministre Collin)

Effectivement, le 3 décembre est un jour particulier où un certain nombre de collègues devront prêter serment au conseil communal ; j'en fais partie, sachant que je devrais normalement clôturer ma prestation comme président de la Commission de l'agriculture aujourd'hui. Il est vrai que le 3 décembre est un jour particulier et il me semble qu'il serait intelligent de ne pas trop charger la barque à cette date parce qu'il y a un certain nombre de collègues qui devront partir pour prêter serment.

La parole est à M. Prévot.

M. P. Prévot (PS). - Je profite de la question du ministre pour vous remercier, au nom du groupe qui est le vôtre également, pour ces quelques mois de présidence. Vous avez été un président consensuel qui a toujours laissé place au dialogue et qui a toujours essayé de trouver des solutions bien au-delà des clivages partisans. Pour cela, on vous remercie.

Maintenant, pour cette problématique plutôt technique liée à ces conseillers communaux du 3 décembre, au niveau de notre groupe, on n'est pas du tout opposé à déplacer exceptionnellement la commission si cela convient à l'agenda du ministre. Ce qui fait que l'on ne devra pas faire une « mini-commission » ou une commission où d'aucuns devraient nous quitter prématurément pour aller prêter serment. On pourrait garder une vraie commission de travail avec un ordre du jour qui ne devrait pas être raboté pour cause de prestations de serment.

M. le Président. - C'est une proposition qui pourrait être relayée à la Conférence des présidents qui prend la décision de l'agenda de nos travaux à quinzaine.

Au niveau de l'arriéré, un groupe ou l'autre souhaite-t-il faire remonter une proposition ? Non. Merci.

AUDITIONS

MISE EN ŒUVRE DE L'ARTICLE 15 DU DÉCRET DU 12 FÉVRIER 2004 RELATIF AU STATUT DE L'ADMINISTRATEUR PUBLIC

M. le Président. - L'ordre du jour appelle les auditions sur la mise en œuvre de l'article 15 du décret du 12 février 2004 relatif au statut de l'administrateur public.

Souvenez-vous, nous n'avions pas pu accorder la confiance au rapporteur, Mme Ryckmans ayant demandé, avant de donner la confiance au rapporteur, que le rapport de l'IPW parvienne sur la plateforme.

Je pense que le rapport de l'IPW est bien parvenu sur la plateforme et que nous pouvons, dès lors, poursuivre et donner confiance au rapporteur, qui était M. Desquesnes.

Confiance au président et au rapporteur

M. le Président. - La confiance est accordée, à l'unanimité des membres, au président et au rapporteur pour l'élaboration du rapport.

ORGANISATION DES TRAVAUX
(Suite)

M. le Président. - Pour la suite de nos travaux, nous devons attendre que le budget soit terminé en Commission du budget.

Nous pouvons cependant poursuivre par les questions orales. Tout le monde est-il d'accord, en attendant le feu vert de la Commission du budget ?

(Assentiment)

Merci.

C'est vrai que je n'ai pas encore eu l'occasion d'accueillir Mme Hanse, qui est auditrice adjointe à la Cour des comptes. Bienvenue.

INTERPELLATIONS ET QUESTIONS ORALES

QUESTION ORALE DE M. P. PRÉVOT À M. COLLIN, MINISTRE DE L'AGRICULTURE, DE LA NATURE, DE LA FORÊT, DE LA RURALITÉ, DU TOURISME, DU PATRIMOINE ET DÉLÉGUÉ À LA GRANDE RÉGION, SUR « LA POLITIQUE FONCIÈRE AGRICOLE DE LA WALLONIE »

M. le Président. - L'ordre du jour appelle la question orale de M. P. Prévot à M. Collin, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité, du Tourisme, du Patrimoine et délégué à la Grande Région, sur « la politique foncière agricole de la Wallonie ».

La parole est à M. P. Prévot pour poser sa question.

M. P. Prévot (PS). - Monsieur le Ministre, le 8 novembre dernier, à l'invitation de Fedagrim, association qui regroupe les vendeurs de hangars et de machines agricoles, j'ai participé, au nom de mon parti, aux États généraux de l'agriculture à Wemmel. M. Godfriaux était également présent et représentait le Mouvement réformateur.

Cette année, les débats se sont concentrés sur l'accès à la terre pour les agriculteurs. Nous avons également ce débat, ici, à intervalles réguliers, dans notre commission, lorsqu'il s'agit de faire le point sur les travaux du Gouvernement, sur le bail à ferme notamment. Vous savez que c'est un dossier qui me tient particulièrement à cœur.

Monsieur le Ministre, pouvez-vous faire le point sur le sujet ? Entendez-vous reporter une énième fois le dépôt de votre texte sur les bancs du Parlement ?

Si je vous pose cette question, c'est que le dernier délai connu c'est la fin de cette année, mais cela me semble court pour un texte qui n'a pas encore été envoyé à la section « législation » du Conseil d'État. Si c'est le cas depuis lors, n'hésitez pas à nous le faire savoir.

Pour revenir à la proposition de Fedagrim, elle s'inspire des Safer françaises. Leur idée est de créer une banque foncière qui aurait un pouvoir de préemption des terres agricoles à laquelle un observatoire serait adjoint. Cette idée est loin d'être neuve puisqu'on l'évoquait déjà, en Wallonie, lors de la législature 2009-2014, lorsque le Parlement a adopté le Code wallon de l'agriculture, dont un chapitre traite de la politique foncière.

Mieux, dans votre note d'orientation budgétaire 2018-2019, vous indiquez, je vous cite : « L'accès durable à la terre constitue un chantier prioritaire. De nombreux projets ont déjà abouti dans le cadre de mon ministère : fermage, banque foncière et observatoire foncier ».

Si la banque foncière et l'Observatoire foncier wallon existent, comment expliquer qu'une fédération professionnelle propose de les créer ?

Quels sont les résultats concrets qu'ont obtenus notre observatoire foncier et notre banque foncière ? Pouvez-vous nous transmettre leur rapport d'activités ?

M. le Président. - La parole est à M. le Ministre Collin.

M. Collin, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité, du Tourisme, du Patrimoine et délégué à la Grande Région. - Monsieur le Député, dans le cadre de la réforme du bail à ferme, je suis en train de compiler les derniers avis reçus après la première lecture, en vue de les présenter au Gouvernement wallon avec des pistes de solution pour les questions qui restaient en suspens. Je vais revenir dans les toutes prochaines semaines, quasi dans les jours qui viennent, devant le Gouvernement, en deuxième lecture.

En ce qui concerne la proposition de Fedagrim, la Fédération du machinisme agricole qui plaide pour la création d'une banque foncière dont les deux outils principaux seraient, d'une part, un observatoire des transactions des terres agricoles et, d'autre part, l'acquisition de terres grâce à un rôle de médiation ou à un droit de préemption ; cette analyse valant, je présume, pour l'ensemble de la Belgique et pas seulement pour le territoire wallon.

L'idée a été présentée à l'occasion des États généraux de l'agriculture organisés par Fedagrim, le 9 novembre 2017, comme partie d'un Pacte agricole articulé autour de 10 points d'action concrets. Par la suite, le président et le secrétaire général de Fedagrim ont été reçus à mon cabinet pour un échange plus détaillé sur certains points du pacte, mais aussi sur les différentes politiques actuellement menées par le Gouvernement wallon.

Il faut bien garder en tête que Fedagrim est une fédération privée dont l'intérêt est un niveau de confiance élevé des agriculteurs dans leur avenir, créant ainsi un climat propice aux investissements agricoles.

Sur le plan des idées, plusieurs constats et plusieurs points du Pacte agricole de Fedagrim me paraissent rejoindre mes actions politiques. Cependant, et comme cela a été expliqué aux représentants de Fedagrim, certaines des actions proposées ne peuvent être soutenues, car elles existent déjà – par exemple, l'observatoire des prix au niveau fédéral, l'observatoire foncier au niveau régional – ou apparaissent peu réalisables comme la constitution d'une banque de terres, telle que proposée. Votre allusion à la phrase indiquée dans la note de politique que j'ai déposée me permet de lever une confusion. Lorsque l'on parle de banque foncière, pour l'instant, au niveau de la Wallonie, il s'agit bien de la reprise dans un ensemble de

la totalité des biens fonciers appartenant à la Wallonie. C'est vrai qu'on l'appelle banque foncière et l'on pourrait en déduire qu'il y a, pour l'instant, déjà une notion comme celle qui est présente directement dans la proposition de Fedagrim. Ce sont deux notions différentes, puisque la banque foncière, telle que Fedagrim la propose, fait allusion directe à des mécanismes comme ceux qui existent au niveau de la Safer.

Au niveau régional, l'Observatoire foncier agricole a été créé en 2017. Durant un an, il a récolté les données relatives aux ventes de terres agricoles transmises par les notaires. Une analyse de ces premières données a été reprise dans le premier rapport de l'observatoire foncier présenté en juillet dernier et dont j'ai pu donner le résumé, ici, en commission. La récolte des données se poursuit au niveau de l'observatoire. Les nouvelles données seront analysées début 2019 ; ce qui permettra d'avoir deux années de référence et de pouvoir ainsi donner un éclairage plus précis sur l'évolution des transactions immobilières dans le secteur agricole.

M. le Président. - La parole est à M. Prévot.

M. P. Prévot (PS). - Merci, Monsieur le Ministre, pour votre réponse. Le premier volet est le point de la situation sur le bail à ferme. Force est de constater que, une nouvelle fois, les délais que vous avez vous-même fixés ne seront pas respectés, puisque les derniers délais en date étaient un texte au Parlement avant la fin de l'année. Comme je l'ai dit, si tout cela doit encore passer au Conseil d'État et si vous nous annoncez encore quelques semaines pour compiler les différents avis, nous n'aurons pas de texte avant la trêve des confiseurs.

Cela prouve les difficultés de ce dossier. Je ne vous en ai jamais fait reproche, mais pour le Parlement tout cela se fait dans une certaine opacité, parce que l'on ne voit pas où va aller cette réforme du bail à ferme.

J'ai encore rencontré, la semaine dernière, des propriétaires qui me demandaient ce qu'il en était des éventuelles mesures prises ou réformées pour le bail à ferme sur les bâtiments agricoles. Va-t-on rester dans le statu quo ou va-t-on également avoir une attention particulière et revoir également tout le volet sur les bâtiments agricoles ? On n'en sait rien et je ne vous cache pas que, du côté socialiste, cela commence à nous inquiéter énormément.

Vous l'avez dit, vous avez reçu la direction de Fedagrim. On n'était pas dupes, M. Godfriaux et moi, lorsque nous y sommes allés. Le fait que ce soit organisé par un organisme privé prouve bien leur inquiétude, puisque leur secteur est directement impacté par les difficultés rencontrées par le monde agricole.

Cela montre une chose supplémentaire, c'est que – et cela, que ce soit pendant le débat ou après le débat, lorsque nous avons pu échanger avec des agriculteurs – l'accès à la terre reste une priorité, surtout une difficulté majeure pour le secteur agricole, raison pour laquelle il faut vous y employer.

Nous espérons que ce bail à ferme, en tout cas, que cette réforme de bail à ferme ne soit pas une montagne qui accouche d'une souris et que l'on ait une véritable réforme sur la table, structurante, avec un vrai consensus, tant pour le propriétaire que pour le locataire.

QUESTION ORALE DE M. GODFRIAUX À M. COLLIN, MINISTRE DE L'AGRICULTURE, DE LA NATURE, DE LA FORÊT, DE LA RURALITÉ, DU TOURISME, DU PATRIMOINE ET DÉLÉGUÉ À LA GRANDE RÉGION, SUR « LE *SMART FARMING* EN WALLONIE »

M. le Président. - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Godfriaux à M. Collin, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité, du Tourisme, du Patrimoine et délégué à la Grande Région, sur « le *smart farming* en Wallonie ».

La parole est à M. Godfriaux pour poser sa question.

M. Godfriaux (MR). - Monsieur le Ministre, le digital est partout autour de nous, même dans le secteur agricole ; des drones, des satellites ou encore des capteurs embarqués à bord des tracteurs peuvent prendre des images des parcelles.

Ces données sont ensuite consultables sur la tablette de l'agriculteur et permettent de cartographier les besoins des plantes en azote et de cibler et réduire, par exemple, l'usage des fertilisants.

Si l'on s'en réfère au baromètre 2018 de maturité numérique des entreprises wallonnes publié il y a quelques jours maintenant, le secteur agricole arrive avant-dernier sur une liste d'une quinzaine de secteurs. C'est la même place qu'il y a deux ans, avec néanmoins une évolution positive et un signal clair de ce secteur également, car davantage d'agriculteurs sont connectés à Internet aujourd'hui ou ont un site Web.

L'engouement des agriculteurs pour la technologie semble donc bien réel, principalement pour les 40-45 ans et les plus jeunes, qui sont plus à l'aise – ou très à l'aise – avec le maniement des tablettes et smartphones, par exemple. Les agriculteurs plus âgés et qui, de surcroît, n'ont pas de repreneurs pour leurs fermes semblent, eux, plus réticents à l'usage de nouvelles technologies.

Toute une série de questions, Monsieur le Ministre.

Comment analysez-vous, avec vos services, la situation du *Smart Farming* en Wallonie ?

Quels sont, selon vous, les freins à l'utilisation de nouvelles technologies dans le travail agricole et notamment au niveau des personnes de 50 ans ? Quels en sont les avantages ?

Quelles sont les actions menées par Digital Wallonia dans le cadre du *Smart Farming* ?

Enfin, des mesures et/ou des aides spécifiques sont-elles ou vont-elles être mises en place pour encourager, former les agriculteurs wallons à prendre ce train ?

M. le Président. - La parole est à M. le Ministre Collin.

M. Collin, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité, du Tourisme, du Patrimoine et délégué à la Grande Région. - Monsieur le Député, le *Smart Farming* ou l'agriculture intelligente en est à ses tout débuts. C'est le cas en Wallonie. Les choses évoluent très rapidement. Pourtant, de nouveaux acteurs et de nouveaux outils apparaissent en permanence.

Les défis à relever à cet égard sont multiples. Des défis pour les utilisateurs qui doivent s'ouvrir à ces nouvelles techniques, mais aussi faire les bons choix entre les diverses technologies qui présentent des degrés de maturité, de fiabilité et d'utilité variables. Des défis pour les structures scientifiques et d'encadrement qui doivent s'assurer de la qualité et de la crédibilité des outils ou services rendus dans le cadre de situations très différentes entre régions agricoles d'une année à l'autre. Le défi, pour tous, est de s'assurer de la plus-value économique que peuvent apporter ces nouveautés. Enfin, le plus grand défi sera de combiner ces divers outils pour intégrer l'ensemble des informations climatiques, pédologiques, sanitaires et mécaniques, afin de proposer aux exploitants les meilleures solutions au bon moment, à la bonne dose et avec la bonne technique.

Comme vous le soulignez, tous les agriculteurs n'ont pas la même sensibilité face à ces nouvelles techniques, ce qui n'encourage pas la prise de risque et le nécessaire changement de culture que demande leur appropriation. De même, la taille des exploitations et des parcelles au sein de ces exploitations accentue la question de la plus-value financière de ces nouvelles techniques.

Il faut être conscient que ces solutions demandent des investissements importants. Pour les petites exploitations aux troupeaux plus modestes, aux parcelles plus petites – en majorité en Wallonie, d'ailleurs –, l'usage de ces techniques ne peut se faire qu'en les mettant en commun. C'est ce que font des associations comme l'Association wallonne de l'élevage (AWE) ou des centres pilotes largement soutenus par la Wallonie et qui apportent des réponses en utilisant ces outils d'aide à la décision et en mettant les résultats à la disposition de leurs membres.

Je tiens à renforcer ces services plus qu'à encourager des agriculteurs à investir individuellement dans des techniques appelées encore à évoluer et dont le coût de l'investissement n'est pas toujours amorti.

Digital Wallonia a développé le projet *Smart Farming* qui agit comme une plateforme d'appui ou de coordination pour le développement de projets et de partenariats ciblés sur la transformation numérique du secteur agricole, notamment au travers d'actions de sensibilisation et d'accompagnement. Différents partenariats opérationnels sont mis en œuvre avec des acteurs publics et privés.

Enfin, le *Smart Farming* a été un des thèmes du dernier appel à projets de recherche que j'ai lancé en 2018 et dont l'objectif est la combinaison des données pour la mise en place des plateformes intégratives ou d'outils d'aide à la décision. J'attends le retour de mon administration sur la sélection des projets dans les semaines qui viennent.

M. le Président. - La parole est à M. Godfriaux.

M. Godfriaux (MR). - Merci, Monsieur le Ministre, pour vos réponses.

J'entends l'accent qui est mis sur le soutien d'outils d'aide à la décision via des plateformes, des associations, donc la mise en commun de ce genre d'outils plutôt qu'une utilisation individuelle au niveau de l'exploitation et de l'agriculteur.

J'insiste notamment, par contre, sur la formation. Même si ce sont des outils de mise en commun, il est important d'axer le soutien à la formation des agriculteurs, des personnes dans les fermes qui doivent utiliser ou indirectement utiliser au moins les résultats de ce genre d'outils électroniques et sur le fait que, finalement, tout cela vise aussi, outre une aide à la décision, une simplification administrative dans nos fermes, ce qui est très attendu dans les exploitations.

QUESTION ORALE DE M. ARENS À M. COLLIN, MINISTRE DE L'AGRICULTURE, DE LA NATURE, DE LA FORÊT, DE LA RURALITÉ, DU TOURISME, DU PATRIMOINE ET DÉLÉGUÉ À LA GRANDE RÉGION, SUR « LE RETARD DE PAIEMENT DES AIDES DU PROGRAMME « LAIT, FRUITS ET LÉGUMES À L'ÉCOLE » »

M. le Président. - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Arens à M. Collin, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité, du Tourisme, du Patrimoine et délégué à la Grande Région, sur « le retard de paiement des aides du programme « Lait, fruits et légumes à l'école » ».

La parole est à M. Arens pour poser sa question.

M. Arens (cdH). - Le 25 octobre dernier, Monsieur le Ministre, les communes ont reçu un courriel de la direction de la politique agricole. Ce courriel rappelait que la date de clôture de demande d'inscription au programme européen à destination des écoles cofinancé par l'Union européenne et la Wallonie pour la distribution de fruits et de légumes se clôturait le 30 octobre 2018.

Un grand nombre d'écoles n'avait pas encore introduit leur demande de participation au programme pour l'année scolaire en cours à cette date.

Il me revient que de nombreuses écoles sont découragées de participer à ce programme – je prends le cas des écoles de ma propre commune. Toutes les écoles avaient participé à ce programme l'année dernière et aucune n'a été remboursée par l'administration, malgré les nombreux rappels.

Monsieur le Ministre, je sais que vous travaillez à ce problème.

Où en est l'administration dans la gestion des dossiers ?

Les remboursements avancent-ils ? Se feront-ils un jour ? C'est la question que je me pose.

Combien d'écoles se sont-elles inscrites au programme pour l'année scolaire 2018-2019 ?

La différence est-elle grande avec les années précédentes, surtout quand on connaît les problèmes de remboursement ?

J'attends avec impatience votre réponse, Monsieur le Ministre.

M. le Président. - La parole est à M. le Ministre Collin.

M. Collin, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité, du Tourisme, du Patrimoine et délégué à la Grande Région. - Monsieur le Député, comme vous le savez, la procédure de passation des marchés publics obligatoire pour toute institution publique concerne aussi les écoles, et vous savez que cette procédure a posé beaucoup de problèmes dans la gestion des dossiers, entraînant un allongement considérable des délais de traitement et de remboursement des écoles.

L'origine des produits est également source de problèmes. Il est en effet exigé par l'Europe d'obtenir la preuve que chaque produit consommé est issu du territoire européen. Cette information est souvent manquante dans les déclarations de créance des écoles, d'où une demande par mon administration d'obtenir cette précision. Cela implique une prise de contact avec l'école, avec le fournisseur, ce qui fait perdre beaucoup de temps dans l'analyse des dossiers. J'ai proposé, à cet égard, qu'une attestation sur l'honneur soit signée par le fournisseur pour éviter ce type de questionnement à l'avenir.

Mon administration me dit tout mettre en œuvre pour que les remboursements se fassent d'ici à la fin de l'année.

J'ai demandé à ce que des priorités soient fixées en matière de ressources humaines pour appuyer la direction responsable dans le traitement des dossiers.

Mes collaborateurs ont aussi rencontré mon administration ce 14 novembre, la semaine dernière, afin d'identifier de nouvelles pistes d'amélioration du traitement des dossiers et de simplifier la vie des écoles, des fournisseurs, mais aussi, finalement, des agents administratifs.

Je suis favorable au principe de confiance envers les écoles, mais également à une sanction proportionnelle au problème identifié. Il est en effet intolérable qu'une école se voie refuser la prise en charge de l'achat d'un ravier de fraises parce que mon administration exige de lire 500 grammes de fraises et non le mot « ravier ». Je souhaite que ces dossiers soient enfin gérés en bon père de famille, comme je l'ai demandé depuis plusieurs mois.

Je fais confiance aux écoles et je veux surtout que l'objectif premier du programme prime, à savoir la promotion d'habitudes de consommation saines permettant de réduire l'obésité chez nos plus jeunes, ce qui constitue un réel problème de société. Vous l'avez compris et vous l'avez vécu vous-même dans votre commune, les problèmes administratifs sont beaucoup trop nombreux. Effectivement, on doit être rigoureux dans la gestion, mais la rigueur, pour moi, n'exige pas d'être pointilleux et de ne pas gérer ce principe de confiance d'abord.

Pour vos autres questions, les écoles avaient la possibilité de soumettre leur demande d'inscription au programme entre le 4 septembre et le 30 octobre. Mon administration a enregistré 347 demandes de participation : 245 pour le volet « fruits et légumes » ; 3 pour le volet « lait et produits laitiers » et 99 pour les deux volets.

J'ai souhaité prolonger la période d'inscription jusqu'au 21 décembre prochain suite à des demandes de plusieurs écoles.

En ce qui concerne l'année 2017-2018, ce furent 795 demandes de participation qui avaient été validées, dont 467 pour le volet « fruits et légumes », 7 pour le volet lait et produits laitiers et 321 pour les deux volets.

Les constats évoqués ont poussé mes services à produire des outils pour aider les écoles.

Un document simplifié, destiné aux écoles dans leur gestion quotidienne du programme, sera également mis à leur disposition dans les prochains jours, afin qu'elles soient en mesure d'introduire des dossiers complets, de façon simple et rapide.

M. le Président. - La parole est à M. Arens.

M. Arens (cdH). - Je remercie M. le Ministre pour sa réponse et j'aimerais presque dire, Monsieur le Ministre, que je reconnais là en vous l'homme politique, et heureusement qu'il y a encore des hommes et des femmes politiques dans ce pays, sans cela, je crois que l'on ne gérerait plus rien. Quand je vois ce petit dossier qui théoriquement doit être un dossier très simple, la complexité à laquelle nous sommes arrivés et le non-remboursement après autant de mois, pour ne pas dire d'années, cela devient tout à fait intolérable.

Heureusement et vivement qu'il y a, dans notre pays, encore des femmes et des hommes qui s'engagent en politique, je vous remercie.

M. le Président. - Merci pour ces belles paroles.

QUESTION ORALE DE M. DESQUESNES À M. COLLIN, MINISTRE DE L'AGRICULTURE, DE LA NATURE, DE LA FORÊT, DE LA RURALITÉ, DU TOURISME, DU PATRIMOINE ET DÉLÉGUÉ À LA GRANDE RÉGION, SUR « LES STOCKS DE POUDRE DE LAIT »

M. le Président. - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Desquesnes à M. Collin, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité, du Tourisme, du Patrimoine et délégué à la Grande Région, sur « les stocks de poudre de lait ».

La parole est à M. Desquesnes pour poser sa question.

M. Desquesnes (cdH). - Monsieur le Ministre, si la peste porcine africaine a occupé beaucoup de nos discussions ces dernières réunions de Commission, il ne faut pas oublier que d'autres secteurs sont aujourd'hui encore en difficulté et ont connu de nombreuses crises, c'est le cas notamment du secteur du lait, malgré les interventions européennes, nombreuses en matière de stockage, cela n'a pas eu beaucoup d'influence malheureusement sur les prix du lait et surtout, nous nous sommes retrouvés avec des stocks importants puisque, en 2015, afin de limiter l'impact de la crise qui touchait le secteur, la Commission européenne décidait de racheter à l'époque une partie de la production afin de créer des stocks censés influer sur le cours du marché. Les stocks étaient relativement importants – pour ne pas dire très importants – en Europe, et singulièrement en Belgique, où, début de cette année-ci, nous avions 380 000 tonnes de poudre de lait écrémé en stockage. Ce stock a aujourd'hui fondu de moitié et la remise sur le marché s'est faite, semble-t-il, sans trop déséquilibrer les prix et sans compromettre le redressement du secteur.

Je voudrais que vous puissiez nous éclairer pour faire le point sur les stocks au niveau belge et leurs évolutions ?

Je voudrais que vous puissiez aussi nous faire le point sur la situation du secteur laitier suite à cette période difficile.

Enfin, sur les discussions que l'on appelle de nos vœux à la mise en place de nouveaux outils de gestion en particulier, lorsqu'il y a des crises sur les prix en matière de lait ?

M. le Président. - La parole est à M. le Ministre Collin.

M. Collin, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité, du Tourisme, du Patrimoine et délégué à la Grande Région. - Monsieur le Député, le 31 octobre 2018, il restait en Belgique 28 368 tonnes de stock de poudre de lait écrémé dont 16 604 tonnes en Wallonie et 11 764 en Flandre. Ces stocks ont culminé à 66 235 tonnes avec 38 279 tonnes en Wallonie et 29 956 tonnes en Flandre. On observe donc en Belgique un important écoulement de ces stocks.

Pour le secteur laitier wallon, la situation actuelle est difficile, encore, même si elle s'est améliorée. Comme l'indique le baromètre de rentabilité des exploitations laitières développé par le service public de Wallonie. En effet, sur la période d'octobre 2017 à septembre 2018, le revenu du travail des éleveurs laitiers est estimé à 11,1 euros par 100 litres de lait, ce n'est pas énorme, mais lors des années de crise de 2009, 2012 et 2016, le revenu était hélas régulièrement en dessous des 6,50 euros par 100 litres de lait, et même étaient parfois – vous le savez – négatif.

Pendant ces mauvaises périodes, le prix touché par nos éleveurs était descendu en dessous des 30 centimes alors qu'il approche actuellement les 36 cents.

En ce qui concerne la gestion des crises, les propositions de la Commission pour la future PAC m'inquiètent toujours au plus haut point. La Commission ne propose aucun nouvel outil de gestion des crises ni même d'outil de régulation de l'offre alors que la volatilité des prix dans le secteur laitier est dangereuse pour la viabilité des exploitations. Les prix de référence permettant de déclencher le stockage public et privé ne sont pas adaptés à l'évolution du marché et à l'évolution générale des prix dans l'économie. Pour lutter contre la volatilité, la Commission préfère s'en remettre à la gestion des risques. Je propose que chaque état membre soit obligé de mettre en place des outils de gestion des risques dans ces mesures de développement rural de l'après 2020. Or, pour lutter contre les risques liés à la volatilité des prix,

il n'existe que deux solutions. La première est d'intervenir dans les primes d'assurances privées contre les risques de marché, mais ces outils très coûteux auraient pour effet inévitable d'absorber une bonne partie des aides de l'APAQ. La seconde solution consisterait à mettre en place un outil de stabilisation des revenus au niveau wallon.

Or, tant l'expérience des autres états membres que les études préliminaires menées en Wallonie montrent qu'un tel outil au niveau d'un état membre ou d'une région serait particulièrement coûteux tout en générant une grande lourdeur administrative supplémentaire pour les agriculteurs et les administrations.

Quelques mots au sujet de ces pistes, qui n'empêchent pas évidemment que nous continuions à travailler et à réfléchir. À la fois, influencer la Commission européenne et d'autre part à nous préparer à d'éventuelles mesures internes.

Je voudrais aussi ajouter que j'étais ce matin au Conseil agricole européen à Bruxelles, que nous avons fait le point sur la situation des marchés en général, et qu'effectivement, le commissaire Hogan a salué un redressement du prix du lait au cours de cette année, a indiqué la bonne évolution des stocks. J'ai évidemment plaidé pour la Belgique pour que l'on soit extrêmement vigilants concernant l'écoulement final de ces stocks de manière à ne pas peser de façon maladroite sur le marché.

M. le Président. - La parole est à M. Desquesnes.

M. Desquesnes (cdH). - Merci, Monsieur le Ministre, pour vos réponses.

Je note que donc, un peu à l'instar de ce qu'il s'est fait au niveau européen, les volumes stockés dans les frigos belges – j'entends les frigos de l'organisme payeur – ont diminué de moitié, ce qui est un signal positif. Il n'en reste pas moins que 16 000 tonnes en Wallonie c'est encore énorme comme quantité, ce qui grève d'autant, toute marge de manœuvre sur la reprise.

Dans les solutions sur le futur, il faut que l'on puisse influer sur les règles de concurrence à l'échelle européenne. C'est à mon avis le seul modèle, la seule façon d'agir durablement, c'est de renforcer le poids des producteurs agricoles, des éleveurs laitiers, que ce soit vis-à-vis de leur laiterie ou des laiteries vis-à-vis des transformateurs ou des revendeurs finaux. C'est là que se forme le prix et pas entre celui qui produit du lait et celui qui le ramasse, on le sait bien malheureusement. C'est sur les rapports de force entre les différents maillons de la chaîne et singulièrement entre le maillon final ou l'avant-dernier et celui de la transformation qu'il faut agir, en donnant davantage de poids demain à nos laiteries pour qu'elles puissent être en position de force face aux transformateurs finaux ou aux revendeurs finaux, je vous remercie.

(M. Desquesnes, Vice-président, prend place au fauteuil présidentiel)

QUESTION ORALE DE M. ONKELINX À M. COLLIN, MINISTRE DE L'AGRICULTURE, DE LA NATURE, DE LA FORÊT, DE LA RURALITÉ, DU TOURISME, DU PATRIMOINE ET DÉLÉGUÉ À LA GRANDE RÉGION, SUR « LA CHASSE À L'ARC »

M. le Président. - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Onkelinx à M. Collin, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité, du Tourisme, du Patrimoine et délégué à la Grande Région, sur « la chasse à l'arc ».

La parole est à M. Onkelinx pour poser sa question.

M. Onkelinx (PS). - Monsieur le Ministre, si à un moment il a été question d'intégrer une interdiction de la chasse à l'arc dans le nouveau Code wallon du bien-être animal, cette disposition n'a finalement pas été retenue dans le texte adopté en octobre dernier. La chasse à l'arc n'est donc pas interdite. Supposée autorisée, mais toujours pas réglementer non plus. En effet, vous me confirmiez, en janvier dernier, vous baser sur un jugement du tribunal de première instance de Namur du 20 avril 2007, qui considère que la chasse à l'arc est autorisée dès lors qu'aucune disposition légale ne l'interdit, bien qu'elle ne soit pas réglementée.

Monsieur le Ministre, à la même époque nous soulignions le fait que la lacune réglementaire entourant ce type de chasse générait un manque d'unité au sein de vos services et que les faits n'étaient pas réglés, de la même manière, selon que ce soit un agent de la DNF ou de l'UAB, qui soit chargé du dossier.

Une évaluation a-t-elle été menée ?

La situation a-t-elle pu être clarifiée auprès de votre administration ?

Enfin, je tiens à souligner une nouvelle fois, la nécessité, à mon sens, de donner un réel cadre réglementaire à cette pratique. Votre position a-t-elle évolué à ce sujet ?

M. le Président. - La parole est à M. le Ministre Collin.

M. Collin, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité, du Tourisme, du Patrimoine et délégué à la Grande Région. - Monsieur le Député, la chasse à l'arc est un mode de chasse à tir au même titre que la chasse à tir avec arme à feu. Dès lors, en application des conventions Benelux chasse, ce mode de chasse peut être autorisé en Wallonie.

Il y a un jugement du Tribunal de première instance de Namur, j'y avais déjà fait allusion le 20 avril 2007, qui selon moi, est devenu définitif sauf erreur de ma part. Vous confirmez qu'il n'y avait aucune disposition légale qui interdisait le tir à l'arc, dès lors, il convenait de considérer que cette pratique était autorisée même si elle n'était pas réglementée.

Dans l'état actuel de la législation sur la chasse, il n'y a pas de disposition légale ou réglementaire qui permet de fonder un procès-verbal sanctionnant le fait de chasser à l'arc si bien sûr, toutes les autres dispositions légales et réglementaires en matière de chasse à tir sont respectées.

Sur votre autre question concernant d'éventuels contacts. Ces derniers temps, je n'ai pas eu de demande de l'Association des chasseurs à l'arc en Wallonie. Vous savez aussi que mes services ont été et sont toujours d'ailleurs particulièrement mobilisés par d'autres questions. Ce qui explique peut-être que l'association n'ait pas voulu reprendre contact pour le moment.

M. le Président. - La parole est à M. Onkelinx.

M. Onkelinx (PS). - Ma réplique est simple. Maintenant, il s'agit d'une responsabilité, Monsieur le Ministre, qui vous incombe, de pouvoir, au minimum, réglementer ce type de chasse même si elle est autorisée. Avoir une unité entre les uns et les autres pour appréhender cette problématique me semble être de bonne politique.

La responsabilité de la politique aussi est de faire évoluer des textes. À ce niveau, Monsieur le Ministre, il me semble que si vous pouviez – après l'énorme travail que vous avez pour le moment en ce qui concerne la problématique des sangliers – régler le problème du tir à l'arc. Cela nous ferait un très grand plaisir.

M. le Président. - Voilà une parole de « Robin des bois ».

(M. Onkelinx, Président, reprend place au fauteuil présidentiel)

M. le Président. - Notre exercice en ce qui concerne les questions se termine étant donné que Mme Baltus-Möres la transforme en question écrite, ainsi que Mme Waroux et M. Baurain. Les deux dernières questions sont retirées.

Nous attendons maintenant la suite et je suspends les travaux en attendant que l'on nous donne le feu vert pour continuer notre travail budgétaire.

La séance est suspendue.

- La séance est suspendue à 15 heures 24 minutes.

REPRISE DE LA SÉANCE

- La séance est reprise à 15 heures 43 minutes.

M. le Président. - La séance est reprise.

PROJETS ET PROPOSITIONS

PROJET DE DÉCRET CONTENANT LE BUDGET GÉNÉRAL DES DÉPENSES DE LA RÉGION WALLONNE POUR L'ANNÉE BUDGÉTAIRE 2019 (DOC. 1201 (2018-2019) N° 1)

EXPOSÉ PARTICULIER AFFÉRENT AUX COMPÉTENCES DU MINISTRE DE L'AGRICULTURE, DE LA NATURE, DE LA FORÊT, DE LA RURALITÉ, DU TOURISME, DU PATRIMOINE ET DÉLÉGUÉ À LA GRANDE RÉGION (DOC. 1200 (2018-2019) N° 1 – ANNEXES 7 ET 7*BIS*) ET (DOC. 1201 (2018-2019) N° 1 – ANNEXES 7 ET 7*BIS*)

NOTE D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE, EN APPLICATION DE L'ARTICLE 135.3 DU RÈGLEMENT

QUESTION ORALE DE MME BROGNIEZ À M. COLLIN, MINISTRE DE L'AGRICULTURE, DE LA NATURE, DE LA FORÊT, DE LA RURALITÉ, DU TOURISME, DU PATRIMOINE ET DÉLÉGUÉ À LA GRANDE RÉGION, SUR « L'INDEMNISATION DES PERTES DE RENDEMENT DES CULTURES ET L'INDEMNISATION DES CALAMITÉS AGRICOLES »

QUESTION ORALE DE M. HAZÉE À M. COLLIN, MINISTRE DE L'AGRICULTURE, DE LA NATURE, DE LA FORÊT, DE LA RURALITÉ, DU TOURISME, DU PATRIMOINE ET DÉLÉGUÉ À LA GRANDE RÉGION, SUR « L'ACCÈS AUX DISTRIBUTEURS AUTOMATIQUES DE BILLETS DANS L'ENSEMBLE DES COMMUNES »

QUESTION ORALE DE MME RYCKMANS À M. COLLIN, MINISTRE DE L'AGRICULTURE, DE LA NATURE, DE LA FORÊT, DE LA RURALITÉ, DU TOURISME, DU PATRIMOINE ET DÉLÉGUÉ À LA GRANDE RÉGION, SUR « LES INDEMNISATIONS DES CHASSEURS ET LE SOUTIEN AUX ATELIERS DE DÉCOUPES SUITE À LA PESTE PORCINE AFRICAINE »

M. le Président. - L'ordre du jour appelle l'examen :

- du projet de décret contenant le budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2019 (Doc. 1201 (2018-2019) N° 1) ;

- de l'exposé particulier afférent aux compétences du Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité, du Tourisme, du Patrimoine et délégué à la Grande Région (Doc. 1200 (2018-2019) N° 1 – Annexes 7 et 7*bis*) et (Doc. 1201 (2018-2019) N° 1 – Annexes 7 et 7*bis*) ;
- de la note d'orientation budgétaire, en application de l'article 135.3 du règlement ;
- de la question orale de Mme Brogniez à M. Collin, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité, du Tourisme, du Patrimoine et délégué à la Grande Région, sur « l'indemnisation des pertes de rendement des cultures et l'indemnisation des calamités agricoles » ;
- de la question orale de M. Hazée à M. Collin, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité, du Tourisme, du Patrimoine et délégué à la Grande Région, sur « l'accès aux distributeurs automatiques de billets dans l'ensemble des communes » ;
- de la question orale de Mme Ryckmans à M. Collin, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité, du Tourisme, du Patrimoine et délégué à la Grande Région, sur « les indemnisations des chasseurs et le soutien aux ateliers de découpes suite à la peste porcine africaine ».

Désignation d'un rapporteur

M. le Président. - Nous devons désigner un rapporteur. Quelqu'un a-t-il une suggestion à faire ?

La parole est à Mme Vandorpe.

Mme Vandorpe (cdH). - Je propose M. Gardier comme rapporteur.

M. le Président. - M. Gardier est désigné en qualité de rapporteur à l'unanimité des membres.

Exposé de M. Collin, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité, du Tourisme, du Patrimoine et délégué à la Grande Région

M. le Président. - La parole est à M. le Ministre Collin.

M. Collin, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité, du Tourisme, du Patrimoine et délégué à la Grande Région. - Je vais faire un exposé succinct sur le budget 2019 en reprenant quelques allusions à la note d'orientation budgétaire, sans vous imposer la lecture, mais en mettant en exergue des points plus importants et quelques évolutions qui sont intervenues depuis le moment où j'ai dû transmettre cette note au Parlement, il y a de cela plusieurs semaines maintenant.

Les axes essentiels de ce projet de budget dont vous voyez l'évolution des chiffres et l'accroissement des crédits d'engagement et des crédits de liquidation sont les suivants :

- l'inscription d'une dotation de 15 millions d'euros en faveur du Fonds wallon des calamités agricoles, prévision des indemnités à liquider suite à la sécheresse de l'été 2018. On y reviendra ;
- la mobilisation d'une enveloppe de 9 millions d'euros dans le cadre de la gestion de la peste porcine ;
- la mobilisation d'une enveloppe de 9 millions d'euros dans le cadre de la gestion de la peste porcine ;
- la majoration complémentaire de la dotation au CRA-W afin d'assurer le financement des projets de recherche agronomique décidés par le Gouvernement ;
- la croissance de l'annuité à verser au CRAC, + 290 000 euros relatifs au projet de développement des infrastructures touristiques. J'évoquerai le nouveau programme de financement alternatif de 40 millions d'euros lancé par le Gouvernement dans le cadre du Plan wallon d'investissements ;
- la création des articles de base au sein du budget wallon visant le financement des projets retenus dans le cadre du Plan wallon d'investissements. Ces articles seront alimentés en cours d'année, au départ de la provision inscrite au programme 10.08 et par ailleurs, des crédits d'engagement à hauteur de 40 millions d'euros sont inscrits au projet de budget du commissariat général au tourisme pour permettre l'engagement des différents projets retenus dans le cadre de ce PWI ;
- le renouvellement des moyens destinés aux mesures d'accompagnement relatives au prélèvement kilométrique ;
- la majoration des crédits d'engagement du programme de la formation agricole ;
- l'inscription d'une enveloppe de 1 500 000 euros dans le cadre du Fonds budgétaire de protection de la biodiversité ;
- la transformation de l'APAQ-W en UAP de type 2.

En ce qui concerne la politique touristique, je pense qu'il est important de relever toute la transformation, bien entendu, qui s'est faite au niveau du cadre normatif et institutionnel. Vous savez que l'on a un nouveau Code wallon du Tourisme, que l'on a aussi restructuré les maisons de tourisme et rationalisé les missions entre le CGT et WBT. Il y a aussi la mise à niveau de l'annuité CRAC. C'est une annuité qui est adaptée sur base de l'avenant du 13 juillet 2015 à la convention-cadre du 9 mai 2012. Celui-ci a revu les montants des

annuités en fonction du niveau réel d'évolution des dossiers et l'annuité passe de 5 300 000 euros à l'initial 2018 à 5 590 000 euros à l'initial 2019.

Il y a une légère majoration de la dotation CGT. Par mesure d'économies, la dotation n'est pas indexée et la légère augmentation provient des moyens octroyés par le Gouvernement pour la mise en œuvre du plan Bien-être pour la fonction publique wallonne. C'est un élément qui revient, d'ailleurs, également dans les autres programmes.

Au niveau du CGT, bien entendu, on va poursuivre les missions essentielles à l'organisation de la politique touristique ; on va relancer un nouvel appel à projets de tourisme pour tous en 2019 – je sais que plusieurs d'entre vous y sont très sensibles.

On va continuer à la démarche « qualité tourisme », bien entendu. On va aussi avoir une belle année touristique au niveau de la promotion puisque, après l'année insolite 2018, 2019 se déclinera sous le slogan de « Wallonie, terre d'eau ».

On a – je l'ai déjà dit – un nouveau programme de financement alternatif qui a été lancé par le Gouvernement pour soutenir les projets relatifs aux grandes infrastructures touristiques. Des subsides ont été octroyés, le 24 mai 2018, en faveur de 37 projets.

J'en arrive au programme 15.02 « La Coordination des politiques agricoles et environnementales ». On adapte évidemment les budgets en fonction du cycle des projets cofinancés. Différentes variations sont proposées, principalement au niveau des AB qui concernent la mise en œuvre du PWDR et du FEAMP. La principale variation concerne l'AB 12.05 relatif aux frais liés à l'assistance technique du PWDR : + 2 millions d'euros en crédits d'engagement, 571 000 euros en crédits de liquidation. Un nouveau marché d'accompagnement sera attribué en 2019 pour un montant avoisinant les 2 millions d'euros.

Au niveau du programme « Développement et étude du milieu », on prolonge les mesures d'accompagnement dans le cadre du prélèvement kilométrique. Pour rappel, le Gouvernement avait décidé de mettre en place différentes mesures d'accompagnement à destination des secteurs les plus impactés. L'étude réalisée par l'UCL a mis en avant que le secteur agroalimentaire, étant donné la faible valeur de ses matières premières, faisait partie de ce secteur. La nouvelle étude réalisée par Stratec confirme la nécessité de soutenir ces secteurs.

Ainsi, plusieurs mesures ont été décidées en faveur du secteur agroalimentaire et du secteur agricole en particulier.

Au sein du programme 15.03, deux mesures sont prises :

- la subvention à l'ASBL Comité du lait, en vue de prendre en charge le coût des analyses obligatoires de la qualité du lait ;
- la subvention à l'ASBL Association des betteraviers wallons, pour l'acquisition d'équipement visant la diminution de la tare terre.

Au niveau de ce programme 15.03, on note une majoration de la dotation au CRA-W. Vous savez que la recherche agronomique est un facteur essentiel au niveau des politiques à mener pour tracer un avenir à l'agriculture. J'ai lancé un second appel à projets dans le domaine de la recherche du développement agronomique. L'objectif est d'augmenter encore l'efficacité des pratiques agricoles pour préserver, développer une agriculture productive et durable à la fois, qui soit source d'emplois et de richesse, mais aussi de services écologiques, pour l'ensemble de la société. Si l'agriculture est la principale source de nourriture dans le monde, elle peut également participer activement – elle le doit d'ailleurs – à la lutte contre le réchauffement climatique et à la préservation de notre environnement et de notre biodiversité.

En décembre 2017, le Gouvernement wallon a approuvé la première liste des projets sélectionnés en recherche et en développement. Un budget de 7 millions d'euros a été dégagé pour financer ces projets.

En avril 2018, une nouvelle sélection de projets a permis de soutenir 3,5 millions d'euros supplémentaires de projets. L'appel à projets de recherche en cours permettra d'aller encore plus loin.

La dotation au CRA-W est majorée de 2, 55 millions d'euros, pour atteindre maintenant 20, 33 millions d'euros. Cette majoration se décompose comme suit :

- 1 million d'euros pour financer les projets de recherche en lien direct avec la problématique de la peste porcine africaine ;
- 1,5 million d'euros destinés à financer les projets de recherche décidés par le Gouvernement dans le cadre du plan triennal – j'y ai fait allusion ;
- 442 000 euros destinés à financer l'intégration des missions de recherches scientifiques en technologie du bois et en génétique forestière au sein du CRA-W ;
- 13 000 euros pour la mise en œuvre du plan Bien-être pour la fonction publique.

J'en arrive au programme 15.04 « Les aides à l'agriculture ».

Nous en avons parlé déjà à plusieurs reprises, à la fois en séance publique et dans cette commission, nous avons majoré la dotation du Fonds wallon des calamités agricoles, puisque la dotation au Fonds wallon des calamités agricoles passe à 15 millions d'euros au budget 2019. Elle est inscrite en prévision des indemnités à liquider en suite de la sécheresse de l'été 2018. Vous savez aussi – je l'avais mentionné –

que le Fonds des calamités naturelles dispose de réserves à hauteur de 18 millions d'euros, qui pourraient être mobilisés en 2019 en fonction des besoins qui seront précisés dans le cadre de la procédure de reconnaissance de la calamité.

On a prolongé d'autres mesures d'accompagnement du péage kilométrique, notamment avec l'AB 63.04, à hauteur de 345 000 euros pour l'octroi de subventions aux pouvoirs publics pour les travaux de transformation d'abattoirs publics et aussi à l'AB 31.19, à hauteur de 595 000 euros, pour une série d'investissements en ce qui concerne le matériel de déterrage au champ, pour les betteraves, chicorées et pommes de terre, et le matériel de transport et de stockage en ce qui concerne l'élevage.

On a gardé un poste pour aide exceptionnelle à l'agriculture de 1 million d'euros. C'est bien entendu en fonction d'éventuels besoins que ce montant devrait être majoré.

Vous l'aurez peut-être – sûrement même – observé, on a une diminution des crédits de liquidation, qui s'explique par le fait que l'on a tenu compte des propositions de l'administration indiquant que cette diminution était possible, vu que des moyens importants ont été versés déjà sur le compte de l'Organisme payeur de Wallonie les années précédentes. L'OPW dispose d'une réserve de 57 millions d'euros à ce jour ; ce qui permet d'assurer cette diminution des crédits de liquidation.

En ce qui concerne le programme 15.1 « Nature, forêt, chasse et pêche », vous ne serez pas étonné que j'aborde d'abord la problématique de la peste porcine africaine, dont je vous ai tracé l'évolution des mesures prises et que je continuerai à mener puisque de nouvelles mesures sont encore envisagées. C'est une problématique qui est essentielle. Le Conseil européen de l'agriculture, ce matin, a encore été l'occasion pour la Wallonie d'être félicitée et même remerciée pour toutes les mesures qui ont été prises, de même que l'État belge. Cela a été aussi l'occasion, pour de nombreux ministres, de rappeler combien la vigilance s'impose encore, vu l'impact économique sur le secteur de l'élevage porcin.

Je l'ai dit, nous avons débloqué une enveloppe de 9 millions d'euros dans le cadre de cette crise. Un programme 15.03 comporte – je l'ai mentionné – 1 million d'euros en faveur du CRA-W. Le solde de l'enveloppe est constitué d'une provision de 7 millions d'euros, qui permettra la prise en charge de mesures de soutien décidées par le Gouvernement, notamment le soutien aux éleveurs de porcs, le soutien des ateliers de découpe et l'indemnisation des frais liés à l'élimination de la destruction de sangliers dans les différentes zones mises en place.

On a aussi prévu, dans le cadre du secteur forestier, une enveloppe de 1 million d'euros pour l'instant, la mise en œuvre de cette enveloppe se faisant d'ailleurs en concertation avec M. le Ministre-Président. Cela concerne la problématique des scolytes dans la zone impactée.

En ce qui concerne le fonds budgétaire en faveur de la protection de la biodiversité, vous savez qu'il a été créé par le décret-programme du 17 juillet 2018. Ce sont les articles 188 à 195. Il a pour objet de constituer et de gérer des réserves financières permettant de soutenir la politique wallonne en matière de conservation, de restauration et d'amélioration d'habitats et de milieux propices à la biodiversité. En vue de cet objectif, le fonds est investi de toute une série de missions. Le Gouvernement doit encore fixer par AGW la nature et la hauteur des compensations qui alimenteront le fonds. La prévision des dépenses à charge du fonds devra être actualisée lorsque le Gouvernement se sera prononcé sur la question.

Un mot sur les Ateliers de la biodiversité dont on a parlé à plusieurs reprises ici, en cette commission. Je voulais vous repréciser la date exacte du lancement de ces Ateliers de la biodiversité : ce sera le 11 décembre. Cela permettra, certes, de faire le bilan de toute une série d'actions, notamment du réseau Wallonie Nature, mais aussi, bien entendu, d'évoquer de nouvelles idées, de nouvelles actions, de façon à pouvoir relever, sur notre propre territoire, un enjeu essentiel, qui est identifié par l'ensemble des observateurs scientifiques et politiques, celui de la biodiversité.

Nous poursuivons, bien entendu, en 2019 les politiques de ce réseau Wallonie Nature, le plan Maya, la gestion différentiée, la création de nouvelles réserves, qu'elles soient domaniales ou agréées, avec aussi toutes les autres actions de restauration de l'habitat, dont les projets LIFE, l'intégration de la nature aussi dans les espaces de vie, comme le programme Ose le vert, le programme Cimetière nature, les PCDN, et cetera, et toutes les actions de sensibilisation.

En ce qui concerne l'espace rural et naturel, la politique de la ruralité, on va poursuivre la politique des PCDR. En crédits de liquidation, suite à une importante opération, plus de 6 millions d'euros réalisés en 2014, qui a permis d'apurer une partie importante des liquidations, qui était reportée classiquement de l'année N à N+1 faute de moyens. Les crédits de liquidation 2016 ont été augmentés de 1,5 million d'euros par rapport à 2015 pour atteindre 12,5 millions d'euros.

Ce niveau de crédits de liquidation a été maintenu en 2017. Une nouvelle augmentation a été réalisée dans le cadre du budget 2018, permettant de rétablir l'égalité entre crédits d'engagement et crédits de liquidation à hauteur de 14 millions d'euros. En 2019, les crédits de liquidation sont une nouvelle fois majorés de 600 000 euros et dépassent donc cette fois les crédits d'engagement.

Par ailleurs, afin de poursuivre l'apurement de l'encours sur cet AB, d'autres mesures sont prévues en 2019. En fonction des moyens et des besoins disponibles, des crédits de liquidation complémentaires pourraient être mobilisés par réallocation ou dans le cadre de l'ajustement du budget 2018. Cela, vous le savez, mais je voulais aussi signaler que le nouveau système d'engagement en deux temps contribue à améliorer l'estimation budgétaire des conventions et donc à limiter les demandes d'avenants et permet d'éviter un gonflement théorique de l'encours.

De même, nous sommes en train de procéder à un nettoyage de l'encours, plutôt à poursuivre le nettoyage de l'encours avec la suppression de visas anciens et inactifs.

Je voudrais attirer votre attention sur un appel à projets que je souhaite lancer au tout début janvier. Il concernera un montant de 2 millions d'euros qui sera mobilisé pour le lancement d'un appel à projets visant à favoriser les liens intergénérationnels et les espaces de rencontre et de bien-être en milieu rural. Il s'articulera autour des axes « création des espaces de convivialité et de rencontre », 1,6 million d'euros sur l'AB 63.09, et « une ruralité vivante pour notre tissu associatif », 400 000 euros sur l'AB 33.07.

Les destinataires seront à la fois les communes rurales et semi-rurales qui pourront présenter un projet dans le cadre du premier axe et les ASBL et associations de fait établies et actives sur le territoire d'une commune rurale ou semi-rurale qui pourront présenter un projet dans le cadre du second axe.

Bien entendu, elles devront être en mesure de prouver qu'elles seront bien établies sur le territoire d'une commune en fonction de leur siège social et de leur rapport d'activités.

En ce qui concerne la politique de la ruralité, je ferai simplement écho, pour terminer ce chapitre, aux actions fort appréciées qui ont été menées dans le cadre d'un appel à projets concernant les espaces de *coworking* et un autre concernant la contribution à la lutte contre la pénurie de médecins généralistes.

J'en arrive aux monuments, sites et fouilles. Vous savez que 2018 fut une année particulière pour le patrimoine, puisque c'était à la fois une année européenne du patrimoine culturel. C'était aussi la première année après la mise en place au 1er janvier de l'Agence wallonne du patrimoine. C'est aussi, et vous y avez contribué largement, c'est votre vote avec le Parlement, le nouveau Code du patrimoine. C'est aussi l'extension de la plateforme « Patrimoine culture » au secteur du tourisme. C'est la réforme fiscale en matière de droits de succession et de donation pour les propriétaires de biens classés. Ce sont aussi – et je vais donner quelques détails à ce propos – les accords-cadres établis au niveau des éléments du patrimoine très importants au niveau de notre Région. Ce qui justifie d'ailleurs que la dotation de l'AWaP est majorée de 993 000 euros, 3 000 euros pour la mise en œuvre du plan Bien-être pour la fonction publique wallonne, 90 000 euros pour l'indexation de la dotation à la Communauté germanophone pour l'exercice de la compétence Monuments, sites et fouilles, et 900 000 euros pour la consolidation des moyens mobilisés pour les accords-cadres. Pour rappel, cela concerne les dossiers suivants : le château de Jehay, la cathédrale Saint-Aubain de Namur, la basilique Saints-Pierre et Paul de Saint-Hubert, le Grand théâtre de Verviers, l'Abbaye d'Aulne de Thuin, l'église Sainte-Croix de Liège, le stade des jeux de Namur, la cathédrale Notre-Dame de Tournai et le Musée des Beaux-Arts de Tournai.

En ce qui concerne la diapositive suivante, l'on revient au secteur agricole avec le programme 18.23 sur la formation agricole. M. Godfriaux, tout à l'heure, en réplique à l'une de mes réponses, avait tout à fait raison, cela concernait le *smart farming*, d'insister sur le fait que la formation est quelque chose de tout à fait essentiel au niveau de la profession agricole et de son avenir.

Afin de simplifier le processus de subventionnement des différents organismes actifs en matière de formation agricole, il sera dorénavant procédé à des appels à projets qui seront pluriannuels. On va donc faciliter grandement le travail des candidats et des bénéficiaires. Les crédits d'engagement du programme seront donc majorés en conséquence pour permettre l'engagement des subventions sur l'ensemble de la période.

J'en arrive aux UAP. En ce qui concerne l'AWAP, je confirme les trois nouveaux accords-cadres, avec 2,2 millions d'euros en crédits d'engagement et 220 000 euros en crédits de liquidation pour ces trois nouveaux dossiers : la basilique de Bon secours à Péruwelz, les anciens thermes de Spa et l'église Saint-Martin d'Arlon, en ce qui concerne la restauration du clocher. Il y a aussi le poste de soutien en matière de valorisation du patrimoine industriel, 4 millions d'euros en crédits d'engagement, 500 000 euros en crédits de liquidation ; des discussions étant toujours en cours avec la Ville de Charleroi.

En ce qui concerne le CRA-W, je voudrais mentionner qu'il y a une première enveloppe de 2 millions d'euros en crédits d'engagement et de 1 million d'euros en crédits de liquidation, mobilisés pour lancer les marchés d'auteurs de projet en vue de la construction d'une ferme expérimentale ainsi que de la plateforme « laboratoires multiservices ». C'est dans le cadre du Plan wallon d'investissement.

Pour anticiper une question qui revient légitimement à chaque présentation du budget, je ferai état de l'évolution concernant les comptes du CRA-W. Un travail de résorption du retard se poursuit ; on est en

train de réussir à relever le défi que nous nous étions fixé.

Vous savez que les comptes 2013 ont été transmis au cabinet du ministre du Budget, le 17 octobre dernier, pour transmission à la Cour des comptes.

En ce qui concerne les comptes 2014, ils ont été clôturés par le CRA-W, le 2 février 2018. Le rapport du réviseur est attendu pour fin novembre.

En ce qui concerne les comptes 2015, ils ont été clôturés par le CRA-W, le 3 mai 2018. Le rapport du réviseur est attendu pour fin novembre également.

En ce qui concerne les comptes 2016, ils ont été clôturés par le CRA-W, le 28 septembre 2018 et en ce qui concerne les comptes 2017, la clôture est en cours au niveau du CRA–W.

En ce qui concerne le Commissariat général au tourisme, j'ai évoqué le fait qu'il y avait eu une enveloppe de 40 millions d'euros en crédits d'engagement et 2,5 millions d'euros en crédits de liquidation inscrits, afin de permettre l'engagement et la liquidation des premières tranches de différents projets retenus dans le cadre du Plan wallon d'investissement.

Dans l'axe 1, ce sont des *resosots* touristiques et des propriétés du CGT, 15 millions d'euros. Dans l'axe 2, cela concerne l'accessibilité aux PMR, 10 millions d'euros en crédits d'engagement et 1 million d'euros en crédits de liquidation.

En axe 3, c'est le soutien à l'hôtellerie familiale, 5 millions d'euros en crédits d'engagement et 500 000 euros en crédits de liquidation. L'axe 4 concerne les campings avec toute la problématique des zones inondables, où l'on a prévu 10 millions d'euros en crédits d'engagement et 1 million d'euros en crédits de liquidation.

En ce qui concerne l'APAQ-W – je terminerai par là – c'est une modification importante qui va intervenir. À partir du 1er janvier, le Parlement l'a voté dans le décret-programme, l'APAQ-W deviendra un UAP de type 2. Au niveau budgétaire, il y a cependant peu de changement, il faut relever le maintien de la suspension des cotisations du secteur laitier.

Vous savez que le secteur est toujours très fragilisé. Pour rappel, cette suspension avait été maintenue dans le cadre des mesures d'accompagnement de la mise en œuvre du prélèvement kilométrique qui impacte aussi fortement ce secteur déjà en grandes difficultés suite aux baisses constantes du prix du lait.

Je vous remercie de votre attention.

Observations de la Cour des comptes – Exposé de Mme Hanse, auditrice adjointe à la Cour des comptes

M. le Président. - La parole est à Mme Hanse.

Mme Hanse, Auditrice adjointe à la Cour des comptes. - Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, Mesdames et Messieurs les commissaires, la Cour des comptes a constaté que l'Agence wallonne pour le patrimoine est classée parmi les organismes de type 1 dans le dispositif du projet de budget général des dépenses. L'AWaP a pourtant été instituée par le décret du 12 juillet 2017 en tant que service administratif à comptabilité autonome. S'il se confirme qu'il s'agit d'une erreur, l'article 97 du dispositif devra être corrigé.

Par ailleurs, la Cour a formulé plusieurs observations concernant la section particulière. Cette section comporte les fonds destinés à recevoir les cofinancements européens et à liquider la part européenne des crédits relatifs aux projets cofinancés. La Cour des comptes relève que le Fonds européen pour les affaires maritimes et de la pêche a remplacé l'IFOP. Ainsi, 58 000 euros demeurent inscrits en recette sur l'article de base relatif au programme financé par l'IFOP depuis la fin de la programmation 2007 – 2013.

Par conséquent, la Cour invite M. le Ministre Collin à prendre les mesures nécessaires pour clôturer ce dossier et récupérer, s'il y a lieu, le montant dû auprès de la Commission européenne.

La Cour des comptes constate également que les parts européennes des crédits européens destinés au Fonds européen agricole pour le développement rural et au Fonds européen agricole de garantie ne seront pas prévues dans la section particulière. Sur la base de l'article 115 du dispositif du budget général des dépenses, M. le Ministre reçoit pourtant l'habilitation pour autoriser la trésorerie à mobiliser les moyens financiers à concurrence de 380 millions d'euros pour couvrir les dépenses au titre de ces deux Fonds. Par souci de transparence budgétaire, la Cour des comptes estime que les sommes mobilisées doivent figurer au budget régional au même titre que les parts européennes inscrites à la section particulière et qui sont destinées au FEDER ou encore au Fonds social européen.

Merci de votre écoute.

M. le Président. - La parole est à M. le Ministre Collin.

M. Collin, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité, du Tourisme, du Patrimoine et délégué à la Grande Région. - Par rapport à la première observation, cette correction devra être assumée par le ministre du Budget, M. Crucke.

Concernant la remarque par rapport au FEOGA et l'IFOP, effectivement, les fonds FEOGA et IFOP pourraient être supprimés au sein de la section

particulière. Le montant de 58 000 euros encore présent sur le Fonds IFOP devra cependant faire l'objet d'une analyse par l'administration en vue de sa possible récupération.

En ce qui concerne les Fonds FEADER et FEAGA, une prévision des dépenses à charge de ces Fonds a été intégrée dans l'exposé particulier à la page 19. Je cite : « pour l'année 2019, le volume des dépenses financées par les Fonds européens agricoles est à ce stade évalué à 330 018 541, 84 euros pour le FEAGA et le FEADER. Pour ce qui concerne les dépenses exécutées dans le cadre du programme wallon pour le secteur commercial de la pêche 2014 – 2020 financé par le Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche, le volume des dépenses est évalué à 217 394,77 euros pour 2019 ».

M. le Président. - La parole est à M. Prévot.

M. P. Prévot (PS). - Je remercie Mme Hanse pour nous avoir fait la lecture de ses remarques. Moyennant les réponses apportées par M. le ministre, mon groupe et moi-même n'avons pas de question supplémentaire. Si c'est le cas également pour mes autres collègues, nous pouvons libérer Mme Hanse en la remerciant évidemment d'être venue et d'avoir été patiente.

M. le Président. - Si plus personne ne désire poser de questions en ce qui concerne l'exposé de la Cour des comptes, je peux libérer Mme Hanse tout en la remerciant de sa patience, mais aussi pour l'exposé.

Discussion générale

M. le Président. - Je déclare la discussion générale ouverte et cède la parole à M. Prévot.

M. P. Prévot (PS). - Monsieur le Ministre, nous pouvons tous nous accorder sur une chose : 2018 n'aura pas été une grande année pour l'agriculture wallonne.

En effet, outre la crise structurelle qu'elle connaît depuis des dizaines d'années – et on en a déjà discuté à de nombreuses reprises ici au sein de cette commission –, elle a dû faire face à trois crises conjoncturelles : la sécheresse et la canicule, l'affaire Veviba et depuis le mois de septembre, la présence de la peste porcine africaine sur notre Région. Pour un secteur en souffrance comme l'est le secteur agricole, c'est terrible.

La crise structurelle de notre agriculture n'est pas neuve. Les constats de cette crise sont connus depuis des lustres : vieillissement de la population agricole active, diminution du nombre d'exploitations et d'unités de main d'œuvre, exploitations toujours plus grandes, précarité des familles d'agriculteurs et impact environnemental croissant depuis 1962. C'est à travers la Politique agricole commune que se forge le modèle agricole européen.

À ce sujet, cette année sera décisive. En effet, dans sa proposition de budget pluriannuel 2021-2027, la Commission européenne revoit à la baisse les montants alloués par l'Union européenne à la politique agricole. Pour les agriculteurs belges, l'effort sera important. La Belgique recevra, à prix courant, 3 872 milliards d'euros pour 2021-2027 contre 4,2 milliards d'euros prévus lors du précédent budget pluriannuel 2014-2020. Cela représente une baisse de 395 millions d'euros. C'est une diminution de plus ou moins 9 %, ce qui est évidemment dommageable pour le secteur.

Pour la Wallonie d'après les informations dont nous disposons, cela représenterait une perte budgétaire, pour la période 2014-2020, de 175 millions d'euros, soit une baisse de 8 % en prix courant sans tenir compte évidemment de l'inflation. Ce serait une baisse de 451 millions d'euros ; il s'agit d'une baisse de 20 % en prix constant.

Est-ce pour habituer nos agriculteurs aux pertes de revenus que le Gouvernement wallon s'est déjà appliqué cette diminution des moyens ? En effet, c'est justement à hauteur de 9 % que diminuent les crédits de liquidation du programme 15.04 « Aide à l'agriculture ». J'aurai l'occasion d'y revenir puisque nous avons fait l'exercice avec le groupe.

En plus de l'aspect budgétaire, 2019 sera également une année décisive quant au modèle agricole à promouvoir. En effet, une nouvelle programmation européenne, c'est aussi l'occasion de réorienter les moyens vers telle ou telle priorité. À ce sujet, votre note de réorientation budgétaire fixe trois objectifs que je vais rappeler pour ne pas travestir votre pensée : assurer un revenu décent et relativement stable aux agriculteurs au regard de la charge de travail et de la responsabilité qui leur incombent, maintenir un agroécosystème résiliant diminuer les externalités négatives et tendres vers une agriculture plus autonome.

Face à de tels objectifs, on ne peut évidemment que les partager. Ce qui est interpellant, quand on voit votre note d'orientation, c'est que le projet de budget que vous nous présentez ici ne se donne pas pleinement les moyens d'atteindre ces objectifs.

En matière d'agriculture, votre seule réponse est de limiter les effets de deux ou trois crises conjoncturelles que notre agriculture traverse.

Par contre, en matière de prospective et de vision pour les années à venir, nous ne disposons pas d'éléments chiffrés.

Une fois de plus, vous identifiez l'accès durable à la terre comme un enjeu prioritaire pour nos agriculteurs. C'était déjà le cas en 2015, tout comme en 2016 et en 2017.

À l'instar des trois dernières années, vous nous annoncez également – on en parlait tout à l'heure lors de

l'exercice des questions-réponses – le dépôt du bail à ferme à quelques semaines, afin de récolter les derniers avis. Ce texte ne sera pas sur la table du Parlement avant la fin de cette année, mais il y a fort à parier – parce que ce serait là un désaveu pour vous – que ce texte arrivera quelques semaines avant les élections, en tout cas avant la fin de cette législature. En attendant, là aussi, que de temps perdu avec une opacité quant aux négociations en cours pour cette réforme du bail à ferme.

D'un point de vue budgétaire, les principales variations de votre budget agricole concernent la limitation des effets de deux ou trois crises conjoncturelles que notre agriculture a pu traverser.

Si j'en prends l'une d'entre elles, notamment l'affaire Veviba, il est intéressant de constater que neuf mois après, Veviba et de manière générale, l'organisation de la filière de l'abattage en Wallonie ont été malheureusement rayées de vos livres d'histoire. Pourtant, si je reprends vos propos, le 5 avril dernier, en compagnie du bourgmestre de Bastogne, vous vous prononciez pour un nouveau modèle dans lequel les éleveurs étaient associés à la gestion de la filière. Je vois encore le bourgmestre de Bastogne ajouter qu'il fallait une structure coopérative. À l'époque, j'avais salué ces propositions et j'avais l'impression que cela avançait dans le bon sens. Malheureusement, de toutes ces louables intentions, il n'en est plus question.

Vous indiquiez, en septembre dernier, que vous ne disposiez pas des outils juridiques nécessaires pour agir. Il y avait toute une série d'interventions compliquées, juridiquement parlant. Lorsque l'on voit que l'on a donné un coup de peinture sur la façade, mais que l'on a repris la famille qui était aux rênes de Veviba à l'époque de la crise, on a l'impression que l'on a juste donné un petit coup de peinture pour faire plus propre, changer le nom, mais on a repris les mêmes et l'on a recommencé. Effectivement, pour l'un ou l'autre aspect, vous n'aviez pas les moyens juridiques de le faire, mais j'ai tout de même l'impression qu'à l'un ou l'autre endroit, vous n'avez peut-être pas essayé ou pas suffisamment essayé de réformer la filière de l'abattage en Wallonie.

C'est donc sur les compensations dues à la sécheresse et à la canicule de 2018 et sur la gestion de la peste porcine africaine que les travaux budgétaires du Gouvernement se sont visiblement concentrés. En tout cas, c'est ce que l'on voit quand on lit ce budget.

On a déjà eu l'occasion de le dire à de nombreuses reprises ici, au Parlement : à l'instar de ce que la FWA a dénoncé également, nous ne sommes pas convaincus que les 15 millions d'euros affectés au Fonds des calamités naturelles soient suffisants. Rappelons d'ailleurs que c'est peu ou prou le même montant qu'en 2017, puisque à peine augmenté d'un demi-million d'euros. Vous ne l'avez d'ailleurs pas démenti lorsque je vous ai interrogé en commission : vous aviez signalé qu'une mobilisation des 18 millions d'euros de fonds de réserve du Fonds des calamités était éventuellement disponible pour financer un peu plus ce Fonds des calamités. Force est de constater que, même si l'on affectait ces fameux 18 millions d'euros, ce serait encore bien en deçà du montant escompté pour le secteur agricole et en tout cas bien en deçà des chiffres avancés par la FWA.

En septembre, cela a été la douche froide avec la découverte de carcasses de sangliers touchés par la peste porcine africaine. On voit que 9 millions d'euros sont mobilisés sur ce sujet : 7 millions d'euros pour financer toutes les actions en vue d'endiguer le virus, 1 million d'euros de soutien à la filière bois et 1 million d'euros à destination du CRA-W.

Concernant ce dernier million, nous avons une question précise. Dans l'exposé particulier de M. le Ministre-Président, dans la rubrique dédicacée au Plan wallon d'investissement, on retrouve 1 million d'euros pour le CRA-W. S'agit-il du même million que celui destiné à la réalisation de recherches spécifiques sur la peste porcine africaine ? J'essaie de rester dans le débat général, mais si vous pouviez nous répondre sur cette particularité technique : est-ce le même million d'euros ou est-ce un million différent ? Ce n'est pas très clair pour mon groupe et moi-même.

Comme je l'ai dit, il y a 1 million d'euros pour la filière bois dans le cadre de la peste porcine africaine. C'est bien, mais c'est également oublier que le secteur subit, en plus de cette crise de la peste porcine africaine, une crise conjoncturelle avec le scolyte ; vous l'avez d'ailleurs abordé dans votre exposé. Alors que l'on sait que la filière et les communes vont souffrir suite à la présence massive de cet insecte ravageur, là aussi, nous n'avons pas l'impression que vous avez prévu un budget pour endiguer ce scolyte.

Concernant la biodiversité, vous mobilisez 1,5 million d'euros à partir du nouveau fonds budgétaire pour la protection de la biodiversité qui a été créé par le décret-programme. Là aussi, force est de constater que les réponses fournies lors des débats de juillet ne nous ont pas rassurés – je l'avais déjà dit à l'époque – notamment quant à la capacité du Gouvernement à vouloir réellement s'attaquer de front au déclin de la biodiversité.

D'ailleurs, on a vu comment – et là, ce n'est pas à vous que j'en tiens rigueur – les parlementaires de la majorité ont renvoyé Mme Ryckmans à ses chères études avec son texte, qui était un texte bien fait et qui allait dans le bon sens. On n'a pas voulu, en tout cas sur les bancs de la majorité, traiter ce dossier ou se donner les moyens d'avoir un travail parlementaire sérieux sur le sujet.

Nous ne sommes pas plus rassurés quand on lit, dans votre note d'orientation budgétaire, que la seule réponse innovante de la Wallonie sur le sujet est la mise en place

d'ateliers de la biodiversité. L'enjeu est colossal et votre réponse est malheureusement lilliputienne.

D'une manière générale, face à la multiplication des fonds budgétaires, nous attendons que vous nous fournissiez pour chacun d'eux les tableaux détaillés des recettes et des dépenses prévues pour l'année 2019.

En matière de tourisme, on ne note rien de très novateur. Tout au plus, je peux relever la dotation en faveur de la valorisation de l'abbaye d'Aulne au travers d'une dotation de l'Agence du patrimoine de 1,5 million d'euros. C'est une bonne nouvelle pour un joyau de notre patrimoine, mais il n'y a pas beaucoup de choses à se mettre sous la dent en matière de tourisme.

Peut-être faut-il noter les 40 millions d'euros au CGT dédiés aux infrastructures touristiques dans le cadre du Plan wallon d'investissement, même si 37,5 millions d'euros seront supportés par le prochain gouvernement. Je reviendrai par ailleurs sur les budgets alloués dans le cadre du Plan wallon d'investissement, car il nous semble essentiel de maîtriser au mieux les techniques budgétaires utilisées. J'espère que vous allez éclairer nos lanternes et nous rassurer, mais force est de constater que les techniques budgétaires utilisées ne sont pas très rassurantes.

Enfin – et j'en termine pour mon intervention générale –, j'aimerais souligner la faible croissance, voire la décroissance, des crédits en liquidation : en agriculture,-3 % ; en tourisme, -0,7 % ; et en patrimoine, -1,7 %.

Globalement, les crédits de liquidation régionaux ont augmenté peu ou prou de 6 % ces deux dernières années. Cela signifie que ces trois politiques ont été sacrifiées sur l'autel de ce Gouvernement, notamment au profit d'une réforme fiscale orientée en faveur des plus nantis, mais également au profit de votre collègue M. le Ministre Di Antonio qui est le vainqueur incontestable de la période 017-2019. Cela confirme peut-être un peu mes craintes.

Quand je disais tout à l'heure, sur le ton de la boutade, que j'avais l'impression en tout cas que la majorité, qui n'était pas en nombre d'ailleurs tout à l'heure, ne faisait pas de vos compétences une priorité, quand on se rend compte ici, au niveau notamment des crédits de liquidation en agriculture, en tourisme, en patrimoine, la diminution au regard de ce qu'ont pu obtenir d'autres de vos collègues, le grand vainqueur M. le Ministre Di Antonio, j'ai l'impression que tout cela a été sacrifié sur l'autel de ce nouveau Gouvernement. Peut-être que les orientations nouvelles de ce nouveau Gouvernement ont fait passer à la trappe en tout cas les enjeux importants de cette commission.

M. le Président. - La parole est à M. Daele.

M. Daele (Ecolo). - Monsieur le Ministre, on doit aujourd'hui analyser conjointement, d'une part, la note d'orientation et le budget. Les années précédentes, on fonctionnait un peu de manière différente. C'est dû à certaines circonstances particulières de cette fin d'année 2018. Cet exercice d'analyser les deux conjointement peut aussi revêtir un certain intérêt.

D'une part, on a des objectifs qui sont présents dans la note et je pense que sur toute une partie des mots, on peut se rejoindre. Quand je lis que votre objectif est de répondre aux enjeux actuels afin d'assurer une agriculture durable, forte et plus autonome, je pense que l'on peut être tous derrière vous, avec aussi cette remarque de se dire que ce n'est pas qu'aux enjeux actuels qu'il faut répondre, c'est aussi aux enjeux de demain.

Dans ce cadre-là, on peut constater que l'on sent que vous mettez beaucoup plus d'énergie pour – c'est tout à fait légitime – se concentrer sur les crises que connaît l'agriculture aujourd'hui. Mais aussi pour prévenir aussi les crises de demain, il faut mettre les jalons pour l'avenir. Là, on a beaucoup moins de garanties, notamment aussi par rapport aux moyens qui sont mis en œuvre pour faire coïncider les mots, mais également les chiffres.

On peut, à ce niveau-là aussi, se poser des questions par rapport à la préparation de la PAC post-2020. On va avoir des auditions qui vont avoir lieu prochainement dans cette commission.

Mes questions portent sur le fait que les moyens alloués au niveau européen, la Wallonie devra compléter le dispositif pour atteindre les objectifs du Code wallon de l'agriculture. Le combat en faveur de prix rémunérateur des agriculteurs se poursuit. Vous évoquiez dans ce cadre le maintien d'un agroécosystème résilient et la diminution des externalités négatives : la biodiversité, la qualité des sols, le climat, l'eau, le paysage.

Sur ces objectifs, c'est bien, mais quelles sont les mesures qui sont prises à ce sujet ? Vous dites qu'il faut tout mettre en œuvre pour faire évoluer la PAC post-2020 vers une PAC qui ne soutienne que l'agriculture durable. Concrètement, que mettez-vous en œuvre dans ce sens ?

En ce qui concerne l'accès durable à la terre, la réforme du bail à ferme doit être ici, fin 2018, avec comme objectif d'encourager les jeunes agriculteurs, les exploitations familiales à taille humaine. Cette réforme, quels en sont les axes ? Quelles en sont les mesures ?

Le développement des circuits courts, on constate une augmentation du budget en faveur de DiversiFerm afin de garantir un accompagnement des producteurs souhaitant se lancer dans de nouvelles filières, telles que la valorisation des fruits et des légumes. Cela, c'est dans la note. Dans le budget, on cherche où se trouve cette augmentation. Je voudrais des précisions à ce sujet.

Le Plan wallon d'investissement 2019-2024 prévoit 15 millions d'euros pour les halls relais agricoles, pour l'achat, la construction, l'aménagement, l'équipement mobilier ou technique des immeubles qui sont destinés à accueillir des activités de transformation ou de commercialisation des produits agricoles.

La procédure d'appel à projets est partie en septembre. Le projet se met en place, mais dans le budget, il est dit que l'article sera alimenté en cours d'année au départ de la provision qui est inscrite au programme 10.08. Puisque l'appel à projets a été lancé, on s'interroge sur le contenu et les moyens qui vont suivre pour le réaliser, de manière à ce que ce ne soient pas que des mots, mais que ce soient de vraies réalisations.

Par rapport au développement de l'agriculture biologique, je me souviens avoir, d'une part, entendu votre collègue, M. le Ministre Di Antonio, plaider pour une Wallonie 100 % bio en 2025. D'autre part, je vous ai entendu en *live* – c'était lors de votre prise de parole à l'inauguration de la foire agricole de Battice – l'enterrer tout aussi rapidement.

Nous sommes convaincus que c'est dans ce sens que l'on doit aller. On voit que des pas sont mis, des pas qui ne sont pas encore suffisants, notamment l'encadrement des producteurs via des centres-pilotes. On le voit dans la note, 1 million d'euros sont prévus et une révision à la hausse des objectifs du plan stratégique Bio à l'horizon 2020. On devrait passer de 1 750 à 2 000 exploitations agricoles bio. Là, on passerait de 14 à 18 % de surfaces bio. Passer à 18 %, on est quand même loin des 100 % souhaités par votre collègue. Concrètement, où sont ces budgets ? Quel est l'AB du programme 04 dans lequel on peut retrouver tous ces engagements ?

Au niveau de la recherche agronomique, vous nous dites que vous avez comme objectif de rendre notre modèle agricole plus résilient face aux enjeux climatiques. Il y a une première liste des projets sélectionnés, tant en recherche qu'en développement, qui a été approuvée par le Gouvernement wallon en 2017 pour un budget de 7 millions d'euros. Là, on aimerait savoir quels sont les projets sélectionnés. Il y a un nouvel appel à projets en 2018 pour 3,5 millions d'euros. De nouveau, on aimerait savoir concrètement comment cela se transforme en projet concret.

Également, il y a un nouvel appel pour la recherche d'alternatives à l'utilisation de produits de synthèse en agriculture et pour la mise en œuvre de nouvelles pratiques culturales. Quand on connaît tous les débats que nous avons ici dans ce Parlement par rapport aux pesticides, herbicides et produits de synthèse, on est là évidemment par rapport à un élément particulièrement important. On aimerait savoir plus précisément comment cela va se traduire en termes de budget et de temps.

On est plus dans la gestion de l'actualité, au niveau de la peste porcine africaine, vous défendez les mesures d'abattage de porcs qui ont été décidées par le ministre fédéral Ducarme. Vous défendez cela comme indispensable en raison de l'importance économique de la filière porcine. Le Fonds fédéral de la santé des animaux interviendra pour indemniser la perte des animaux, les stocks d'aliments et les frais liés à l'abattage, tandis que les autres frais, tel que la perte de revenus qui résulte de l'interdiction de repeuplement et du vide sanitaire pendant plusieurs mois seront assumés dans le budget de la Région. Vous annoncez donc une augmentation du soutien aux agriculteurs via Agricall, le Collège des producteurs, FINAGRI, ou l'APAQ-W, avec un budget de 9 millions d'euros qui vise à éradiquer le virus de la peste porcine africaine, ainsi qu'à soutenir les éleveurs porcins.

Dans le budget, on peut constater 1 million d'euros dans le cadre d'une aide exceptionnelle en faveur de l'agriculture dans le cadre de la crise actuelle et 7 millions d'euros dans le cas des dépenses de toute nature dans le cadre de la gestion de la peste porcine africaine.

Vous nous avez indiqué, lors de votre présentation, 1 million d'euros dans le cadre forestier. Je voudrais une précision par rapport à ce dernier million puisqu'on le retrouve par rapport à la gestion des scolytes. Je voulais savoir exactement ce qu'il en était de ce dernier million, à quoi il était précisément affecté. S'agit-il d'un budget de 9 ou de 8 millions concernant la gestion de la peste porcine africaine ?

En ce qui concerne la nature, ma collègue, Mme Ryckmans, qui est absente aujourd'hui, souhaitait également vous interroger sur les indemnisations des chasseurs et le soutien aux ateliers de découpe suite à la peste porcine africaine.

Sa question avait été jointe au débat budgétaire, et donc Monsieur le Ministre, je vous propose de pouvoir vous adresser ces questions, puisque vous avez préparé les réponses dans le cadre de votre intervention au niveau du budget. Le Gouvernement wallon a pris, le 8 novembre dernier, deux arrêtés : le premier vise à financer le défraiement des chasseurs qui sont sollicités pour la destruction des sangliers qui sont retrouvés dans la zone d'observation renforcée ; le second arrêté vise l'octroi d'un soutien aux ateliers de découpe de gibier dans le cadre de la prise en charge des carcasses de sangliers chassés sur l'ensemble du territoire wallon, à l'exception du périmètre infecté par le virus.

En ce qui concerne l'indemnisation des chasseurs, un défraiement forfaitaire de 100 euros, quels que soient le sexe et la catégorie de poids de l'animal, est prévu pour l'évacuation et le transport des sangliers vers le centre de collecte situé à Virton. Comme se justifie cette somme ? Que recouvre-t-elle ? Cette indemnisation est possible durant 16 semaines minimum, de novembre à

février. Le Gouvernement a-t-il défini un budget global pour cette opération ou un budget ouvert ? Reçoit-il des subsides européens ou fédéraux pour cette opération de destruction ?

Je reviens sur le recours aux chasseurs pour opérer le repérage des cadavres ou assurer le tir des sangliers potentiellement contaminés. Combien sont-ils et comment sont-ils choisis ? Comment se justifie-t-il d'avoir fait et de faire encore appel à eux ? En effet, la FWA s'est insurgée – comme l'ont fait avant elle les associations naturalistes – en récusant le rôle des chasseurs. Que répondez-vous à la FWA ?

Le second arrêté est une compensation aux ateliers de découpe afin de compenser les charges extraordinaires qui leur sont imposées. Pouvez-vous motiver cette aide de 70 euros par carcasse réceptionnée et transformée ? Quel est le budget global dégagé ? Vous justifiez cette aide par l'impératif d'éradication de la peste porcine africaine, mais également par la nécessité de diminution des populations de sangliers en Wallonie alors que l'interdiction claire de tout nourrissage de sanglier est une mesure que vous avez toujours refusée.

Voilà les questions que ma collègue souhaitait vous poser dans le cadre de cette discussion budgétaire. J'en termine avec le volet peste porcine.

En ce qui concerne la protection de la nature et de la biodiversité, c'est une de vos priorités, Monsieur le Ministre, peut-on constater dans la note. Vous défendez toute une série d'éléments que vous avez faits, notamment le réseau Wallonie Nature, le plan Maya, la gestion différenciée, la création de réserves naturelles domaniales, la préservation des habitats et des espèces, la restauration d'habitats, et cetera.

Mais de nouveau, quand on va fouiller dans les programmes, on constate que les aides aux particuliers pour l'entretien des haies sont à zéro, dans l'AB 34.04, ou même en baisse dans l'AB 53.01. Les mesures agroenvironnementales sont plutôt en baisse de 3 millions d'euros, voire de 4 millions d'euros en crédit de liquidation. De nouveau, on s'interroge du fossé qui se situe entre les mots et les chiffres.

Votre projet, pour 2019, ce sont les ateliers de la biodiversité, afin « de faire le bilan du réseau Wallonie Nature lancé en 2015 et qui a pour but d'augmenter le potentiel d'accueil de la vie sauvage sur l'ensemble du territoire, en passant par l'adoption de bonnes pratiques, favorables à la biodiversité. Le but de ces ateliers est de lancer d'autres actions en donnant un nouvel élan au réseau Wallonie Nature. L'objectif est de mettre en place une stratégie commune et transversale dans laquelle on mesurera l'impact de toutes ces actions ».

Monsieur le Ministre, je pense que l'on est loin des demandes qui se trouvent dans notre proposition de résolution. La mesure du péril pour la biodiversité et l'homme n'apparaît pas. Il en va de même a fortiori de la réponse urgente et d'envergure à y apporter. On est ici dans la bonne volonté, dans les bonnes pratiques, dans la promotion de la nature, mais nous appelions à adopter les jalons pour une nouvelle gouvernance en matière de biodiversité. On a besoin d'une vraie stratégie en Wallonie, comme il y en a une au niveau fédéral et au niveau européen. On se pose donc des questions par rapport aux mesures de développement, de protection, de restauration, selon les zones concernées, que vous prendrez dans les réseaux écologiques que vous êtes en train d'approuver avec votre collègue, M. le Ministre Di Antonio.

De même, on s'interroge sur les mesures prises pour que les communes adoptent leurs propres réseaux écologiques sur leurs territoires. Nous vous encourageons, Monsieur le Ministre, à pouvoir développer les PCDN. D'une part, en prévoyant une subsidiation accrue en faveur de réalisations de projets par toutes les communes qui le souhaitent et, d'autre part, en intégrant les cartographies des réseaux écologiques de ces PCDN dans les schémas de développement pluricommunaux et les schémas de développement communaux, faisant ainsi le lien entre le réseau économique communal et régional, et enfin en prolongeant les PCDN par des actions de mise en œuvre dans les plans communaux de développement rural quand ils existent. À nouveau, quel budget est-il prévu pour les PCDN en 2019 ?

En ce qui concerne le réseau Wallonie Nature, vous visez à l'adoption de bonnes pratiques favorables à la biodiversité. Quatre-vingts actions ont été développées, parmi lesquelles 46 ont été enclenchées. Quelles sont ces actions et pour quel budget ? Il faut se rappeler que le réseau Wallonie Nature tente d'intégrer la protection de la biodiversité dans tous les secteurs de l'activité humaine et d'augmenter le potentiel d'accueil de la vie sauvage sur l'ensemble du territoire. Ainsi, il propose un éventail de mesures pour accroître la biodiversité dans des domaines comme l'agriculture, la ruralité, l'aménagement du territoire et l'urbanisme, la chasse, la pêche. Il vise également des partenariats avec des acteurs dont les entreprises via des chartes biodiversité : les communes, à travers les plans communaux de développement de la nature, les associations ou les écoles.

Si ces mesures et ces actions sont intéressantes, elles ne sont pas articulées en un dispositif d'actions stratégiques dotées de priorités. Elles ne sont pas rattachées à des objectifs, encore moins chiffrées et budgétées en rapport avec ces objectifs et elles ne font pas l'objet de suivi ou de reportage. Elles ne s'imposent pas dans les autres politiques menées par le Gouvernement comme l'agriculture, l'aménagement du territoire, l'économie, et cetera. Tout au plus, elles reposent exclusivement sur la bonne volonté d'acteurs locaux, auxquelles elles s'adressent, sans agir sur l'environnement législatif, réglementaire, ou incitatif qui

permettrait de faciliter leur approbation. Dans ces conditions, il ne faut guère s'étonner de leur non-mise en œuvre ou de leur mise en œuvre insuffisante, voire parfois même contradictoire.

En ce qui concerne les forêts, je mentionnais tout à l'heure la question de la pullulation des scolytes en forêt. Sur base des propositions de la cellule de crise, vous allez faire une proposition au Gouvernement. Concernant l'intervention exceptionnelle en faveur du secteur forestier, s'agit-il de 1 million d'euros qui est affecté pour la gestion de la crise des scolytes ou de la peste porcine africaine ? Quelles sont les actions menées pour rendre les forêts plus résistantes à ce phénomène – pas uniquement dans la gestion ponctuelle de la crise, mais à long terme –, la politique de gestion durable des forêts par rapport au maintien de la biodiversité et la régénération des peuplements ? Quelles sont les mesures qui sont prises en ce sens ? Pour anticiper l'impact des changements climatiques et éviter que l'argent public ne stimule des coupes anticipées pour profiter des effets d'aubaines, on peut imposer les plantations : on mélange au moins 50 % de feuillus indigènes et on impose que les subventions à la replantation d'anciennes zones de résineux ne soient possibles que pour des mélanges d'au moins 50 % de feuillus.

En ce qui concerne la chasse, vous nous dites veiller à « assurer un meilleur équilibre entre faune et flore grâce à plusieurs actions spécifiques », notamment l'adaptation des périodes de chasse pour optimaliser les prélèvements. En recettes, le droit de chasse passe de 1,6 million d'euros à 2, 53 millions d'euros.

Le financement des projets qui permettent d'évaluer la pression du grand gibier sur la faune sauvage et la flore, et la standardisation des procédures de comptage et d'évaluation de l'espèce cerf, mais vous vous en tenez toujours à une politique de nourrissage dont beaucoup de rapports scientifiques indiquent qu'il augmente la population des sangliers. Les surpopulations de gibier présentes dans certains domaines de chasse et les dégâts qu'elles causent à la biodiversité, aux bois, aux cultures indiquent que les actions menées jusqu'ici sont insuffisantes. Comme le dit la FWA, la surpopulation des sangliers et de la plaine est de l'entière responsabilité du monde de la chasse, la régulation du monde même de la chasse. À ce niveau-là, nous restons donc insatisfaits.

De même, un décret pour la gestion des espèces exotiques envahissantes est annoncé. Quand sera-t-il sur les bancs du Parlement wallon ? Il faut savoir que les espèces exotiques envahissantes constituent, avec les modes de production agricoles et le climat, l'une des grandes menaces qui pèsent sur la biodiversité et dans le budget, l'AB qui relève de la gestion des espèces exotiques envahissantes est vide. Il sera alimenté en cours d'année en fonction des besoins. De quelle manière cela sera-t-il fait ?

Enfin, le lancement d'un budget annuel participatif à destination des commissions locales de développement rural qui pourront bénéficier d'une subvention régionale de 5 000 euros leur permettant de concrétiser des projets locaux.

Quel en est l'encadrement légal ? Quels critères pour en bénéficier ? Quels mécanismes ? Cinq mille euros, vous savez comme moi qu'avoir énormément de paperasse administrative et devoir remplir toute une série de documents pour pouvoir bénéficier de 5 000 euros, par rapport à la somme, certains se demandent si le jeu en vaut la chandelle. Cela semble peu par rapport à un budget participatif qui, lui, met en débat le budget d'investissement d'une commune.

C'était donc là ma dernière question, Monsieur le Ministre, car je vous en ai déjà posé beaucoup.

M. le Président. - La parole est à M. Godfriaux.

M. Godfriaux (MR). - Je le dis d'emblée, je ne serai pas aussi long que mes deux collègues.

Avant de commenter le budget, je voudrais simplement attirer l'attention et inviter mon collègue et ami, P. Prévot, à garder toute son énergie pour plutôt motiver ses troupes que critiquer systématiquement d'autres équipes puisque après plus de deux heures de débat ici, un groupe, votre groupe, n'est pas encore au complet alors que nous sommes au complet. C'est vrai qu'il a fallu quelques minutes suite à l'absence justifiée de ma collègue, Mme Brogniez, si je peux continuer.

Mme Durenne nous a donc rejoints très rapidement.

M. P. Prévot (PS). - C'est un fait personnel, Monsieur le Président.

Mme Trotta avait également des obligations qui l'empêchaient d'être présente ici et elle va même essayer de nous rejoindre tout à l'heure, mais ce sont des raisons privées qui l'éloignent pour l'instant de notre commission. Pour le surplus, nous n'avons pas demandé à être dans l'opposition et si j'avais dû compter systématiquement le nombre de fois où vous n'étiez pas en nombre lorsque vous étiez dans l'opposition... Nous, nous ne devons assurer aucun quorum. La majorité, c'est son devoir. Je le fais une semaine sur deux à la Fédération Wallonie-Bruxelles et ce procès est un procès un peu particulier puisque, à titre personnel, je suis là tout le temps.

M. le Président. - L'incident est clos.

La parole est à M. Godfriaux.

M. Godfriaux (MR). - Gardez bien votre énergie.

Je voulais surtout agir sur l'attaque où vous sous-entendiez que notre groupe n'a pas un intérêt vif pour l'agriculture. C'est vraiment cela qui est important pour moi, aujourd'hui.

Par rapport à la discussion générale sur le budget général de la Wallonie, je dois constater que conformément à la DPR du Gouvernement, ce budget présenté ici s'inscrit dans une logique de retour à l'équilibre. Cet équilibre sera atteint dès 2019 ; ce qui est finalement mieux que respecter les engagements pris dans le cadre du pacte de stabilité. Cette amélioration a été réalisée tout en conservant les acquis des récentes réformes fiscales et en tenant compte de circonstances particulières à travers certains secteurs. J'en viens donc au secteur agricole. Je pense notamment – je reviendrai après sur les lignes budgétaires – à la sécheresse, à la peste porcine africaine. On note également, à côté de ces deux objets majeurs de la politique 2019 non souhaitée, une volonté d'augmenter encore des moyens mis dans la recherche au niveau du CRA-W, de soutenir le tourisme ou encore de développer positivement la protection de la biodiversité. J'entends alors les critiques qui pourraient être justifiées en cours d'année budgétaire que certaines lignes sont trop justes, voire insuffisantes. Je rappelle que nous sommes ici au budget initial et qu'un budget est donc toujours évolutif. J'imagine bien que le Gouvernement et le ministre de l'Agriculture, en l'occurrence ici, viendra avec des modifications si nécessaire dans le cadre, par exemple, de la peste porcine africaine.

J'ai quelques questions d'ordre général avant de poser d'autres questions dans le débat par DO.

Monsieur le Ministre, vous augmentez les moyens pour la recherche à l'attention du CRA-W. Par contre, sauf erreur de ma part, vous diminuez des moyens qui sont alloués aux universités. Pouvez-vous nous en expliquer les raisons ? Ensuite, des mesures d'accompagnement – vous l'avez signalé et souligné – relatives au prélèvement kilométrique sont prévues pour 2019. Comptez-vous, dans le cadre d'un budget pluriannuel prévisionnel, pérenniser ces moyens qui sont alloués à certains secteurs ?

Nous constatons aussi – et nous sommes favorables à cela – qu'une enveloppe de 1,5 million d'euros est mise au Fonds budgétaire de protection de la biodiversité. Comptez-vous l'augmenter à l'avenir ? C’est notre souhait au niveau du groupe MR.

Enfin, pour rester le plus général possible, pouvez-vous nous expliquer les raisons qui ont poussé à passer l'APAQ-W en UAP de type 2 ?

M. le Président. - La parole est à M. Desquesnes.

M. Desquesnes. - Je remercie M. le Ministre pour l'exposé qu'il nous a fait.

C'est toujours compliqué de résumer en quelques mots une action politique qui se mène à la fois sur le long terme et à la fois dans l'expression budgétaire.

Le premier volet sur lequel j'interviendrai est celui de l'agriculture. Je suis quelques fois étonné d'entendre certains propos échangés ici autour de cette table puisque l'essentiel des moyens de la politique agricole menée en Wallonie est la mise en œuvre de la politique européenne au niveau wallon et cette traduction-là fait l'objet d'un document. C'est un document d'orientation extrêmement important qui vaut pour une période assez longue de sept ans.

Pour rappel, l'actuelle période de programmation, à la fois pour le premier et le second pilier, a été adoptée par le Gouvernement en juillet 2014. C'est encore l'ancien gouvernement – majorité PS-cdH-Ecolo.

Ce que l'on retrouve, par contre, comme réponse ponctuelle dans le cadre budgétaire imparti ici, ce sont des réponses aux crises que connaît la Wallonie et particulièrement son secteur agricole. C'est vrai qu'à la fois, la sécheresse exceptionnelle et la peste porcine africaine ont durement touché et fragilisé encore plus notre secteur et singulièrement le secteur de l'élevage.

Par contre, nous estimons que les réponses sont à la hauteur puisque, effectivement, en ce qui concerne le Fonds des calamités agricoles, on voit une dotation supplémentaire de 18 millions d'euros. Ce n'est pas une dotation unique, mais une dotation qui vient alimenter le Fonds des calamités agricoles qui s'ajoute aux 15 millions d'euros préexistants et qui ne constituent d'ailleurs pas, a priori, un mécanisme qui s'arrête à un instant T. En fonction des besoins, nous défendrons donc la réalimentation du fonds à due concurrence.

Pour la peste porcine africaine, il y a effectivement 9 millions d'euros qui sont une réponse ponctuelle à une crise que l'on espère la plus courte possible même si, personnellement, je crains qu'elle ne fasse des dégâts sur le long terme, structurellement, mais au moins, nous avons des budgets disponibles pour agir dès 2019.

En ce qui concerne deux outils importants de l'agriculture qu’est le Centre de recherches agronomiques, je ne voudrais pas passer sous silence le fait que le retard aujourd'hui est quasiment résorbé, en tous cas dans le chef du CRA-W, donc des compétences relevant de M. le Ministre, puisque les comptes 017 sont en train d'être clôturés.

Nous sommes en 2018 et les comptes 2017 sont en voie de clôture. Tous les autres ont été clôturés administrativement. Il reste, bien sûr, la vérification par le réviseur et le processus Cour des comptes, mais je pense que par rapport à la situation à laquelle M. le Ministre a été confronté en début de législature, il y a là une avancée plus que notable.

Concernant l'APAQ-W, c'est évidemment un moment important, puisque le passage de cet organisme en pararégional de type 2 semble aussi une orientation extrêmement positive pour le futur de la gestion de cet outil important et qui, je le rappelle, est cofinancé par les acteurs. Il est normal que les acteurs participent au mécanisme de décision et ce passage en OIT de type 2 renforce cette logique-là.

En ce qui concerne toute la politique en matière Nature, Forêt, et cetera, nous en avons déjà parlé longuement, et c'est vrai qu'il y a des enjeux importants. Je pense que les Ateliers de la biodiversité à Liège, qui commencent le 10 et le 11 décembre prochains, ne sont pas une réponse structurelle et financière en tant que telle, bien sûr, mais c'est quand même une mise en perspective de demain et de l'après-demain. Je pense que c'est un geste que certains avaient d'ailleurs rappelé au départ du dépôt d'une proposition de résolution. M. le Ministre est au rendez-vous et je pense que nous voudrons tous nous engager dans cette direction-là. C'est elle qui doit pouvoir nous donner un fil conducteur pour les dix prochaines années.

En matière de ruralité, on souligne les initiatives nombreuses que M. le Ministre a prises et qui vont perdurer. Il a annoncé un nouvel appel à projets dès le mois de janvier. Nous ne pouvons que nous réjouir de cet élément-là.

Sur le volet Patrimoine, je dois souligner la mise en œuvre de l'AWaP et la révision du Code wallon du patrimoine. Ce sont des outils extrêmement importants. Il y a là un vrai outil de rationalisation, la fusion de l'administration centrale et de l'IPW était nécessaire, cela a été fait, c'est aussi à mettre à votre crédit. Il reste maintenant à le mettre pleinement en vigueur et à profiter des effets de synergie que l'on retrouve derrière ce choix fort.

Enfin, dans le secteur du Tourisme, je m'étonne que d'aucuns aient dit qu'il n'y avait rien en matière de tourisme. On a là 40 millions d'euros d'investissement. Il y a un signal extrêmement fort à l'attention d'un secteur qui est pourvoyeur d'emploi ; sept à huit % de l'emploi en Wallonie dépend de l'activité touristique. Je pense que c'est un élément extrêmement fort, extrêmement important et je reviendrai dans le cadre des discussions particulières sur la mise en œuvre de cette enveloppe de 40 millions d'euros.

M. le Président. - Voilà, les collègues qui devaient poser leurs questions dans le cadre de la discussion budgétaire n'étant pas là, je passe directement la parole à M. le Ministre pour apporter les réponses nécessaires dans le cadre de la discussion générale.

La parole est à M. le Ministre Collin.

M. Collin, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité, du Tourisme, du Patrimoine et délégué à la Grande Région. - De manière générale, je voudrais quand même que l'on soit objectif par rapport aux chiffres globaux. L'ensemble de mes budgets, c'est une augmentation en crédit de liquidation de 10 millions d'euros. À certains endroits, ce sont des diminutions, mais on s'est calé par rapport aux besoins qui ont été fixés par l'administration. Je pense que c'est de bonne politique et c'est toujours comme cela que les gouvernements successifs ont procédé.

J'en viens au premier secteur évoqué par l'ensemble des intervenants, qui est le secteur agricole. S'il y a une chose avec laquelle je suis d'accord dans les propos de M. P. Prévot, c'est le fait que nous dépendons beaucoup des moyens de la PAC et que nous ne sommes pas satisfaits des actuelles propositions de la Commission européenne en termes budgétaires. Le budget global qui, pour l'instant, est sur la table au niveau des propositions de l'Europe, est un budget insuffisant, qu'il s'agisse des moyens qui sont nécessaires en termes de sécurité, en termes du défi migratoire et aussi des problématiques liées à l'agriculture.

Je voudrais aussi – toujours en préambule – dire que ce n'est pas parce que j'ai évoqué dans la note de politique d'orientation budgétaire la problématique des crises que l'on est 24 heures sur 24 mobilisé par la gestion des crises. Ce sont des sujets qui sont au cœur de l'actualité et pour lesquels des réponses importantes et même urgentes sont attendues par les différents secteurs. Ce qui justifie que dans la présentation, je fasse le point à la fois sur la problématique de la sécheresse qui a sévi au niveau agricole et sur la problématique de la peste porcine africaine qui s'est malheureusement invitée dans la politique de la Nature et dans la politique de la Forêt, de l'Agriculture et je pourrais d'ailleurs dire de l'ensemble de l'économie.

Par rapport aux moyens affectés à ces crises, je voudrais aussi dire que cela ne veut pas dire que l'on ne travaille pas en même temps, ou que l'on ne travaillait pas en même temps, sur le fait d'éviter des crises de cette nature.

Si je prends deux exemples, dans le domaine de la peste porcine africaine, il y avait une *task force* qui avait déjà été mise en place, des formations avaient été données – ce qui a d'ailleurs peut-être permis de découvrir relativement vite l'apparition du virus en Gaume. Il y a à la fois, pour l'instant, une analyse qui est faite par mes services d'un projet de recherche qui n'a pas encore été mené en Europe, parce qu'évidemment, il faut non seulement gérer la crise et essayer d'éradiquer le virus et de retrouver un train de vie normale à la fois dans le secteur forestier, dans le secteur biodiversité et dans le secteur agricole et dans les autres secteurs, mais, se mettre en condition de collaborer pour trouver des parades à d'éventuels problèmes de ce type.

Si je prends un deuxième exemple, qui concerne la sécheresse, nous sommes en train de travailler – et ce sera au point l'année prochaine – sur un outil

d'information de prévisions météo qui soit aussi une aide à la décision en termes, non seulement de pratiques agricoles à court terme, ais aussi des pratiques agricoles à long et moyen terme.

Par rapport aux reproches qui étaient formulés, de dire : « On ne parle que de crises », j'ai entendu M. P. Prévot dire cela, « et l'on ne parle pas du reste » ; je m'inscris en faux par rapport à cela. Il suffit de voir – et j'y reviendrai – les moyens consacrés à la recherche. Il suffit de voir aussi tout ce qui est mis en œuvre à travers soit des budgets ou à travers des actions qui ne sont pas nécessairement traduites en chiffres, pour essayer de donner davantage de valeur ajoutée à nos produits.

Certes, on a besoin de tout le monde pour essayer d'amener l'Union européenne à définir une politique agricole qui corresponde mieux à notre modèle familial et durable et qui, notamment, accepte de réintroduire des éléments de régulation des marchés. Vous savez que même si nous continuons à plaider à ce propos – et je l'ai encore fait ce matin – au Conseil européen, la partie est loin d'être gagnée.

Nous avons, avec le Gouvernement, décidé de consacrer 15 millions d'euros pour de nouveaux halls-relais agricoles. Après le premier appel à projets de l'ancienne législature et après les décisions importantes qui avaient déjà été prises en août 2016 et avec des halls qui se concrétisent. Nous avons décidé de consacrer quatre appels à projets.

Pour celui-ci – je sais que la question m'a été posée –, nous avons décidé de consacrer 4 millions d'euros à cet effet, ce qui est relativement important. L'appel a projet a été clôturé et l'on me dit qu'il y aurait une quarantaine de projets qui ont été déposés qui sont pour l'instant à l'analyse au niveau de l'administration.

Le fait d'avoir accru, et de façon considérable, les moyens dédicacés au centre pilote, c'est aussi pour travailler sur le long terme et pour faciliter l'encadrement et l'optimiser.

Ce que l'on fait aussi à travers les circuits courts : l'augmentation des moyens pour DiversiFerm en est notamment l'exemple.

À M. Daele, je dirais que, à l'AB 33.23 du 15.03, pour les centres pilotes et DiversiFerm, on passe de 6 642 000 euros à 7 492 000 euros, ce qui est le reflet de cette augmentation.

Par rapport à l'agriculture biologique, j'ai cru comprendre – ou bien j'ai mal compris – que j'avais enterré les ambitions de développement du secteur biologique.

Lorsqu'un de mes collègues dit : « Je rêve d'une Wallonie 100 % bio », c'est un rêve que l'on peut partager ; à condition que tout le monde puisse avoir un prix juste par rapport aux produits bio, à condition que les filières permettent de compenser les coûts supplémentaires nécessités par la conversion en agriculture bio et à condition que le consommateur mette le prix.

En attendant, je pense avoir fait ce qui n'était pas envisagé du tout il y a encore même deux ou trois ans, c'est-à-dire donner davantage d'ambitions au secteur bio puisqu'il y a un plan stratégique qui datait à peine de 2013 et que le Gouvernement, en décembre 2017, a décidé de revoir à la hausse avec plus de 3 millions d'euros d'augmentation du budget consacré au secteur bio que l'on retrouve à la fois dans l'encadrement avec Biowallonie, avec l'UNAB, dans l'aide aux filières, dans l'aide à la constitution de coopératives, dans les moyens de la recherche avec des moyens spécifiques consacrés à la recherche bio au niveau du CRA-W, ou encore au niveau de la promotion avec aussi des moyens spécifiques dédicacés au secteur biologique.

Par rapport aux projets de recherche, il y a donc une première liste de projets qui a été approuvée. Je peux vous la faire parvenir, je ne la connais évidemment plus de mémoire. Le deuxième appel à projets recherche vient d'être clôturé. Pour l'instant, l'administration est en train d'analyser les projets. Je veillerai bien sûr à ce que vous puissiez disposer de la première liste telle que je l'avais déjà communiquée lors d'une question en commission ou bien d'une question écrite.

Concernant ce qui est mis en place au niveau de l'avenir, il y a évidemment toute la politique d'installation en agriculture qui a mobilisé des moyens très importants. On sait que l'on a eu des difficultés administratives qui ont au début retardé et compliqué un peu les choses. En tout cas, en termes de budget, on a été très ambitieux et l'on a eu les moyens de nos ambitions par rapport à l'aide à l'installation.

En ce qui concerne le bail à ferme, je veux vous rassurer : on est dans les dernières discussions.

J'ai dit que je compilais les derniers avis. On est en train de finaliser ce tableau avec tous les avis qui ont été remis. Je peux d'ailleurs vous confier qu'un intercabinet s'est encore tenu aujourd'hui sur le sujet. Je viendrai très vite au Gouvernement avec une seconde lecture, de manière à ce que l'on puisse réussir – ce qui était pour certains un pari impossible – à avoir un meilleur équilibre entre les droits des locataires et propriétaires, avec comme objectif principal de donner davantage confiance au bail à ferme et d'essayer de faire tout ce que l'on peut pour que les gens n'aient pas comme seul objectif d'échapper au bail à ferme parce qu'ils le trouvent trop contraignant.

Je crois aussi qu'il y a une forte demande légitime de la part des jeunes agriculteurs. J'ai déjà explicité la réforme du bail ici à deux ou trois reprises. Les grands principes sont connus, je ne vais pas allonger nos

débats. Nous avons notamment des mesures fiscales qui vont favoriser la conclusion de baux de carrière ou de longue durée au profit des jeunes agriculteurs. Ensuite, nous avons d'autres dispositions qui ne sont pas liées à des questions budgétaires, mais qui sont aussi de nature à favoriser l'avenir des jeunes agriculteurs. Par exemple, lorsqu'un agriculteur est retraité et qu'il a une pension de retraite – c'est un des aspects de la réforme parmi de nombreux autres – il ne pourra plus exercer un droit de préemption, souvent au détriment de jeunes agriculteurs.

Par rapport à la problématique spécifique liée à ce que l'on a appelé « l'affaire Veviba », je voudrais préciser deux choses. M. P. Prévot est prudent, il a dit deux fois : « Je sais qu'il y a des obstacles juridiques ». Il y a deux problèmes juridiques qui sont déterminants ici pour l'instant.

Premièrement, il y a une instruction judiciaire toujours en cours. Vous comme moi n'avons pas la liste complète des inculpés pour l'instant.

Deuxièmement, il y a le droit de propriété : cette entreprise appartient à ses actionnaires. Pour l'instant, sauf si les choses évoluent, il n'y a pas de manquement aux obligations de remboursement vis-à-vis de la SOGEPA – je vérifierai, mais en tout cas c'était comme cela la dernière fois que l'on a évoqué le problème – de la part de l'entreprise.

Au sujet de ce que le bourgmestre de Bastogne avait évoqué et que j'avais moi-même souhaité, l'ambition reste présente. Dans nos outils, il faut que l'on puisse à un moment donné faire intervenir des associations, le cas échéant – je trouve que c'est un bon outil –, et une coopérative d'éleveurs qui puisse être associée. On est toujours dans ce cas précis un peu en suspens par rapport à l'évolution des choses, à la fois par rapport à l'évolution de l'entreprise elle-même et de son actionnariat et par rapport à l'évolution de l'affaire judiciaire. D'ailleurs, des coopératives se sont constituées à cette occasion. Elles savent que nous comptons bien, lorsque la chose sera possible, les faire intervenir.

Concernant le CRA-W, il s'agit bien de deux choses différentes. M. P. Prévot m'en a parlé et je pense que M. Daele aussi.

Il y a un dossier de ferme expérimentale qui se trouve dans le Plan wallon d'investissement et pour laquelle il y a des premiers moyens, en l'occurrence 1 million d'euros prévus – dont sans doute M. Borsus a parlé en présentant le PWI – et puis il y a 1 million d'euros tout à fait spécifiques liés aux travaux de recherche en matière de peste porcine africaine. Ce sont bien deux choses complètement différentes.

Par rapport aux différents fonds budgétaires, Monsieur Prévot, dans l'exposé particulier, pour chaque fonds, on a évidemment l'information. Si je prends un exemple, que j'ai coché au hasard en vous écoutant en même temps, à la page 61, on a le Fonds pour la qualité des produits animaux et végétaux avec les montants concernés.

En ce qui concerne la problématique de la peste porcine africaine et les mesures de soutien, Monsieur Daele, il y a bien 1 million d'euros pour le Centre de recherches agronomiques et il y a bien 1 million d'euros dédicacés à la problématique des scolytes puisque, si l'on ne peut pas pénétrer en forêt, forcément, la problématique des scolytes ne peut pas être résolue alors que tout le monde plaide pour l'urgence d'abattage et d'évacuation des bois lorsqu'il y a apparition de scolyte. Il y a aussi une provision de 7 millions d'euros pour les secteurs impactés auxquels il a été fait allusion.

Vous avez fait écho aux questions de Mme Ryckmans. Il y a un défraiement prévu de manière forfaitaire dans le cadre de la destruction des sangliers dans la zone d'observation qui s'explique par une série d'opérations imposées.

Premièrement, lorsque dans la zone d'observation renforcée il y a la destruction d'un sanglier qui est opérée, il faut le mettre sous bâche individuelle, il faut désinfecter le lieu où le sanglier abattu a été retrouvé et la localisation précise de ce lieu, il faut désinfecter les chaussures des opérateurs et le lavage systématique des vêtements portés à 60 degrés, il faut désinfecter le véhicule utilisé et il faut obligatoirement transporter le sanglier vers le centre de collecte de Virton. Toutes ces opérations et mesures de biosécurité sont détaillées et enseignées dans le cadre d'une formation en matière de biosécurité que les personnes concernées ont dû suivre.

Seules ces personnes titulaires de la formation « biosécurité » peuvent d'abord effectuer le travail et obtenir cette indemnisation et un budget global de maximum 80 000 euros qui a été prévu pour cette mesure et qui devrait bénéficier d'un cofinancement européen. Cette indemnité nous a été vivement suggérée par les experts de la Commission européenne.

En ce qui concerne la problématique du soutien accordé aux ateliers de découpe, il couvre un surcoût ou en tout cas une partie du surcoût lié à l'augmentation des capacités de stockage de la viande. Là, on est évidemment hors zone noyau, hors zone tampon et hors zone d'observation renforcée.

Il y a donc aussi augmentation des capacités de stockage puisque l'on tire, et heureusement les chiffres sont là pour le démontrer, il y a une augmentation du tir des sangliers pour l'instant partout en Wallonie. Il y a aussi un accroissement des charges des entreprises concernées, notamment au niveau des charges de personnel. Cet engagement est à voir comme un service d'intérêt général rendu dans le cadre du programme de lutte contre la peste porcine africaine. Nous devons réduire les populations de sangliers. Nous devons aussi éviter des abandons de carcasses, nous devons éviter

qu'à un moment donné les ateliers de découpe disent : « On n'accepte plus les viandes qui nous sont proposées ». C'est dans la compensation de l'acceptation de l'ensemble des sangliers que s'opère ce soutien, avec un budget prévu – et c'est un maximum, cela dépendra des tirs totaux à la fin de la saison de chasse – de 1,4 million d'euros, avec une aide sollicitée au niveau européen et des conseils qui nous avaient été donnés à cet égard.

Par rapport à la diminution du nombre de sangliers, il y a déjà une série de mesures qui ont été prises : l'allongement de la période de chasse de deux mois, le fait que nous interdisons maintenant des restrictions sur les tirs au niveau des territoires de chasse, et il y a encore eu une réunion ce midi à mon cabinet avec le DNF pour envisager d'autres mesures. Nous devons véritablement diminuer ces populations. Celles-ci sont en excès partout en Europe et ce quelles que soient les dispositions qui ont été prises çà et là, notamment par rapport au nourrissage. Mais j'observe que c'est un sujet passionnel pour beaucoup de monde. Il ne l'est pas pour moi, j'observe qu'il est passionnel pour beaucoup et il est difficile d'avoir un dialogue serein. Pour moi, c'est un sujet qui, comme les autres, doit être traité de manière absolument rigoureuse, sans aucune passion ni a priori.

Par rapport à la problématique des scolytes, vous avez été plusieurs à l'évoquer. Un plan est en train d'être élaboré au niveau de mon administration. Ce plan vise à permettre l'évacuation de l'ensemble des bois scolytés avant le 31 mars prochain. C'est impératif. On espère avoir des conditions météo qui ne favoriseront pas la réapparition de scolytes au printemps prochain, mais de toute façon, il est impératif que l'on évacue ces scolytes et on peut évaluer, sur l'ensemble des forêts en Wallonie, la totalité des bois scolytés pour l'instant, de l'ordre de 400 000 mètres cubes, ce qui est quand même important. Mais, heureusement, c'est encore minime par rapport à d'autres pays voisins où les dégâts sont beaucoup plus colossaux. La problématique est cruciale chez nous également.

Par rapport aux mesures de soutien à la biodiversité, par exemple par rapport aux haies, il y a bien un programme 15.11 – 53.01.10, pour M. Daele – et c'était la même chose en 2017. Nous nous sommes basés sur les chiffres de 2017 et nous avons prévu 300 000 euros. Ce qui est normal puisque j'ai voulu d'ailleurs doper l'aide à la plantation, qu'il s'agisse de plantations par des collectivités, des écoles, des parcs naturels ou les particuliers. Nous avons évidemment prévu les budgets pour tenter d'en faire davantage.

Même chose par rapport aux mesures agroenvironnementales et climatiques, pour lesquelles nous n'avons pas de difficultés en termes de disponibilités budgétaires.

Par rapport au PCDN, nous avons prévu le même montant, Monsieur Daele, qu'en 2018, à savoir 400 000 euros. C'est l'AB 43.01 du programme 15.11. Et je retiens votre idée parce que je la trouve pertinente et on y réfléchit. Je pense qu'il faut aider davantage les PCDN, mais il faut le faire en même temps que revoir un peu leur fonctionnement. Je pense que le PCDN est un bel outil. Il y a des communes où c'est parfait. Il y a des communes où cela n'arrête pas de bouger, et cetera. Et puis, il y a des communes où il y a peut-être eu un peu de lassitude où l'on banalise peut-être un peu la démarche.

Dans les ateliers de la biodiversité – je ne dis pas que l'on va faire cela le 11 décembre – mais dans les ateliers qui suivront, dans les travaux qui suivront, puisque ce n'est qu'un début de processus, nous évoquerons certainement une évaluation des PCDN et une manière de les renforcer et d'en optimaliser les effets.

Je ne vais pas vous lister les 46 actions du réseau Wallonie-Nature, mais vous serez bien sûr documentés à cet égard.

Par rapport aux espèces exotiques envahissantes, nous avons approuvé, en novembre, en première lecture, l'avant-projet. Pour l'instant, cet avant-projet est soumis à la consultation, notamment pour le bien-être animal, pour l'environnement et pour le pôle ruralité dans toutes ses sections.

Les moyens budgétaires pour les espèces exotiques envahissantes sont compris dans un article global qui est l'AB 12.05 du programme 15.12 qui est doté de 3, 373 millions d'euros.

Pour répondre à M. Godfriaux, le fonds budgétaire biodiversité va dépendre à la fois des recettes puisqu'il y a une série de projets pour lesquels il y aura des compensations qui viendront au fonds de biodiversité. Cela dépendra aussi des projets qui vont rentrer à cet égard.

Je reviens un instant sur le secteur agricole pour dire à M. Godfriaux que les universités ne doivent pas du tout s'inquiéter. En réalité, dans les budgets des plans triennaux « Recherche », on a globalisé les moyens parce que les universités peuvent émarger, seule ou en coopération d'ailleurs avec les CRA-W ou dans le cadre des appels à projets qui leur sont ouverts également. Il n'y a pas de souci par rapport à cela.

M. Desquesnes a déjà apporté la réponse, à mon avis, à votre question en disant : « L'APAQ-W se transformera au 1er janvier en UAP de type 2 ». Effectivement, une bonne partie du budget de l'APAQ-W vient des cotisations. Ce sont les agriculteurs qui paient finalement les moyens de la promotion de leurs produits. Je pensais donc, depuis plusieurs années, qu'il était normal que, à un moment donné, on leur rende davantage de responsabilités. Pas à eux seuls d'ailleurs

puisque, dans l'APAQ-W, dans le conseil d'administration, on retrouvera aussi des transformateurs, un représentant de la distribution, un représentant des consommateurs. Je pense que c'est très important qu'il y ait cette confrontation de points de vue pour essayer d'être encore meilleurs en termes de promotion, en tenant compte d'un exercice de concertation organisé dans une filière, non pas simplement comme si on les consultait, mais organisé de façon organique puisqu'ils seront dans le conseil d'administration.

C'est certes une perte de pouvoir, peut-être, pour le ministre, mais je plaidais cela depuis longtemps. Je trouve qu'il est normal que la profession agricole et les professions qui y sont liées soient en première ligne dans la définition des programmes de l'APAQ-W et aussi, par exemple, dans les décisions concernant les montants des cotisations, et cetera.

Je trouve que c'est tout à fait normal même si c'est le Gouvernement, bien entendu, qui attribuera toujours le montant de la dotation publique pour l'année budgétaire.

Par rapport à M. Daele, il y avait aussi une question sur le budget participatif. Je ne sais pas trop comment je vais articuler cet appel à projets. L'idée, c'est quoi ? C'est qu'il y a très peu de communes qui ont commencé à innover avec un budget participatif. Or, les communes qui sont en développement rural, qui ont une Commission locale de développement rural, ont déjà un bel outil qui est là et qui dans le cadre du développement rural est une représentation des citoyens, du monde associatif, d'un territoire communal. Ce que je cherche finalement, à travers cette idée qui n'est pas encore traduite dans un projet concret, c'est à encourager les commissions locales à pouvoir aussi intervenir dans ce type d'innovations, indépendamment par exemple du fait qu'une commune ne serait pas nécessairement intéressée. Mais, je conviens avec vous, je suis assez content de l'idée qui m'a d'ailleurs été soumise – ce n'est pas moi qui l'ai eue – mais à ce niveau-là, les choses ne sont pas encore tracées de manière définitive et je serais heureux de disposer d'avis plus circonstanciés que vous voudriez me communiquer à cet égard.

Par rapport au tourisme, et je terminerai par là, je voudrais dire que M. Desquesnes a bien eu raison de souligner l'effort important qui est fait dans ce budget, puisque l'on parle de 40 millions d'euros dans le cadre du Plan wallon d'investissement, et on a déjà, je l'ai rappelé, cette année-ci, mobilisé de très importants moyens pour des projets structurants, des projets fédérateurs sur le plan touristique, ce qui témoigne qu'effectivement le Gouvernement wallon considère le tourisme comme un secteur en plein développement, que d'ailleurs encouragent les très bons résultats de l'année 2017 et de l'été 2018. Nous connaissons l'important potentiel d'emplois et de croissance que recèle la politique touristique et c'est d'ailleurs pour cela que le tourisme a également eu une part de moyens supplémentaires dans le Plan wallon d'investissement.

Je vous remercie et vous prie d'excuser un peu la longueur de ma réponse.

M. le Président. - Merci, Monsieur le Ministre.

J'en viens au deuxième tour de table, qui désire prendre la parole ?

La parole est à M. Prévot.

M. P. Prévot (PS). - Je vous remercie, Monsieur le Ministre, pour ces éléments complémentaires.

Vous avez, à l'un ou l'autre endroit, répondu à mes questions. Je voudrais tout d'abord revenir sur le fait que vous me dites qu'effectivement, il y a une augmentation de 10 millions d'euros. Vous vous doutez bien que l'exercice, en crédit liquidation, sur la période 2017-2019, a été réalisé pour l'ensemble des membres du Gouvernement. Je vous confirme que vous êtes le grand perdant et au profit d'autres et notamment de M. le Ministre Di Antonio.

De deux choses l'une, ou vous n'avez pas été convaincant dans les négociations budgétaires et je n'oserais vous faire ce procès, ou vos collègues vous ont tondu la laine sur le dos, en se disant que ce n'était pas les priorités de ce gouvernement, mais en tous cas, je persiste et je signe, en crédit de liquidation, entre 2017 et 2019, vous êtes, malheureusement pour vous, un des grands perdants de ce gouvernement.

Je suis content de vous entendre réaffirmer le fait que vous n'êtes pas satisfait de la Commission européenne, en tous cas des propositions budgétaires avancées par la Commission européenne, notamment pour le budget qu'elle souhaite allouer à la Belgique. Je pense que l'ensemble de mes collègues autour de la table ont souligné les difficultés rencontrées par le secteur agricole. Ce serait évidemment la double peine d'avoir un budget amputé de plusieurs dizaines de millions pour notre secteur agricole et donc il faudrait évidemment continuer, comme vous l'avez fait ce matin, à dire que ses propositions, en tous cas celles qui sont sur la table, sont complètement inacceptables singulièrement pour notre pays et notamment pour notre Région, puisque c'est de la Région wallonne qu'il s'agit ici au sein de cette Commission.

Je peux entendre tout cela et les difficultés qui sont les vôtres avec la Commission européenne, l'Europe de manière générale, mais j'ai l'impression que depuis quelques années, on rentre dans un certain fatalisme. Je l'entends dans vos propos et le fait que vous me donniez raison sur le manque de moyens alloués par l'Europe, ou en tous cas, les difficultés que nous rencontrons avec l'Europe.

De deux choses l'une, où l'on pleure sur notre sort et sur la méchante Europe, ou alors on essaie de prendre pleinement possession des leviers wallons qui sont à notre disposition pour venir en aide de manière structurelle au secteur agricole. Malheureusement, avec ce nouveau budget, on a l'impression que l'on bouche quelques trous çà et là – vous n'avez pas été aidé, je l'ai dit, par les crises successives – mais j'ai l'impression que peut-être dans votre chef vous vous dites que l'on va attendre tout doucement la fin de la législature et que l'on va combler à droite à gauche, où l'on peut, en fonction des crises, et jusqu'ici, même si je ne ferai pas le procès de dire que vous estimez que tout va bien, tout ne va pas trop trop mal donc essayons de passer entre les gouttes et, les mois avançant, on essaiera de garder la tête hors de l'eau. Mais je ne vois toujours pas de vision à long terme de notre agriculture en Wallonie. Des agricultrices et des agriculteurs mettent la clé sous le paillasson chaque semaine.

Le modèle agricole que l'on défend est en totale opposition avec le modèle agricole défendu dans nos institutions européennes et, là où l'on en a les leviers, j'ai l'impression que l'on ne prend pas pleinement la possession des moyens qui sont les nôtres. C'est vraiment dommageable et c'est malheureusement une politique de rapiècement. Là où il y a un trou, on essaie de recoudre et puis on attendra, le pantalon commence à se faire vieux, il commence à être démodé, mais ce n'est pas grave, on mettra une petite pièce à droite, à gauche, et on essaiera de garder une marronne correcte jusqu'à la fin de la législature.

Veviba, vous m'avez répondu. Effectivement, l'instruction judiciaire est en cours, il y a un problème judiciaire également avec ce fameux droit de propriété, mais il n'empêche quand même que l'on ne voit pas – et pourtant cela avait été annoncé à cor et à cri par vous même, et je reviens avec le bourgmestre de Bastogne, parce qu'il avait fait, à l'époque, plusieurs sorties tonitruantes – une véritable volonté de réformer, de réorganiser la filière de l'abattage en Wallonie. Et donc, c'est un peu léger de dire : « On attend de voir ce qu'il va se passer avec Veviba ». Non, il y a le temps et l'agenda du judiciaire et ils sont totalement indépendants et c'est fort bien ainsi, et il y a également le temps du politique et l'agenda du politique. Dire que l'on ne peut pas travailler sur une réforme, sur une réorganisation de la filière de l'abattage en Wallonie parce que l'on attend les conclusions judiciaires sur l'affaire Veviba, c'est à mon avis beaucoup trop court comme réponse et elle ne me convient pas.

Pour revenir sur les coopératives, là aussi l'idée visiblement reste toujours dans un coin de votre tête. M. Lutgen lui, on ne l'entend plus par rapport à cela il a visiblement d'autres desseins, mais, là aussi, on va attendre évidemment l'issue judiciaire. Vous avez rappelé qu'à l'un ou l'autre endroit des coopératives avaient été créées, mais on est bien loin de cette fameuse cogestion avec les membres du secteur.

Merci d'avoir répondu, par rapport à la CRA-W sur ce million qui était évidemment bien un million différent de celui annoncé par M. le Ministre-Président.

Voilà ce que je peux dire sur les premières réponses que vous avez avancées, mais, vous le constaterez, j'aurai évidemment bien d'autres réponses, lorsque nous examinerons en détail ce budget. Il y a d'autres questions effectivement, mais j'ai pas mal de réponses également aussi.

M. le Président. - La parole est à M. Daele.

M. Daele (Ecolo). - Merci, Monsieur le Président. Je voudrais remercier M. le Ministre pour les précisions qu'il a apportées aux questions que j'ai développées.

Si je ne fais pas de répliques réglementaires à ce stade, Mme Ryckmans sera rétablie pour la plénière dans 15 jours et donc elle pourra éventuellement compléter ce que j'aurais pu dire aujourd'hui.

Je vous remercie.

M. le Président. - La parole est à M. Arens.

M. Arens (cdH). - Monsieur le Ministre, j'ai bien écouté tout ce que vous avez exposé.

Il me reste quelques petites questions à vous poser. Je voudrais insister sur le fait que dans nos communes rurales, nous vivons le problème du haut débit, c'est-à-dire que les opérateurs refusent d'investir dans les régions rurales à très faible densité de population, en fibre optique et le haut débit fait réellement défaut à certains endroits.

Je me pose la question suivante. Est-ce aux pouvoirs publics de financer ces infrastructures qui rapportent à des actionnaires ? Ne devrions-nous pas trouver une solution pour obliger ces opérateurs à agir ou à mutualiser puisque au niveau des régions urbaines à forte densité de population, il n'y a pas de problème ? Cela rapporte et on y va. Je sais que vous êtes concerné comme moi dans la province de Luxembourg par cette importante problématique et j'imagine que c'est la même chose dans les autres régions rurales de notre Région wallonne.

J'imaginais des opérations possibles dans le cadre du budget participatif, mais avec des recettes provenant de l'utilisation de cette fibre optique. Plutôt que d'enrichir des actionnaires qui refusent l'investissement dans ces régions rurales, je voudrais un retour sur les budgets communaux et régionaux pour ces investissements, si l'on peut imaginer un investissement, mais nous ne pouvons pas laisser ce territoire vierge de haut débit. Cela pose trop de problèmes, surtout pour les mois et années à venir.

Une autre question concerne – vous n'avez pas beaucoup parlé de la Grande Région – tout ce qui se

passe et tout ce qui évolue au niveau de la Grande Région. Je suis très heureux que durant cette législature, vous avez réellement fait évoluer ce concept ; ce qui est très important. J'insisterai également sur le rôle important que jouent les communes dans cette politique transfrontalière de la Grande Région. J'aurais souhaité que l'on prévoit des incitants pour que davantage de communes mettent en œuvre cette collaboration transfrontalière qui permet non seulement à la Grande Région qui comprend d'autres zones que la Région wallonne, mais à toute l'Europe, de progresser vers une unité, vers une intégration plus forte.

M. le Président. - La parole est à M. le Ministre Collin.

M. Collin, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité, du Tourisme, du Patrimoine et délégué à la Grande Région. - Je pense que c'est à M. Arens que je dois m'adresser pour les réponses. Je ne vais pas recompléter ce que j'ai dit tout à l'heure par rapport aux autres intervenants.

Monsieur Arens, je partage votre combat pour que l'ensemble des régions, y compris rurales, soient bénéficiaires du haut débit. On sait qu'il y a encore toute une série de poches territoriales qui sont cruellement en défaut de bénéficier de ce service. Le bourgmestre de Bastogne qui, visiblement, préoccupe beaucoup M. P. Prévot, a déposé une proposition de loi à la Chambre des représentants pour généraliser un service universel à la fois de l'Internet et du haut débit sur l'ensemble du territoire belge, malheureusement pas votée par une majorité de députés fédéraux. Il m'a d'ailleurs dit qu'il allait revenir à charge à ce sujet.

Il faut que l'on se saisisse des possibilités qui sont offertes dans le Plan wallon d'investissement. On doit aussi faire contribuer les opérateurs, mais nous avons prévu des moyens importants dans le Plan wallon d'investissement qui permettront à la fois d'améliorer, sur tout le territoire wallon, ses services, mais aussi d'offrir le service là où il est totalement absent.

Je fais la liaison avec votre seconde intervention, car dans le cadre de la Grande Région, j'ai plaidé pour que l'on crée un centre de référence de la ruralité qui pourrait se pencher sur des thématiques comme celles que vous évoquez et faire des propositions. Nous avons eu un colloque à Bastogne sur les outils numériques au niveau de la ruralité en Grande Région avec des propositions très intéressantes. Je n'ai pas évoqué dans le condensé de la note d'orientation budgétaire, la Grande Région. Les moyens de cette dernière y sont davantage indirects. Ce sont tous les projets Interreg avec des moyens importants. Par contre, il y a une petite AB de 100 000 euros en soutien à des initiatives de promotion de la Grande Région.

Vous savez que nous allons avoir une nouvelle présidence à la Grande Région à partir de janvier. C'est la Sarre qui va succéder au Grand-Duché de Luxembourg.

Nous allons continuer à défendre toute une série de priorités, notamment dans le groupe de travail santé et questions sociales, placées sous présidence wallonne et qui veut développer une nouvelle coopération transfrontalière permettant de désenclaver les zones rurales et les territoires frontaliers. Nous avons eu, en 2018, des moments importants au niveau de la Grande Région, liés spécifiquement à la ruralité puisque nous avons signé une première charte de la forêt en Grande Région à la Foire d'Ettelbruck en juin 2018. C'est une initiative que la Wallonie avait initiée en 2017.

Nous avons également pris une position commune quant à la future PAC post-2020 favorable à un budget fort sans perte de moyens et à une PAC ambitieuse. On pourrait se dire que cela ne peut pas représenter grand-chose dans le concert européen, mais c'est quand même le grand test français avec ses 11 millions d'habitants. C'est le Grand-Duché de Luxembourg. C'est la Sarre, la Rhénanie-Palatinat, et la Wallonie avec les communautés française et germanophone. C'est un signe que nous travaillons ensemble et que nous essayons d'assurer des progrès pour les populations de notre territoire.

M. le Président. - Nous en venons à l'analyse du budget programme par programme.

J'en viens d'abord au tableau des recettes. Y a-t-il des questions ?

La parole est à M. Prévot.

M. P. Prévot (PS). - Monsieur le Ministre, en regardant le récapitulatif du dispositif des recettes, un double constat s'impose.

D'une part, on est frappé par le manque d'explications fournies dans l'exposé particulier par rapport aux montants inscrits et d'autre part, on a une impression de surestimation de ces mêmes recettes. Je prends pour exemple l'AB 16.07.

Dans cet article, on reprend les produits des ventes de bois. Le crédit mentionné est le même qu'en 2018, soit 11 345 000 euros. Or, on le sait et cela a fait l'objet tout à l'heure de l'une de mes interrogations, la présence massive sur le marché du bois scolyté va engendrer une diminution des prix et donc une diminution des recettes et vous n'en tenez pas compte dans cette projection. Cela nous paraît particulier et c'est la raison pour laquelle cela m'étonne un peu.

Pour l'AB 37.05, les produits résultant des compensations financières en matière de biodiversité, vous prévoyez une recette de 1 500 000 euros alors que pour les années précédentes, la recette était de zéro.

La seule chose que l'on sait, c'est que ce 1,5 million d'euros sera affecté au Fonds pour la protection de la biodiversité. En juillet dernier, vous aviez indiqué que ce fonds sera alimenté par les promoteurs éoliens pour limiter l'impact de leurs projets sur la nature. Ces promoteurs éoliens seront-ils les seuls contributeurs à ce fond ? Y aura-t-il d'autres types de recettes ? Vous étiez limité à cette source de financement au mois de juillet. À combien de mâts éoliens correspondent 1,5 million d'euros ? Il n'y aura donc pas de dotation spécifique pour ce fonds.

Troisième exemple, l'AB 39.01, intervention européenne dans la gestion de la crise sur la peste porcine africaine. Quand la commission a-t-elle décidé d'intervenir dans les frais engendrés par la présence de la peste porcine africaine ?

Sur quelle base cette intervention a été calculée ?

Quand et comment sera-t-elle liquidée ?

Dernier exemple, l'AB 06.01, les produits résultant du recouvrement des soldes de débiteurs dus par les intéressés au terme des opérations de remembrement ou d'aménagements fonciers. Là aussi, on a l'impression d'une manne qui arrive d'on ne ne sait où, ni par quel mécanisme. Récupérer un peu plus de 3 millions d'euros, c'est toujours une excellente nouvelle, mais quand, comment et par qui est-elle arrivée ?

Comment expliquer que, pendant des années, le montant indiqué à cet article budgétaire était nul et que, pour 2019, il soit de 3 068 000 d'euros ?

Voilà ce que je souhaitais dire sur le volet des recettes.

M. le Président. - La parole est à M. Desquesnes.

M. Desquesnes (cdH)**. -** Oui. J'avais interrogé M. le Ministre dans le cadre de la crise de la peste porcine africaine sur les financements européens possibles.

Dans le cas de la peste porcine africaine, Monsieur le Ministre, vous m'aviez répondu que vous ne saviez pas si l'Europe allait pouvoir nous aider et à hauteur de quel montant, même si 50 millions d'euros étaient réservés au niveau du budget européen. Vous indiquez, ici, 4 millions d'euros en recettes.

Voilà, je voudrais savoir d'où sort ce chiffre de 4 millions d'euros ?

M. le Président. - La parole est à M. le Ministre Collin.

M. Collin, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité, du Tourisme, du Patrimoine et délégué à la Grande Région. - Par rapport aux questions de M. P. Prévot et de M. Desquesnes, je suis parti de l'estimation de l'administration pour le produit de la vente de coupe de bois et de chablis. C'est vrai que l'on va avoir une perte de valeur avec les bois scolytés ; par contre, on va avoir davantage de bois qui vont être coupés.

On n'envisageait pas d'intervenir sur certaines forêts et on va devoir le faire. Si l'on n'enlève pas les bois rapidement, ils peuvent très rapidement perdre quasi toute valeur ; par contre, si l'on intervient vite, on n'est pas du tout dans ce cas-là – on l'a observé lors de la *task force* sur les bois scolytés avec les exploitants forestiers, les marchands de bois et les utilisateurs – on a la possibilité d'encore les valoriser, mais je suis parti, Monsieur Prévot, de l'estimation qui m'a été remise par l'administration.

Par rapport au nouveau fonds de la biodiversité, je pense que l'on ne doit pas du tout exclure d'autres intervenants que dans le secteur éolien. Le décret-programme a fixé les principes liés à cette intervention et on a prévu une estimation. Vous comme moi ne pouvons pas préjuger du nombre de dossiers qui vont être à la fois être déposés et/ou acceptés, mais en tout cas, on a voulu mettre une estimation raisonnable.

Par rapport à la question sur le remembrement, il s'agit d'une AB 06.01 qui intègre les soldes débiteurs et les débiteurs hypothécaires. On arrive à 3 068 000 euros avec le détail suivant :

– le remembrement « Ath-Brugelette » : 375 000 ;
– remembrement « Enghien » : 537 000 ;
– « Rebecq » : 753 000 ;
– « Reves » : 340 000 ;
– « Rumes-Brunehaut » ;
– 1 050 000 euros et 13 000 euros de débiteurs hypothécaires.

Voilà qui fait 3 068 000 euros.

Par rapport à la question que vous avez tous les deux posée sur les recettes de 4 millions d'euros qui sont mises en prévision pour la peste porcine africaine : l'Europe a toujours dit et elle l'a montré, d'ailleurs, dans les pays où elle est intervenue déjà, qu'elle soutiendrait la lutte contre la peste porcine et le plan d'éradication.

L'Europe n'a pas encore indiqué les montants qui pourraient être octroyés. Ils dépendront d'ailleurs, finalement, de l'ensemble des dépenses qui auront été consenties au niveau de l'État belge, d'une part et au niveau de la Région, d'autre part. Vous savez que l'État belge, ce sont des dépenses à travers le Fonds sanitaire et le ministère fédéral de l'Agriculture pour l'indemnisation du cheptel et en ce qui concerne la Région, c'est à la fois l'indemnisation sur le manque à gagner des éleveurs porcins ; c'est le coût des collectes des sangliers ; les coûts des analyses ; c'est aussi, par exemple, le coût des clôtures dont j'ai donné le détail à la dernière, dont j'ai récemment donné le détail ; c'est

aussi le soutien à d'autres secteurs – on a évoqué, tout à l'heure, deux mécanismes d'aides suite à la question qui a été posée par M. Daele, à la fois pour la biosécurité et l'enlèvement des carcasses dans la zone d'observation renforcée et l'aide aux ateliers de découpe.

Donc, nous allons rentrer un premier dossier avec des pièces justificatives à l'Europe. Le commissaire Hogan a encore confirmé, ce matin, au Conseil européen, que l'Europe interviendrait aux côtés de tous les États et de toutes les régions qui prennent les mesures effectives de lutte. Je vous ai dit tout à l'heure que j'avais eu l'occasion de pouvoir encore voir la satisfaction affichée par rapport à la manière dont nous travaillons sur ce complexe et délicat sujet. Quatre millions d'euros, ce sera peut-être plus ; ce sera peut-être moins, mais en tout cas, un budget, c'est une prévision. Nous avons prévu 8 millions d'euros en dépenses et nous estimons que l'Europe, comme elle l'avait annoncé, pourrait intervenir à concurrence de la moitié, c'est pour cela que nous avons mis 4 millions d'euros. Tout cela, ce ne sont que des prévisions.

M. le Président. - La parole est à M. Prévot.

M. P. Prévot (PS). - Oui. Il y aurait une réplique parce que ma crainte est toujours bien présente d'une surestimation de ces recettes.

J'entends M. le Ministre qui dit : « le bois scolyté, il y a une moins-value sur les ventes de bois, mais on va vendre davantage de bois ».

Je ne suis pas du tout certain que cette hausse de vente de bois va compenser les dégâts liés aux scolytés. Je persiste et signe. Je continue à croire qu'il y a une surestimation, en tout cas, au niveau des recettes, de cette AB 16.07.

Au niveau de l'AB 37.05, on ne peut pas exclure d'autres contributeurs à ce fonds que les promoteurs éoliens dont je vous avais parlé au mois de juillet. Donc, pour l'instant, les seuls contributeurs, en tout cas, imaginés, sont les promoteurs d'éoliens et on ne sait qui. On ne sait pas. Peut-être que quelqu'un va arriver, peut-être pas. Vous dites : « Le décret-programme a fixé les balises ». Cela, c'est clair, mais le problème, c'est qu'ici, vous mettez un montant de 1 500 000 euros dans votre budget ; on ne sait pas trop bien qui va contribuer à l'alimentation de ce fonds et une nouvelle fois, malheureusement, c'est un chèque en blanc que vous nous demandez de signer. Ce volet des recettes n'est donc pas un volet prudent. J'ai l'impression que c'est un volet de recettes en trompe-l'œil, beaucoup plus flatteur qu'il n'en est très exactement pour ce Gouvernement, mais cela a le don de m'inquiéter et d'inquiéter les membres de mon groupe.

M. le Président. - La parole est à M. le Ministre Collin.

M. Collin, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité, du Tourisme, du Patrimoine et délégué à la Grande Région. - Par rapport au fonds de la biodiversité, c'est un fonds, on ne dépensera que par rapport aux recettes que l'on recevra. Il n'y a aucun risque de dégradation, et je ne vais pas le redire trois fois, mais l'estimation pour les bois, est une estimation qui m'a été communiquée par les gens de terrain que sont les forestiers et qui ont été compilés au niveau de la direction générale.

M. le Président. - La parole est à M. P. Prévot.

M. P. Prévot (PS). - Pour l'estimation des bois, on en reparlera. Pour le surplus, pour revenir sur ce fameux fonds, j'entends bien qu'il n'y a pas de risques, puisque l'on utilisera le fonds à hauteur de son financement, mais c'est quand même toujours affolant de se dire qu'aujourd'hui, lors du débat budgétaire, on n'a pas d'autres idées que lors de la discussion du décret-programme où l'on parlait de ces contributeurs des promoteurs éoliens, et quand vous me dites : « On ne peut pas exclure d'autres contributeurs », d'accord, mais qui ? On n'a pas une vision claire au niveau du Gouvernement.

M. le Président. - La parole est à M. le Ministre Collin.

M. Collin, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité, du Tourisme, du Patrimoine et délégué à la Grande Région. - Je l'avais dit dans l'exposé préliminaire : un arrêté du Gouvernement est en préparation qui va communiquer tous les détails. Entre-temps, il fallait une prévision budgétaire.

M. le Président. - La parole est à M. Prévot.

M. P. Prévot (PS). - Je pensais que M. le Ministre lèverait un peu le coin du voile.

M. Collin, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité, du Tourisme, du Patrimoine et délégué à la Grande Région. - D'abord priorité au Gouvernement.

M. le Président. - On en vient maintenant au tableau de dépenses. Y a-t-il des questions sur celui-ci ? Non.

S'il n'y a pas de question, on en vient à l'analyse des DO et programmes y afférent, avec la DO 2 « Dépenses de cabinets » et le programme 6 « Subsistances ». Y a-t-il des questions sur ce programme ?

La parole est à M. Prévot.

M. P. Prévot (PS). - Je voudrais revenir sur l'article 182, les cavaliers budgétaires, en page 20. C'est davantage sur la forme que sur le fond et cela demande éventuellement l'une ou l'autre explication de M. le Ministre. L'article 182 modifie une quinzaine

d'articles du Code wallon du tourisme. Sa portée est exclusivement normative et elle aurait mérité à tout le moins un projet ou proposition de décret à part entière. Cela aurait eu au moins le mérite de la transparence.

Je l'ai dit, je ne vais pas intervenir sur le fond, mais sur la forme nous trouvons cela particulièrement inélégant et en tout cas très très discutable.

M. le Président. - La parole est à M. le Ministre Collin.

M. Collin, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité, du Tourisme, du Patrimoine et délégué à la Grande Région. - Désolé si j'ai manqué d'élégance à votre égard, mais j'ai surtout voulu être élégant à l'égard des porteurs de projets, par exemple. Il y avait des nuances dans l'interprétation de ce qui se trouvait dans les textes sur les aires d'accueil à la ferme. Or, il y a des projets qui sont pendants et qui nécessitaient un changement urgent de législation au niveau d'une clarification.

J'ai exactement le même argument pour l'insertion du label « Prairie » dans le Code wallon du tourisme pour labelliser officiellement des endroits de camp au même titre que les bâtiments. De même aussi qu'au niveau de la durée de la reconnaissance des logements insolites qui est portée à cinq ans au lieu de 10 ans, pour avoir une cohérence avec la durée de l'attestation « sécurité incendie ».

Cela ne va pas bouleverser le Code wallon du tourisme, mais cela va faciliter le travail des opérateurs et cela va d'ailleurs permettre, dans le cadre des aires d'accueil à la ferme, de concrétiser de nouveaux projets.

M. le Président. - La parole est à M. Prévot.

M. P. Prévot (PS). - Que l'on ne soit pas toujours élégant à mon encontre, je peux vivre avec, mais une proposition de décret, par exemple, aurait pu aller tout aussi vite et avec pas ou peu de contraintes supplémentaires. En plus, cela aurait eu le mérite de la transparence, en tout cas au niveau du débat parlementaire. Je l'ai dit, ce n'est pas l'inélégance de la personne que je souligne ici, c'est par rapport au respect du travail parlementaire. Je tenais à le souligner.

M. le Président. - C'était donc bien dans le tableau des dépenses.

J'en viens maintenant à la DO 2 « Dépenses de cabinets » et au programme 6 « Subsistances ». Y a-t-il des questions particulières sur ce programme ? Non.

On en vient alors à la DO 9 « Services du Gouvernement wallon et organismes non rattachés aux divisions organiques », avec le programme 8 « Commissariat général au tourisme ». Y a-t-il des questions sur ce programme ?

La parole est à M. Prévot.

M. P. Prévot (PS). - J'ai quelques questions afin de m'assurer d'avoir bien compris le mécanisme de financement dans le cadre du Plan wallon d'investissement.

D'une part, on a 40 millions d'euros de financement alternatif et si je ne me trompe pas, les projets ont été arrêtés par le Gouvernement. Je vois votre excellent collaborateur qui opine du chef, je continue donc.

Pouvez-vous nous en fournir la liste ? Pas ici éventuellement, mais si elle pouvait nous être transmise, et pas spécialement rien qu'à moi, cela intéressera peut-être l'un ou l'autre de mes collègues.

Tous les projets sont-ils arrêtés ? C'est toujours une question également. Je vois que cela opine toujours du chef, je continue donc.

L'augmentation de 290 000 euros de l'annuité versée au CRAC est-elle liée à ce financement alternatif ?

M. le Président. - Avez-vous d'autres questions ?

M. P. Prévot (PS). - J'en ai encore dans le développement, mais je me dis que ce sera plus facile pour le travail de M. le Ministre s'il peut répondre.

M. le Président. - La parole est à M. le Ministre Collin.

M. Collin, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité, du Tourisme, du Patrimoine et délégué à la Grande Région. - La liste des projets qui ont été arrêtés, vous pourrez en disposer, je vais y veiller. L'ensemble des projets a déjà été fixé.

La dotation CRAC, c'est pour les projets existants. Ce sont les anciens financements alternatifs.

M. le Président. - La parole est à M. Prévot.

M. P. Prévot (PS). - Cela fait de facto tomber trois questions que je ne vous poserai pas.

Il y a donc ces 40 millions d'euros dans le cadre de financement alternatif.

D'autre part, on a un montant de 40 millions d'euros à engager et 2,5 millions d'euros à liquider, via des crédits directs par le CGT.

Puisque visiblement c'est exact – comme cela opine toujours du chef à côté de vous – pourquoi ces deux modes de financement différents ont-ils été choisis ? Je ne sais pas si cela embête les collègues – cela a l'air de convenir –, pouvez-vous nous dire pourquoi deux modes de financement différents ont été choisis ?

M. le Président. - La parole est à M. le Ministre Collin.

M. Collin, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité, du Tourisme, du Patrimoine et délégué à la Grande Région. - C'est essentiellement en fonction du type de bénéficiaire. Dans les grands projets, c'est essentiellement des communes, intercommunales ou ASBL et de surcroît, qui mobilisent des montants très importants. Tandis que dans l'autre enveloppe de 40 millions d'euros, vous avez à la fois comme bénéficiaires, des propriétaires régionaux. Vous avez la problématique d'accessibilité PMR, donc cela peut aller jusqu'à des hébergements de particuliers et cela vise des petits montants.

Vous avez l'hôtellerie familiale – je pourrais reprendre le même argument. Vous avez alors des campings, où l'on est dans des structures aussi différentes, puisque l'on va viser l'ensemble des propriétaires de campings concernés par les zones inondables. C'est essentiellement cela les deux différences.

Le CRAC n'est ici pas praticable, ce serait compliqué puisque c'est un mécanisme qui serait un peu lourd pour des montants qui, parfois, ne sont pas importants. D'autant plus que l'on n'a pas ici la facilité de ne travailler qu'avec des opérateurs communaux ou de grosses ASBL, par exemple.

M. le Président. - La parole est à M. Prévot.

M. P. Prévot (PS). - Merci pour ce volet. Je vais maintenant aller jusqu'au bout de mon développement. Vous pourrez ainsi ramasser vos réponses.

On lit dans le budget du CGT que vous allez investir dans quatre axes stratégiques. Pouvez-vous nous indiquer les modalités d'utilisation de ces crédits ? Êtes-vous certain que les secteurs concernés sont prêts à engager 40 millions d'euros en 2019 ? Où en est le CGT à ce niveau ?

Pouvez-vous nous indiquer sur quelle base ces montants seraient alloués ? Y aura-t-il des appels à projets ? Si oui, les critères sont-ils déjà connus ? Quand débuteront-ils, le cas échéant ?

Au-delà de l'effet d'annonce et des nouveaux investissements, on peut clairement voir que le coût est largement reporté sur le prochain gouvernement. C'est aussi une particularité de ce budget, c'est l'augmentation des encours et c'est l'addition qui est malheureusement reportée sur le prochain gouvernement qui devra assumer des choix qui ne sont pas les siens. Si vous avez la chance d'en être, vous pourrez l'assumer plus facilement, mais si malheureusement vous n'êtes plus dans le prochain gouvernement, ce sera une nouvelle majorité qui devra assumer les choix qui sont les vôtres aujourd'hui.

En conclusion, vous avez réussi à engager la totalité de vos moyens alloués dans le cadre du Plan wallon d'investissement sur le seul exercice 2019, en tout cas si je lis cela. Est-ce exact ? Si oui, c'est un fameux tour de force.

M. le Président. - La parole est à M. le Ministre Collin.

M. Collin, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité, du Tourisme, du Patrimoine et délégué à la Grande Région. - C'est bien, vous me reconnaissez quand même quelques mérites.

Plus sérieusement, en ce qui concerne l'axe 1, les *resorts* touristiques et propriétés du CGT, on a 15 millions d'euros prévus uniquement en engagement, parce que l'on sait que le temps de concevoir le projet, d'avoir un auteur de projet, d'avoir les marchés, et cetera, on ne liquidera rien en 2019. Le CGT est en train de travailler à la liste des projets et on est en concertation étroite. Cela prendra donc encore quelques semaines avant d'y voir clair.

Concernant l'accessibilité PMR, on est déjà dans la démarche, puisque, en fait, on avait lancé un appel à projets « manifestation d'intérêt » pour les opérateurs qui souhaitaient bénéficier d'un audit d'accessibilité. Cela a d'ailleurs très bien répondu au niveau de cet appel à projets. Nous avons prévu 10 millions d'euros en crédits d'engagement et 1 million d'euros en crédits de liquidation. Il va alors y avoir l'appel à projets qui va être fait pour la deuxième phase, c'est-à-dire que l'on a l'audit d'accessibilité et, à ce moment-là, le promoteur dit : « Je suis intéressé de répondre à un appel à projets pour avoir une subvention en équipement ou en transformation ».

Concernant l'hôtellerie familiale, l'appel à projets est en train d'être réfléchi et discuté et n'est pas encore prêt. On a prévu 5 millions d'euros en crédits d'engagement et 500 000 euros en crédits de liquidation. De nouveau, ce sera des projets où il faudra passer par auteur de projet, marché, passation, règles de procédure, et cetera.

Pour les campings, on a prévu 10 millions d'euros en crédits d'engagement et 1 million d'euros en crédits de liquidation. C'est quelque chose, comme les trois autres axes d'ailleurs, qui intéresse les membres de la majorité gouvernementale, mais – j'en suis sûr – aussi l'ensemble des membres du Parlement parce que l'on a très souvent évoqué la nécessité d'aider les propriétés du CGT à être équipées adéquatement pour assumer leur vocation de créatrices de croissance touristique. On est tous attachés à améliorer l'accessibilité par rapport aux PMR. On connaît tous les difficultés de l'hôtellerie familiale. Le Parlement a voté le CoDT : notamment, par rapport aux zones inondables, on sait qu'il faut aider ces campings.

Le CGT a entamé le processus pour être en mesure de lancer les opérations au niveau des campings en voulant s'attacher les services d'un architecte, qui sera d'ailleurs aux côtés des gestionnaires propriétaires de campings. Tout cela va faire l'objet des appels à projets qui seront lancés le plus tôt possible en 2019.

Là aussi, pour les campings, on a prévu 1 million d'euros en crédits de liquidation. Je ne suis pas du tout certain, sauf pour les études, que l'on pourra payer en 2019, parce que des études devront être faites dans beaucoup de cas, mais les travaux ne seront pas encore éligibles en 2019.

M. le Président. - M. Prévot a eu ses réponses.

La parole est à M. Desquesnes.

M. Desquesnes (cdH)**. -** Je vois que l'on est rentré dans les discussions de fond sur le tourisme alors que l'on n'est pas encore dans le budget du CGT. Je me permets d'intervenir dans ce cadre-là, c'est une question que je ne poserai pas tantôt.

Je vais revenir sur ce plan d'investissement de 40 millions d'euros, c'est extrêmement important. Les montants sont importants par rapport aux opérateurs, mais aussi par rapport à leur capacité à mobiliser des fonds. On sait que, dans le cadre des aides du Code wallon du tourisme, on est dans des aides *de minimis*, donc même si l'on augmente les taux d'intervention, on est à maximum 200 000 euros par période de trois ans. Or, quelquefois, les investissements sont supérieurs à cela.

La réflexion que doivent mener vos services, Monsieur le Ministre, doit également être couplée avec un travail à faire avec les outils financiers de la Région wallonne pour la partie de cofinancement privé. Il est important de mobiliser les deux si l'on veut réussir cet élément-là. Je pense en particulier aux campings qui n'ont pas toujours les reins suffisamment solides pour se lancer et convaincre des organismes bancaires. Il faut donc que des *invests*, la SOWALFIN ou d'autres acteurs comme cela soient mobilisés. C'est important de les prévoir dès le début du programme. Puisque la réflexion est en cours, je ne peux que vous enjoindre à prolonger cet élément-là.

C'est d'ailleurs la même chose pour l'hôtellerie, surtout la petite hôtellerie familiale.

Il y a également un volet important sur les *resorts* touristiques et les infrastructures CGT.

Il faut vraiment être attentif à ce que les moyens du plan d'investissement infrastructures, qui sont des moyens destinés à faire levier par rapport à des investissements privés, soient effectivement étudiés dans ce cadre-là. Je peux comprendre qu'il peut y avoir des tentations du côté de l'opérateur du bras immobilier du tourisme qu'est Immowal d'intervenir et de lancer des projets. Cependant, est-ce bien dans le cadre de partenariat avec le privé que ces fonds seront mobilisés et pas dans de l'investissement purement public ?

M. le Président. - La parole est à M. le Ministre Collin.

M. Collin, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité, du Tourisme, du Patrimoine et délégué à la Grande Région. - Par rapport à la première question, il est clair que les outils économiques, SOWALFIN, *invests*, et cetera doivent être mobilisés. Ils sont d'ailleurs associés dans le groupe de travail du Plan wallon d'investissement.

Par contre, en ce qui concerne votre deuxième réflexion, en priorité, on va évidemment lever de nouveaux partenariats avec le secteur privé, mais cela n'empêchera pas, dans certains cas, que l'investissement sera uniquement public. Je ne peux pas l'exclure.

Cela a été dit pour tout le Plan wallon d'investissement, la volonté est aussi de mobiliser des moyens privés et de pouvoir trouver des synergies de manière à ce que ce soit de l'investissement créatif.

Vous savez que je suis quelqu'un de prudent, je ne vais pas vous répondre aujourd'hui que j'exclus un investissement à caractère uniquement public dans un cas ou l'autre. Je ne voudrais pas, par la suite, me trouver confronté à ma propre contradiction.

M. le Président. - La parole est à M. Desquesnes.

M. Desquesnes (cdH)**. -** L'élément qui doit être la ligne rouge, c'est celle de dire que, à un moment donné, des crédits existent en matière d'équipement touristique pour les pouvoirs publics. Il existe donc déjà des sources de financement, plusieurs millions d'euros sont prévus chaque année à cette fin.

Néanmoins, il faut aussi éviter de se retrouver avec, sur le dos, de la part des pouvoirs publics, que ce soient les autorités locales ou le pouvoir public régional en direct ou par l'un de ses outils, quelque chose qui constitue, au bout du compte, un *cash drain*. On a malheureusement eu, dans le cadre des fonds européens, notamment dans les années 1990 et encore au début des années 2000, une série de projets qui ont vu le jour – vous les connaissez certainement, Monsieur le Ministre – qui sont aujourd'hui des charges et des fardeaux pour les opérateurs publics qui les portent.

La ligne rouge, à mes yeux, est celle de dire qu'il faut, après, un mécanisme de gestion ou de financement par un opérateur professionnel et qui n'est a priori pas les pouvoirs publics chargés d'éponger un éventuel déficit de gestion dans ce genre d'infrastructures. Il faut être très attentif à cette condition.

M. le Président. - S'il n'y a plus de question sur ce programme, on en vient à la division organique 15, « Agriculture, ressources naturelles et environnement », programme fonctionnel 1. Y a-t-il des questions ?

La parole est à M. Prévot.

M. P. Prévot (PS). - On constate une nette diminution des crédits destinés à ce programme de

l'AB 12.0, « Maintenance et licences ». Pouvez-vous nous expliquer la ou les raisons qui expliquent cette diminution ?

M. le Président. - La parole est à M. le Ministre Collin.

M. Collin, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité, du Tourisme, du Patrimoine et délégué à la Grande Région. - L'administration a proposé que l'on alimente en cours d'année, à partir du 15.04. C'est eux qui ont proposé que l'on procède ainsi. En cours d'année, on pourra donc alimenter à partir du 15.04. Ce sont les crédits informatiques.

M. le Président. - Programme 02 « Coordination de politique agricole et environnementale ».

Y a-t-il des questions ? Non.

Programme 03 « Développement et étude du milieu »

La parole est à M. Prévot.

M. P. Prévot (PS). - Pour l'AB 33,13 « Subventions aux organismes s'occupant de précarité en agriculture », c'est une AB qui voit ses crédits augmenter de 500 000 euros en crédits d'engagement et en crédits de liquidation. On ne peut que saluer l'augmentation des crédits de cette AB. On se rappellera que, en 2016, à l'initiative de M. Courard, notre Parlement avait adopté une résolution relative au soutien social pour le monde agricole. La précarité, la pauvreté, le surendettement sont bien présents dans nos campagnes et il arrive souvent que des agriculteurs et leur famille se retrouvent en grande détresse et éprouvent des difficultés à en parler et surtout à le faire savoir.

Cette augmentation de crédits est selon nous, un bon signal. Quelle stratégie entendez-vous mettre en place à travers ce financement complémentaire ? Quels sont les organismes concernés ? Disposez-vous de données consolidées sur la situation sociale des agriculteurs en général ? Sur le taux de suicide dans cette profession en particulier, c'est une question récurrente, je l'ai déjà posée à de nombreuses reprises, mais ce qui fait la difficulté de cette problématique, c'est que jusqu'alors, nous n'avons pas de données chiffrées et précises ; ce qui complique la situation.

M. le Président. - La parole est à M. le Ministre Collin.

M. Collin, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité, du Tourisme, du Patrimoine et délégué à la Grande Région. - Je peux vous rassurer sur le fait que le groupe de travail mis en place continue à se réunir et à progresser dans l'entretien et surtout la création de nouvelles synergies entre tous les intervenants liés à la problématique des difficultés sociales, psychologiques des agriculteurs et, donc, la prévention du suicide. C'est vrai que nous n'avons pas de chiffres profession par profession, mais toute une dynamique s'est mise en place grâce notamment au Parlement et aux auditions produites ici et au travail que nous avons ensuite optimisé.

La majoration ici est affectée à améliorer le fonctionnement de la cellule FINAGRI qui est la cellule agricole dédicacée à l'aide aux agriculteurs en difficultés financières.

M. le Président. - Programme 04 « Aides à l'agriculture »

La parole est à M. Prévot.

M. P. Prévot (PS). - Au niveau de l'AB 31.0, « Aides agri-environnementale » – j'étais déjà revenu sur les difficultés et j'en ai déjà longuement parlé lors de l'intervention générale – cette AB voit ses crédits d'engagement diminuer de 2,7 millions d'euros et ses crédits de liquidation de 4 millions d'euros.

J'aimerais avoir une explication sur cette diminution de cette AB alors que l'impact des pratiques agricoles sur l'environnement en général et sur la biodiversité en particulier est avéré. Dès lors, pourquoi en diminuer les crédits ?

M. le Président. - La parole est à M. le Ministre Collin.

M. Collin, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité, du Tourisme, du Patrimoine et délégué à la Grande Région. - C'est la programmation qui nous a été donnée par l'administration. Je pense qu'à un moment donné les prévisions avaient été trop hautes, surévaluées et c'est en fonction des besoins que l'administration nous a proposé cela, sachant que, encore une fois, nous faisons la promotion, vous savez tous le travail fait par Natagriwal optimal des MAEC. Que de surcroît, nous avons obtenu l'accord de la commission pour revoir certaines MAEC dans le sens souhaité par les agriculteurs et d'autres intervenants de la ruralité. Nous disposons aussi, à travers l'OPW, des moyens de paiement pour faire face à l'ensemble des engagements pris. Il n'y a pas du tout de signe d'un affaiblissement de la volonté de soutenir ce programme agri-environnemental.

M. le Président. - La parole est à M. Prévot.

M. P. Prévot (PS). - J'ai une autre question sur l'AB 31.09 « Aide à l'agriculture biologique » qui voit ses crédits d'engagement augmenter de 2,7 millions d'euros et ses crédits de liquidation diminuer de 1 million d'euros. Je voulais savoir comment M. le Ministre expliquait la diminution de ces crédits de liquidation de cette AB alors que le nombre d'exploitations agricoles, ayant fait justement le choix de l'agriculture biologique, ne cesse d'augmenter.

M. le Président. - La parole est à M. le Ministre Collin.

M. Collin, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité, du Tourisme, du Patrimoine et délégué à la Grande Région. - Les autres années, c'était en cours d'année que l'on affinait les chiffres.

Ici, on a demandé que, pour le budget initial, on puisse avoir des chiffres beaucoup plus précis sur les besoins et, donc, les données ont été précisées par l'administration au préalable ; ce qui explique les différences de montants.

M. le Président. - La parole est à M. Prévot.

M. P. Prévot (PS). - Ce qui peut expliquer partiellement les différences de montants, mais ce qui peut continuer à porter de l'eau à mon moulin. Je m'étonne des montants engagés et surtout de cette diminution de 1 million d'euros.

M. le Président. - La parole est à M. le Ministre Collin.

M. Collin, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité, du Tourisme, du Patrimoine et délégué à la Grande Région. - Ici, on a augmenté les engagements, car on a affiné les chiffres pour le budget initial. Par contre, on a tenu compte des besoins en termes de liquidation en fonction des résultats précédents. La volonté est là aussi, vous le savez. Dans le plan stratégique dont M. Daele a rappelé des objectifs, le but est d'accroître le nombre d'agriculteurs dans le secteur du bio.

M. le Président. - La parole est à M. Prévot.

M. P. Prévot (PS). - Nous l'espérons effectivement.

M. le Président. - La parole est à M. Desquesnes.

M. Desquesnes (cdH)**. -** J'ai une question sur l'AB 17,32 « Aides exceptionnelles en faveur de l'agriculture ». De quoi s'agit-il, précisément ? S'agit-il d'une réserve ou est-ce un montant affecté ?

Par ailleurs, je voudrais savoir où se trouvent les moyens budgétaires relatifs aux aides pour la prime de coopérateur puisque ce sont les fameuses primes à 2 000 euros. Il y a plusieurs gros projets en cours dont le projet de sucrerie. J'imagine que ces montants doivent se trouver quelque part dans vos articles.

M. le Président. - La parole est à M. Prévot.

M. P. Prévot (PS). - À l'AB 31.13 « Aides aux investissements dans les exploitations agricoles », cette AB voit ses crédits d'engagement stabilisés, mais ses crédits de liquidation diminuer de 3,5 millions d'euros. Comment expliquer la diminution des aides aux investissements dans les exploitations agricoles ?

M. le Président. - La parole est à M. le Ministre Collin.

M. Collin, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité, du Tourisme, du Patrimoine et délégué à la Grande Région. - L'OPW, pour l'instant, est alimenté à hauteur de 57 millions d'euros et dispose des crédits de liquidation suffisants. On pourra facilement faire face à la totalité des engagements. C'est pour cela que l'on a opéré cette diminution à cette AB des crédits de liquidation.

Par rapport à la première question de M. Desquesnes, vous avez vu juste, c'est une provision. On ne sait pas dire à quoi pourrait être affectée une éventuelle aide exceptionnelle en 2019. C'est pour maintenir le principe d'une AB liée à ce qui pourrait arriver et que personne n'espère.

Par rapport à l'autre question sur les moyens de l'aide aux coopérateurs, en fonction des projets, cela peut être le 31.02.12 qui, pour l'instant, n'est pas alimenté, mais qui pourrait l'être en fonction des besoins. Par exemple, en 2018, on a remis 3 millions d'euros. Le projet auquel vous faites allusion devrait pouvoir être, en principe, pris en charge en 2018. Il est à zéro, mais il est alimenté en cours d'année.

M. le Président. - On en vient au programme 11 « Nature, forêt, chasse et pêche ».

Y a-t-il des questions ? Non.

J'en viens donc au programme 12 « Espace rural et naturel ».

La parole est à M. Prévot.

M. P. Prévot (PS). - Merci, Monsieur le Président.

Ce programme est destiné à financer la politique rurale du Gouvernement. Monsieur le Ministre, alors que votre note d'orientation budgétaire évoque, et je vous cite : « des appels à projets destinés à favoriser les liens intergénérationnels et les espaces de bien-être et de rencontre en milieu rural », pour 2019, votre budget ne prévoit pas d'articles budgétaires spécifiques.

Pouvez-vous l'expliquer ?

M. le Président. - La parole est à M. le Ministre Collin.

M. Collin, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité, du Tourisme, du Patrimoine et délégué à la Grande Région. - Les deux AB, c'est la 33.07.00 où l'on a mis 400 000 euros en crédits d'engagement et la deuxième AB qui est concernée, c'est la 63.09.12 « Subventions pouvoirs publics pour les projets pilotes en vue d'améliorer le cadre de vie en milieu rural », où l'on a prévu 1 600 000 euros. Cela fait donc les 2 millions d'euros que j'ai évoqués.

M. le Président. - La parole est à M. Prévot.

M. P. Prévot (PS). - Merci. On ne peut être plus clair.

J'ai une question sur l'AB 01.02, voir un petit peu comment ce fonds est alimenté, comment l'argent disponible va être utilisé.

S'agit-il de l'embryon d'une politique agricole foncière plus active comme elle se fait en France à travers, notamment, les Safer ?

Pouvez-vous nous redonner votre stratégie en la matière ?

M. le Président. - La parole est à M. le Ministre Collin.

M. Collin, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité, du Tourisme, du Patrimoine et délégué à la Grande Région. - On met en égalité, si je puis dire, les dépenses et recettes qui viennent de ces opérations et dont j'ai listé tout à l'heure le détail. Cela dépendra donc des projets. C'est vraiment en fonction des projets de remembrement foncier que ces moyens vont s'accroître.

M. le Président. - S'il n'y plus d'autres questions sur ce programme, on en vient au programme 13 « Prévention et protection : air-eau-sol ».

Y a-t-il des questions ?

Je ne vois pas de mains qui se lèvent.

On en vient au programme 14 « Polices et contrôles ».

La parole est à M. Prévot.

M. P. Prévot (PS). - Monsieur le Ministre, les crédits de ce programme restent identiques alors que, depuis le 1er septembre dernier, l'unité anti-braconnage est passée sous l'autorité de l'inspecteur général du DNF. Dès lors, pourquoi maintenir un programme particulier ?

Si l'unité anti-braconnage ne dépend plus du DPC, pourquoi avoir maintenu ce programme dans votre projet de budget ?

M. le Président. - La parole est à M. le Ministre Collin.

M. Collin, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité, du Tourisme, du Patrimoine et délégué à la Grande Région. - Justement, on devra effectivement changer l'organisation des budgets. Vous avez bien fait de rappeler que des dispositions ont été prises pour modifier la hiérarchie au niveau de l'UAB et l'intégration dans le DNF. On devra, à l'ajustement, tenir compte de cela et réorganiser les AB. Les budgets restent les mêmes, de toute façon.

M. P. Prévot (PS). - La réponse me convient.

M. Collin, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité, du Tourisme, du Patrimoine et délégué à la Grande Région. - À la limite, je pourrais faire croire que je l'ai fait exprès pour rassurer ceux qui craignaient la disparition de l'UAB, mais je ne vais pas donner cette réponse qui serait un peu fausse. Il faut que l'on réorganise les lignes budgétaires, simplement.

M. le Président. - Nous en venons avec la DO 16, avec l'aménagement du territoire, logement, patrimoine et énergie avec les monuments sites et fouilles, donc le programme 21.

La parole est à M. Desquesnes.

M. Desquesnes (cdH)**. -** Monsieur le Ministre, c'est davantage pour comprendre ce qu'il va y avoir derrière, puisque l'allocation de base sur laquelle je vous interroge est alimentée à hauteur de 0 euro, mais c'est l'alimentation, au départ, du Plan wallon d'investissements. Je voudrai savoir en quoi ou comment, quels types de projets, quels montages, quels calendriers, quels appels à projets pour le domaine du patrimoine. Y a-t-il déjà des choses qui sont arrêtées, ne fût-ce que dans les grandes lignes ? Ou est-on encore dans l'acte d'intention à ce stade-ci ?

M. le Président. - La parole est à M. Prévot.

M. P. Prévot (PS). - Monsieur le Ministre, la dotation donnée à l'AWaP reste stable, puisqu'elle n'augmente que de 993 000 euros pour un total de plus de 42 millions d'euros.

Première question : quel est l'impact escompté de la réforme fiscale pour les biens classés ?

Quel est le coup prévu pour le budget wallon ? Sachant notamment que cela annonce une recette moindre pour ce même budget wallon, il est intéressant de pouvoir évaluer les compensations que le Gouvernement devra trouver.

Combien de dossiers doit-on dénombrer ?

En matière de patrimoine, le Gouvernement applique une de ses recettes préférées : le report vers ses successeurs, et je l'ai dit et cela se retrouve dans votre budget, et ici, alors que le vote du Code du patrimoine devait être concomitant à l'entrée en vigueur de l'AWaP, aujourd'hui, les arrêtés de Gouvernement d'application n'ont pas encore été votés ; en tout cas, pas tous votés. On nous promet l'entrée du CoBAT au 1er juin 2019, soit après les élections qui renouvelleront le Parlement. Cette manie du Gouvernement de reporter le poids de la charge ou en tout cas, l'addition sur le Gouvernement futur est assez agaçante. On le voit à l'un ou l'autre

endroit dans votre budget, mais je ne vous en tiens pas rigueur personnellement, puisqu'on le voit également dans les budgets de vos collègues que les encours se multiplient et les reports de charge également. Après nous, les mouches.

Pourriez-vous également nous apporter des précisions sur les accords annoncés dans la note d'orientation qui concerne la gestion et l'entretien des propriétés régionales par le privé ?

Les conventions-cadres sont, d'après ce que j'ai pu comprendre, annoncées avec des durées de cinq ans afin de, et je cite : « faciliter la vie d'un point de vue administratif et en termes de subventionnements pour les futurs opérateurs ». Là aussi, quelles sont les modalités et quel est l'impact budgétaire de ces conventions-cadres ?

Voilà l'ensemble des questions que je voulais poser pour ce programme 16.21.

M. le Président. - La parole est à M. le Ministre Collin.

M. Collin, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité, du Tourisme, du Patrimoine et délégué à la Grande Région. - Par rapport à la dernière question : il n'y a pas d'impact budgétaire. Faire une convention-cadre, par exemple, avec ArkeoGIS, qui favorise la sensibilisation des jeunes aux métiers de l'archéologie, je dirais, le fait de sécuriser les bénéficiaires sur la durée d'une convention de cinq ans n'aboutit pas à une augmentation des moyens budgétaires. Là, il n'y a pas de conséquence.

Par rapport aux questions qui ont été posées sur les accords-cadres, je peux vous donner, Monsieur Desquesnes, les trois nouveaux accords-cadres qui ont été annoncés et que le Gouvernement a approuvés le 24 mai dernier. Il y a les anciens thermes de Spa...

M. P. Prévot (PS). - C'est dans le cadre du Plan wallon d'investissements, cela ?

M. Collin, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité, du Tourisme, du Patrimoine et délégué à la Grande Région. - Oui et on a prévu 4,5 millions d'euros sur cinq ans. Il y a la basilique de Bon-Secours pour laquelle on a prévu 2,5 millions sur cinq ans. Pour l'église Saint-Martin d'Arlon, on a prévu 8 millions d'euros sur 10 ans. Je vais quand même dire à M. Prévot que ce n'est pas une nouvelle pratique du nouveau Gouvernement.

Le 24 mai 2017, on n'a pas fait exprès, mais c'était juste une année avant, sous un autre Gouvernement qu'il soutenait, on n'a pas dit : « Après nous les mouches », mais on a aussi décidé de plusieurs accords-cadres, neuf d'ailleurs, en 2017, parce que l'on estime que si l'on veut restaurer, consolider et valoriser un patrimoine très important, c'est sur la durée que l'on doit le faire. Donc, quand on a décidé pour :

– le Château de Jehay : 5 millions d'euros en sept ans ;
– le Grand-Théâtre de Verviers : 13 millions d'euros sur 10 ans ;
– la Basilique de Saint-Hubert : 10 millions d'euros sur 10 ans ;
– le Stade des Jeux et de Théâtre de Verdure à Namur : 12 millions d'euros sur 10 ans ;
– la Cathédrale Saint-Aubain : 12 millions d'euros sur 10 ans ;
– l'ancienne Abbaye d'Aulne : 15 millions d'euros sur 10 ans ;
– la Collégiale Sainte-Croix : 15 millions d'euros sur 10 ans ;
– la Cathédrale de Tournai : 7 millions et demi d'euros sur cinq ans ;
– le Musée des beaux-arts de Tournai : 7 millions et demi d'euros sur cinq ans.

Je n'ai pas du tout l'impression que l'on s'est dits, avec mes anciens collègues socialistes : « Après nous les mouches ». On a simplement décidé de travailler pour le patrimoine, et ce, de façon sérieuse. On a prévu, en soutien en matière de valorisation du patrimoine industriel 4 millions d'euros en engagement et 500 000 euros en crédit de liquidation.

Par rapport à l'impact budgétaire de la mesure fiscale pour les propriétaires privés de bâtiments classés.

Il n'y aura pas d'impact en 2019, puisque cela prend cours au 1er janvier et c'est l'année suivante que l'on aura un éventuel impact – dont j'avais précisé les contours dans la présentation du décret au Parlement – qui sera peu important et qui pourrait même se retrouver quasi annihilé par le retour fiscal positif, à la fois en termes de précompte et à la fois en termes d'impacts économiques, puisque des entreprises pourront travailler sur base de ces accords-cadres.

Cela va d'ailleurs renforcer le potentiel d'emplois dans le secteur du patrimoine, dont on a bien besoin.

(M. Desquesnes, Vice-président, prend place au fauteuil présidentiel)

M. Onkelinx (PS). - Sous la présidence de M. Desquesnes, j'ai une toute petite question. Cela ne m'arrive pas souvent.

Je passe régulièrement devant l'Observatoire de Liège et je trouve cela un peu dommage au niveau du patrimoine.

M. Collin, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité, du Tourisme, du Patrimoine et délégué à la Grande Région. - L'Observatoire de Cointe.

M. Onkelinx (PS). - Oui. Je vois qu'il tombe en décrépitude alors que c'est un monument qui, pour moi, est assez remarquable.

Pourquoi n'y a-t-il pas une intervention financière pour la réhabilitation de ce bâtiment qui, pour moi, est assez exceptionnel ?

M. le Président. - La parole est à M. le Ministre Collin.

M. Collin, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité, du Tourisme, du Patrimoine et délégué à la Grande Région. - Il y a quelques mois, j'ai lancé une initiative par rapport à une inscription sur la liste de sauvegarde parce que j'avais justement été sensibilisé par un ou plusieurs collectifs liégeois sur la valeur de ce bâtiment.

Nous sommes en train de réfléchir et l'administration travaille à un dossier qui permettrait de le prendre en considération. Je pense aussi qu'il y a là un patrimoine important qu'il ne faut pas galvauder.

M. Onkelinx (PS). - C'est bien de réfléchir, mais il ne faudrait pas que la réflexion traîne pendant quelques années.

M. Collin, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité, du Tourisme, du Patrimoine et délégué à la Grande Région. - Le risque était important et c'est parce qu'il y avait un risque que j'ai lancé cette procédure.

M. Onkelinx (PS). - Je remercie M. le Ministre pour la réponse.

M. le Président. - Je vous rends la présidence, Monsieur Onkelinx.

(M. Onkelinx, Président, reprend place au fauteuil présidentiel)

Je pense que l'on a terminé le programme 21 de la DO 16.

Nous passons à la DO 17 « Pouvoirs locaux, action sociale et santé », programme 01 « Fonctionnel ».

Il n'y a pas de question.

Nous passons à la DO 18 « Entreprises, emploi et recherche », programme 23 « Formation agricole ».

La parole est à M. Desquesnes.

M. Desquesnes (cdH)**. -** On constate une augmentation importante des moyens dévolus pour cet élément.

S'agit-il simplement d'une reconfiguration technique de différentes sources de financement ou s'agit-il davantage d'un renforcement des moyens et des actions envisagés en matière de formation agricole ?

C'est un sujet extrêmement important pour s'assurer que les jeunes agriculteurs qui se lancent et ceux qui sont déjà en activité puissent se préparer à se former aux nouvelles techniques, pratiques et itinéraires culturaux ou d'élevage.

M. le Président. - La parole est à M. Prévot.

M. P. Prévot (PS). - La question de la formation, comme celle de l'accompagnement est essentielle pour les jeunes agriculteurs, mais également pour les agriculteurs installés. À l'instar des autres secteurs économiques, l'agriculture évolue et les techniques également. Dans ce cadre, il est nécessaire de revoir la formation commune aux agriculteurs afin qu'ils puissent s'adapter et développer de meilleures pratiques.

Pour l'année 2019, on constate une augmentation importante des crédits de ce programme. Comment l'expliquez-vous ? Quelles sont les évolutions attendues au cours de l'année 2019 ? Quels seront les programmes privilégiés ? Quels seront les opérateurs désignés pour les mener ?

Je vous remercie d'avance de vos réponses.

M. le Président. - La parole est à M. le Ministre Collin.

M. Collin, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité, du Tourisme, du Patrimoine et délégué à la Grande Région. - Qui mènera les programmes ? Ce sont les appels à projets qui le diront.

On est toujours très attentif à actualiser les formations en fonction des besoins et des nouvelles possibilités. On a parlé tout à l'heure du *smart farming*, c'est une notion qui devra être davantage présente.

Je constate que vous avez tous les deux été un peu distraits pendant mon exposé.

Pour une fois que vous êtes d'accord sur une question et que j'observe une distraction qui vous est commune, je peux me permettre avec le sourire de vous le dire.

(Rires)

Afin de simplifier le processus de subventionnement des organismes, on va procéder à des appels à projets pluriannuels. Comme je le disais tout à l'heure, les crédits d'engagement du programme sont majorés pour permettre l'engagement des subventions sur l'ensemble de la période, ce qui explique les augmentations importantes.

Ce n'est parce que je vous ai embêté qu'il faut me reposer dix questions.

M. Desquesnes. - Non, c'est extrêmement important parce que les organisations agricoles – organisatrices, dans la plupart des cas, de ces formations – se plaignent de la lourdeur des procédures. La pluriannualisation des engagements est de nature à conforter l'offre de services et à permettre que les gens financés par ces moyens se concentrent sur la formation et non sur la gestion des dossiers de subsides.

M. le Président. - La parole est à M. Prévot.

M. P. Prévot (PS). - J'avais été inattentif, en tout cas pour une partie de la question ; je remercie M. le Ministre de l'avoir précisée.

M. le Président. - Nous avons encore à analyser les unités d'administration publique.

Globalise-t-on le tout ou y va-t-on par type ?

(Réaction de M. P. Prévot)

La parole est à M. Prévot.

M. P. Prévot (PS). - Par rapport aux UAP sous votre tutelle, pouvez-vous nous transmettre le solde SEC 2019 ?

M. le Président. - La parole est à M. le Ministre Collin.

M. Collin, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité, du Tourisme, du Patrimoine et délégué à la Grande Région. - Dans le rapport de la Cour des comptes, en annexe, un document reprend l'ensemble des soldes SEC pour la totalité des UAP. Par exemple, à la page 66, il y a la synthèse des budgets des organismes de type 3 et on y trouve les informations. Sinon, on vous les identifie.

M. P. Prévot (PS). - Oui, ce serait bien parce que je n'ai pas fait l'exercice pour tous. De mémoire, ils n'y figurent pas pour tous les UAP sous votre tutelle. Si cela ne représente pas un travail pharaonique, si l'on pouvait nous les transmettre, ce serait élégant.

M. Collin, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité, du Tourisme, du Patrimoine et délégué à la Grande Région. - Chez nous, en principe, tout est là, mais on va le faire.

M. P. Prévot (PS). - Je vous remercie.

M. le Président. - En ce qui concerne les UAP, y a-t-il des questions particulières ?

La parole est à M. Desquesnes.

M. Desquesnes (cdH)**. -** Sur le CRA-W..

(Réaction de M. P. Prévot)

M. le Président. - Je veux bien les reprendre tous.

On va commencer par les types 1.

Sur l'Agence wallonne du patrimoine, y a-t-il des questions ?

La parole est à M. P. Prévot.

M. P. Prévot (PS). - Pour 2018, le budget des dépenses de l'AWaP était de 45 608 000 euros. Pour 2019, il augmente et passe à un peu plus de 54 millions d'euros alors que la dotation de l'Agence n'a été que très légèrement revue.

D'emblée, je précise également que l'encours se creuse puisque les crédits de liquidation pour 2019 restent à 45 554 000 euros, soit 3,5 millions d'euros de plus que la dotation reçue de la Région wallonne.

Ici, c'est un peu le reproche que j'ai fait à l'un ou l'autre endroit dans ce budget : on constate qu'après un an de fonctionnement et d'existence, l'AWaP connaît déjà un encours qui flirte avec les 10 millions d'euros.

Dans les recettes, on note l'apparition d'un crédit relatif au Plan wallon d'investissements à hauteur de 1 million d'euros. De manière globale, les recettes liées aux projets européens sont en baisse cette année. Toujours dans cette note d'orientation, vous annoncez un budget de 112 millions d'euros jusqu'en 2028 pour les accords-cadres conclus afin d'assurer les interventions sur le patrimoine public.

Toutefois, dans le Plan wallon d'investissements, le Gouvernement a repris les Thermes de Spa parmi les nouveaux dossiers. Comment expliquez-vous ce choix, alors qu'il s'agit d'un site privé ? La Wallonie subventionne-t-elle un promoteur privé via le Plan wallon d'investissements ?

Toujours concernant les accords-cadres, pouvez-vous nous apporter, soit aujourd'hui ou d'ici la Commission du budget de vendredi, le détail des trajectoires budgétaires pluriannuelles des huit accords-cadres signés avec le Plan wallon d'investissements et la chute du Gouvernement Magnette ? Pouvez-vous également nous indiquer quels seront les accords-cadres concrétisés ? Dans le cadre du Plan wallon d'investissements, leur timing, leur projection pluriannuelle, et comment seront répartis les 112 millions d'euros annoncés dans votre note d'orientation ? Au-delà du voile que vous vous avez levé précédemment, j'aimerais avoir une réponse précise pour tout cela. Si pas aujourd'hui, pour la discussion budgétaire de vendredi.

M. le Président. - Y en a-t-il d'autres qui veulent poser une question sur l'AWaP ?

La parole est à M. le Ministre Collin.

M. Collin, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité, du Tourisme, du Patrimoine

et délégué à la Grande Région. - Je vais revenir plus en détail sur les accords-cadres.

En 2013, il y a quatre accords-cadres qui ont été mis en œuvre. Il s'agit de l'extension de l'accord-cadre de la cathédrale de Tournai, 2013-2016, 3 millions d'euros par an. Il y a les murailles de la Citadelle de Namur, 2013-2022, 1 million d'euros par an. La cathédrale Saint-Paul de Liège, 2013-2020, 1 million d'euros par an et Bonne Espérance 2013-2018, 400 000 euros par an.

Le 24 mai 2017, il y a neuf accords-cadres qui ont été décidés :

- le château de Jehay : 5 millions d'euros en 7 ans, le chantier est en cours ;
- le Grand Théâtre de Verviers : 13 millions d'euros sur 10 ans, c'est une décision du Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles aussi d'octroyer, le 17 octobre 2018, 12 120 635 euros pour financer le projet du Grand Théâtre ;
- la basilique de Saint-Hubert : 10 millions d'euros sur 10 ans. L'auteur du projet poursuit son travail avec un rythme qui est relativement lent puisque l'on ne peut pas intervenir sur l'ensemble des éléments en même temps ;
- le stade des jeux et le théâtre de Verdur de Namur : 12 millions d'euros sur 10 ans. Nous sommes en attente de la désignation d'un auteur de projet ;
- en ce qui concerne la cathédrale Saint-Aubin, c'est 12 millions d'euros sur 10 ans. Les problèmes de stabilité ont été identifiés et soumis pour avis à la Commission royale des monuments, sites, et fouilles. C'est un avis qui ne nous est pas encore parvenu ;
- l'ancienne abbaye d'Aulnes : 15 millions d'euros sur 10 ans. Il y a une équipe qui a été lancée par Immowal pour lancer le marché de désignation de l'auteur de projet. À la demande de l'IF, une proposition de convention d'assistance à maîtrise d'ouvrage de l'AWaP vers le CGT a été communiquée au CGT. Je devrais l'avoir bientôt en retour ;
- la collégiale Sainte-Croix, c'est 15 millions d'euros sur 10 ans. L'auteur de projet est en cours de travail ;
- la cathédrale de Tournai, là vous savez que l'on n'est pas dans le premier accord-cadre, et il y en aura encore certainement par la suite. On a prévu 7,5 millions d'euros sur 5 ans ;
- le Musée des beaux-arts de Tournai : le montage budgétaire est en cours de finalisation et sont prévus 7,5 millions sur 5 ans.

Et donc les trois nouveaux accords-cadre qui ont été annoncés en mai 2018 sont :

- la basilique de Bon-Secours : on a prévu 2,5 millions sur 5 ans. Il y a toutes les procédures qui doivent être faites ;
- de même que pour l'église Saint-Martin d'Arlon : 8 millions d'euros sur 10 ans ;
- et en ce qui concerne les anciens Thermes de Spa : 4,5 millions d'euros sur 5 ans.

Effectivement, les législations sur le patrimoine n'excluent absolument pas les opérateurs privés. On sait que dans l'ensemble du patrimoine wallon, il y a une très grosse partie des éléments de patrimoine est détenu par des propriétaires privés.

Bien entendu, c'est en fonction de l'intérêt public et de la consolidation du patrimoine de l'ensemble de la ville, qui en plus espère, avec moi, que les villes d'eau pourront obtenir une reconnaissance de l'UNESCO, que nous avons décidé ce projet.

M. le Président. - La parole est à M. Prévot.

Y a-t-il encore des questions sur l'AWaP ? Je pense que M. Desquesnes a posé toutes ses questions.

M. P. Prévot (PS). - Non, j'ai encore des questions sur l'AWaP.

M. le Président. - La parole est à M. Prévot.

M. P. Prévot (PS). - Parmi les dépenses, la B12, 11, 10 « Relations publiques, participation, organisation de séminaires, colloques, expositions, frais de réunion, documentation liée à la sensibilisation du patrimoine » connaît une croissance de 529 000 euros.

J'aurais voulu savoir quelles étaient les actions organisées ou envisagées par l'AWaP à travers cette augmentation, puisque l'on double presque le budget par rapport à 2018.

M. le Président. - La parole est à M. le Ministre Collin.

M. Collin, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité, du Tourisme, du Patrimoine et délégué à la Grande Région. - Quand on a créé l'AWaP, on avait oublié les crédits nécessaires pour les Journées du patrimoine. On les a quand même, bien entendu, organisées. Elles étaient sur un autre article.On a ajouté à cet article-ci, le montant nécessaire pour les Journées du patrimoine 2019 avec une belle thématique puisque ce sera « Le patrimoine se met sur son trente-et-un ». C'est la 31e édition.

M. le Président. - La parole est à M. Prévot.

M. P. Prévot (PS). - Je conviens avec vous que l'Agence wallonne du patrimoine qui oublie de mettre l'argent nécessaire pour les Journées du patrimoine, c'est un peu compliqué. En tout cas, merci pour cette explication.

J'aurai une dernière question. Je pars d'un fait particulier pour arriver de manière plus générale. Il y a

un nouveau crédit de 4 millions d'euros qui est ajouté aux dépenses pour subvention à l'investissement en matière de valorisation du patrimoine industriel. Cela s'inscrit dans le cadre du Plan wallon d'investissements en vue de sauvegarder le haut-fourneau de Charleroi.

Quel est le projet qui a été retenu par la Ville de Charleroi et la Wallonie pour la sauvegarde du site ? Comment expliquez-vous une dépense à hauteur de 4 millions d'euros alors que le Gouvernement n'injecte que 1 million d'euros dans les recettes liées au Plan wallon d'investissements ? La question plus générale : un an après la mise en place d'une nouvelle agence, quel bilan pouvez-vous tirer ? Quelles sont les maladies de jeunesse que vous avez pu identifier avec vos services ? Je pense que le temps du débat budgétaire peut aussi nous permettre, à un moment donné, de se poser et de faire le point, notamment sur cette agence qui a maintenant un an de fonctionnement.

Je reviens sur des questions plus particulières : la problématique de la reconnaissance des centres de formation de Soignies et de la Paix-Dieu a-t-elle trouvé une fin et une solution heureuse concernant l'utilisation et la reconnaissance des chèques formations pour ces deux opérateurs ? Je vous remercie d'avance de vos réponses.

M. le Président. - La parole est à M. le Ministre Collin.

M. Collin, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité, du Tourisme, du Patrimoine et délégué à la Grande Région. - On est mobilisé sur la solution à trouver par rapport aux centres de formation. Je ne peux pas encore vous confirmer aujourd'hui que nous avons satisfaction, mais j'y compte bien parce que c'est quelque chose de très important.

Par rapport au travail de l'AWaP, je pense que c'était un exercice qui était relativement complexe puisque les choses sont encore un peu à leur début.

Il y a une série de services où cela a été plus difficile, parce que l'encadrement n'était peut-être pas complet au départ. Il y avait aussi eu toute une série de changements de personnes. Je pense que dans le suivi des dossiers, je constate qu'il y a eu une transition qui a été relativement harmonieuse. Je n'ai pas eu, dans les dossiers précis, individuels ou collectifs liés à l'archéologie, liés à la restauration du patrimoine, liés au soutien aux propriétaires, qu'ils soient publics ou privé. Je n'ai pas eu d'interruption de flux de dossiers.

Par rapport à toute la sensibilisation, je me réjouis à la fois de la qualité du travail qui est toujours mené par le service, notamment des publications, qui continue à produire d'excellents résultats. Et vous savez que l'on a aussi été très ambitieux, puisque cette année-ci, on a été confrontés, enfin pas confrontés, on n'a pu que se réjouir de ce que c'était une décision de la Commission européenne de déclarer l'année 2018 « année du patrimoine culturel », on a été très impliqués.

L'AWaP, depuis le début, a été très impliquée, et on a développé un programme qui a été fort apprécié. On est, pour l'instant, en cours avec une autre opération qui s'appelle « le patrimoine préféré des Wallons, où l'AWaP a fait montre de son savoir-faire.

Je dis qu'il y a encore ça et là de l'huile à mettre dans les rouages. Je suis confiant pour l'avenir, nonobstant encore ces quelques difficultés de début.

Par rapport au HF4, nous sommes toujours en discussion avec la Ville de Charleroi. Le projet précis, totalement défini, n'est pas encore décidé. Nous sommes encore en contact avec la Ville de Charleroi ; ce qui explique la manière aussi dont nous avons organisé les choses sur le plan des inscriptions budgétaires.

M. le Président. - C'est une petite question.

Et le HF6 de Seraing, y a-t-il eu une inscription quelconque ?

M. Collin, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité, du Tourisme, du Patrimoine et délégué à la Grande Région. - Il n'y a pas eu de dossier qui m'ait été rentré.

M. P. Prévot (PS). - Je ne voulais pas déranger M. le Président. Si je me permets, je pense que vous avez la tête ailleurs !

(Rires)

M. le Président. - La parole est à M. Prévot.

M. P. Prévot (PS). - Merci pour les réponses apportées, Monsieur le Ministre.

Je voudrais insister sur cette fameuse reconnaissance des centres de formation et il y en a un que je connais mieux que l'autre, en l'occurrence celui de Soignies. Cela a été annoncé en grande pompe, c'était une bonne nouvelle et une nouvelle accueillie plus que favorablement dans notre région. J'insiste vraiment pour qu'une solution rapide puisse être trouvée, car pour l'instant, ce beau projet ne peut pas pleinement déployer son action puisqu'il y a encore cette grosse épine dans le pied et notamment cette fameuse reconnaissance du Centre de formation de Soignies, de Pédieux également, mais je parle de celui que je connais le plus.

M. le Président. - On peut considérer que la discussion sur l'AWaP est terminée, on peut passer au Centre wallon de recherche agronomique.

La parole est à M. Desquesnes.

M. Desquesnes (cdH). - À l'article budgétaire 12.11.03, c'est un nouvel article budgétaire, il est prévu une ferme expérimentale et plateforme

laboratoire multi-services dotées de 2 millions d'euros en crédits d'engagements. J'aurais aimé que M. le Ministre explicite un peu ce projet et le crédit budgétaire qui y est lié, avec comme point en perspective qu'il existe également – M. le Ministre est bien au faîte de la chose – des centres pilotes.

Je voudrais aussi que les moyens dévolus à la recherche et au développement en Wallonie, à la vulgarisation, puissent être au maximum concentrés dans un souci d'efficience.

M. le Président. - La parole est à M. le Ministre Collin.

M. Collin, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité, du Tourisme, du Patrimoine et délégué à la Grande Région. - Je partage votre point de vue dans la mesure où j'ai d'ailleurs demandé au CRA-W d'être en appui des centres pilotes. Il y a toute une série de mutualisations de services qui seront assurés par le CRA-W.

M. le Président. - La parole est à M. Prévot.

M. P. Prévot (PS). - Monsieur le Ministre, toujours sur le CRA-W, en juillet 2017, lors de la présentation de votre nouvelle coalition, la rationalisation des structures publiques était présentée comme une source quasi inépuisable d'économies. Le CRA-W ne devait pas échapper à la règle puisque la DPR prévoyait, et je la cite : « Les administrations, centres et instituts wallons actifs en recherche et en monitoring dans les domaines de l'environnement et de l'agronomie seront rationalisés et réorganisés afin d'apporter davantage de cohérence et de synergie. Des partenariats sous forme d'unité mixte de recherche seront mis en place avec les universités et les autres centres de recherche ».

Cela intervenait après l'avènement de cette nouvelle coalition ; tout le monde avait bombé le torse. On allait voir ce que l'on allait voir, on allait rationaliser, aller chercher de l'argent là où l'on pouvait le faire, mais ni votre budget 2018 ni celui de votre collègue en charge de l'Environnement n'envisageait d'implémenter cet engagement. En 2019, cet engagement n'est toujours pas suivi d'effets. Mieux – je dirais plutôt pire – la dotation de la Wallonie augmente afin de financer des projets de recherche choisis par le Gouvernement. Ce qui devait être une source d'économies il y a 18 mois est aujourd'hui une source de nouvelles dépenses. Nous, qui ne vous suivions pas dans votre logique initiale, sommes satisfaits de voir que le Gouvernement confirme le rôle central de la recherche publique. Cela étonne que l'on vienne souligner que la première qualité d'une recherche, c'est son indépendance. Le travail du CRA-W ne devra pas être instrumentalisé par le Gouvernement.

De plus, au niveau du Parlement de Wallonie, nous avons adressé des recommandations claires au Gouvernement en matière de recherche de substituts au glyphosate et aux néonicotinoïdes. Nous vous demandions de charger le CRA-W de certaines missions en la matière. L'avez-vous fait ? Le cas échéant, quels budgets y sont consacrés ?

M. le Président. - La parole est à M. le Ministre Collin.

M. Collin, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité, du Tourisme, du Patrimoine et délégué à la Grande Région. - Concernant l'optimisation des collaborations entre la recherche publique et la recherche, soit des universités, soit même des entreprises, finalement, on peut dire que les appels à projets dans le cadre du plan triennal auront permis de concrétiser ces unités mixtes de recherche. On a renforcé considérablement les synergies. C'est que les moyens du CRA-W doivent augmenter en termes, non pas de fonctionnement, mais en termes de résultats. C'est pour cela que l'on a donné des moyens supplémentaires.

On a aussi parlé tout à l'heure de la problématique de la recherche dans le domaine forestier. Vous savez que l'on a pris une décision par rapport au regroupement sous l'égide du CRA-W de tout ce qui concernait cet aspect-là des choses et j'espère ainsi que l'on pourra renforcer la recherche forestière en Wallonie. La problématique de la sécheresse, la problématique des scolytes ne sont que deux éléments qui témoignent de la nécessité de faire cela.

Par rapport aux thématiques de l'appel à projets, nous avons bien, comme nous y étions engagés, inscrit la recherche d'alternatives au glyphosate et aux néonicotinoïdes dans les priorités. Je ne peux pas encore vous dire, puisque je ne les connais pas, la liste des projets qui ont été déposés. L'administration les ayant reçus est en train de les analyser, mais je n'ai pas encore reçu la liste des projets déposés. Il y a certainement des projets qui concernent cette problématique.

M. le Président. - On va passer au Commissariat général au tourisme.

La parole est à M. Desquesnes.

M. Desquesnes (cdH)**. -** Un million d'euros est prévu en vente. Est-ce en lien avec le domaine près d'Herbeumont, le château Christians ?

M. le Président. - La parole est à M. le Ministre Collin.

M. Collin, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité, du Tourisme, du Patrimoine et délégué à la Grande Région. - Disons qu'il y a plusieurs dossiers dont s'occupe Immowal, il y a Christians, il y aussi le dossier des Dolimarts de Vresse, le dossier des Prés de Tilff, le domaine de Hottemme où Immowal est intervenu et il y a le dossier de l'Abbaye d'Aulne où il y a tout un travail d'accompagnement du

CGT dans son rôle de propriétaire et où l'on a lancé un appel d'offres ouvert portant sur un marché de services. Il y a aussi l'intervention, mais là, c'est à titre de conseil du Gouvernement et de conseil de l'ASBL Intervention pour les lacs de l'Eau d'Heure. J'ai ainsi un peu listé, sans être totalement exhaustif, les domaines d'intervention d'Immowal, là où il y aura des produits, c'est pour les Prés de Tilff, les Dolimarts et le domaine Christians.

M. le Président. - D'accord. En fait, ma question n'est peut-être pas à bon propos sur le CGT puisque c'est le million d'euros qui est en recette d'Immowal.

Est-ce le subside ? Mais le bien reste propriété du CGT. Quand elles sont vendues, elles arrivent dans les recettes du CGT, est-ce bien cela ? Il y a 1 million d'euros, mais tous les domaines que vous avez cités ne sont pas spécialement à vendre.

M. Collin, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité, du Tourisme, du Patrimoine et délégué à la Grande Région. - Non, les trois domaines où il y a un produit qui est attendu dès l'année prochaine, ce sont les Prés de Tilff, les Dolimarts et le domaine Christiane d'Herbemont en plus du canon qui est prévu pour le domaine de Hottemme à Durbuy.

M. le Président. - Je passe maintenant au Fonds wallon des calamités naturelles.

Y a-t-il des questions ?

La parole est à M. Prévot.

M. P. Prévot (PS). - J'en ai parlé lors de la discussion générale, mais j'aimerais revenir sur les 15 millions d'euros destinés à intervenir pour les calamités naturelles. Je ne serai pas très long, mais M. le Ministre s'était déjà exprimé à la faveur de l'une ou l'autre question au sein de cette commission.

Les services de M. le Ministre ont-ils maintenant affiné les chiffres des pertes qui avaient été annoncées notamment par la FWA qui chiffrait ces pertes à 358 millions d'euros pour mémoire ? À plusieurs reprises, je le disais encore tout à l'heure, lorsque vous étiez interrogé, vous avez indiqué pouvoir mobiliser 18 millions d'euros complémentaires en tout ou en partie. Pourquoi ne pas l'avoir fait directement sachant que les 15 millions d'euros seront largement insuffisants ?

Comme je l'ai tout à l'heure lors de mon intervention générale, les 15 millions d'euros, même avec l'ensemble du montant éventuellement disponible de 18 millions d'euros, donc 33 millions d'euros, on sera encore là bien en deçà des pertes calculées par la FWA puisque l'on complétera peu ou prou un peu moins de 10 % des 358 millions d'euros demandés par la FWA.

De plus, c'est une vision à plus long terme, des épisodes de sécheresse, il est fort probable que nous en connaissions encore à l'avenir et de manière plus régulière. Comment y faire face et comment aider concrètement nos agriculteurs à passer ces caps difficiles ?

M. le Président. - La parole est à M. le Ministre Collin.

M. Collin, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité, du Tourisme, du Patrimoine et délégué à la Grande Région. - Dans le précédent gouvernement, lorsque l'on a régionalisé le fonds des calamités, nous avions fixé une dotation de base de 4,5 millions d'euros. L'année dernière, nous avons majoré cette dotation en fonction des besoins liés au gel et à la sécheresse 2017. Ici, nous avons d'emblée porté la dotation à 15 millions d'euros. Nous avons un fonds de réserve – je l'ai dit – qui est de 18 millions d'euros et il y a toujours la possibilité d'un ajustement budgétaire.

Je voudrais rappeler que les communes ont jusqu'au 31 novembre pour tenir la seconde séance de leur commission de constat de dégâts et qu'elles ont jusqu'au 31 décembre 2018 pour introduire les procès-verbaux à l'administration. J'ai entendu les estimations qui ont été vantées par un des syndicats. J'attends d'avoir l'analyse par l'administration. On ne sera certainement pas dans un montant aussi important à indemniser puisqu'il y a toute une série de calculs qui interviennent de franchise et qui aura aussi au préalable tout le processus de reconnaissance officielle puisque j'attends les constats avant de déposer le dossier au Gouvernement.

M. le Président. - On en vient maintenant aux UAP de type 2 avec l'Agence wallonne pour la promotion d'une agriculture de qualité. Y a-t-il des questions particulières ?

La parole est à M. P. Prévot.

M. P. Prévot (PS). - M. le Ministre peut-il expliquer le différentiel entre les recettes et les dépenses de l'APAQ-W pour l'année 2019 ?

M. Collin, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité, du Tourisme, du Patrimoine et délégué à la Grande Région. - La suspension des cotisations pour le lait.

M. P. Prévot (PS). - Encore une autre question, car au cœur de l'été, le statut de l'APAQ-W a changé et force est de constater qu'au niveau budgétaire, on ne perçoit toujours pas ni l'utilité, ni l'efficacité de ce changement. Plusieurs éléments méritent d'être mis en évidence.

Premièrement, le développement de la politique de labellisation des produits wallons. À première vue, on peut estimer que le développement des AOP ou des IGP est une bonne chose, mais il convient d'être attentif à la

manière dont ces labels sont instrumentalisés. Dans leur émission *Cash Investigation* dont le titre est « Produits laitiers, où va l'argent du beurre ». Les journalistes ont démontré la main mise de quelques multinationales sur les fromages AOP et IGP en France sous couvert de promotion de produits du terroir. On fait la publicité de produits industriels.

Deuxièmement, il y a une nécessité absolue d'avoir une réelle politique de promotion de la politique agricole wallonne. La politique de promotion représente 56 % du budget global de l'Agence. Elle est divisée en deux catégories. D'une part, la promotion de l'agriculture pour 3 925 000 euros et d'autre part, les subventions accordées à des tiers pour 1 286 000 euros. Quelle est la stratégie de promotion de l'agriculture développée par l'Agence ? Comment s'assurer que ces 1 286 000 euros destinés aux subventions répondent aux remarques que la Cour des comptes avait notamment émises sur le fonctionnement de l'APAQ-W ?

M. Collin, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité, du Tourisme, du Patrimoine et délégué à la Grande Région. - Justement, il y a une circulaire qui a été adoptée pour répondre justement à ce qui était préconisé par la Cour des comptes.

Bien entendu, les subventions doivent concourir à l'intérêt général de promotion de l'agriculture qui est poursuivi par l'APAQ-W. Il y a un travail à la fois de valorisation de l'image de l'agriculture en général, puis il y a les programmes sectoriels définis après consultation du Collège des producteurs et de l'ensemble des secteurs concernés. Il y a aussi tout un travail lié – il a été plus fort cette année que les années précédentes – à la connaissance des besoins et des modes de consommation. On a fait tout un travail sur la problématique des principes qui guidaient les consommateurs dans leurs achats. Qu'est-ce qui leur importait ?

On a notamment retiré une priorisation pour le consommateur vers le local pour connaître l'endroit d'où vient un produit. On a aussi toute une série d'actions spécifiques qui ont été menées, notamment dans le secteur de la viande. Un million d'euros ont été mobilisés dans l'année 2018 pour toute une série de promotions soit qui s'intégraient dans la quinzaine du bœuf ou dans la semaine du steak, frites, salade, mais de manière plus générale, dans toute une série d'autres actions avec un travail avec l'ensemble des opérateurs.

Bien sûr chez les bouchers, mais aussi dans la grande distribution, il y a tout un programme qui doit être visible dans les jours qui viennent par rapport à la promotion des fruits wallons. Il y a aussi la totalité des interventions pour la promotion du lait et nous n'avons pas l'écueil que vous avez évoqué suite à l'émission française puisque l'ensemble de nos entreprises sont soit des coopératives, soit porteuses d'AOP ou d'IGP qui sont des produits de proximité dans tous les sens, c'est-à-dire liés à un terroir, mais qui sont aussi portés par des artisans ou agriculteurs dont on connaît les visages et vis-à-vis desquels on n'a pas de mauvaise surprise à attendre au niveau des intentions. J'en veux pour preuve, par exemple, le label IGP blanc-bleu belge porté par la profession elle-même et par une ASBL composée essentiellement d'éleveurs et dont on est en attente de décisions au niveau de la Commission européenne.

Le travail de l'APAQ-W doit être transversal dans l'image que l'on donne de l'agriculture. On va avoir jeudi, par exemple, la remise des Coqs de cristal à Libramont. C'est une opération à caractère transversal. Cependant, il est parfois aussi sectoriel, en fonction des secteurs. Je vais lancer, dans les jours qui viennent, des plans stratégiques pour la filière horticole, qu'elle soit comestible ou non. C'est clair que l'APAQ-W est, là aussi, très présente et veut soutenir ces secteurs. Je pourrais prendre d'autres exemples, mais ce serait trop long.

M. le Président. - Nous en venons aux UAP de type 3.

La parole est à M. Desquesnes.

M. Desquesnes (cdH)**. -** Je n'ai pas spécialement de question, mais j'ai une demande par rapport à M. le Ministre. Les rapports d'activités de ces organismes de type 3 existent-ils ? Sont-ils consultables, disponibles ?

M. le Président. - La parole est à M. le Ministre Collin.

M. Collin, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité, du Tourisme, du Patrimoine et délégué à la Grande Région. - Pour être prudent, je dirais que pour la plupart, oui. Par exemple, les contrats de rivière, c'est clair que les subventions se basent sur un programme.

M. le Président. - Pour être clair, je voudrais avoir le rapport d'activités de la SA Immowal et de la SA Triage lavoir.

M. Collin, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité, du Tourisme, du Patrimoine et délégué à la Grande Région. - S'ils sont déjà disponibles à mon cabinet, vous les aurez. Si pas, je les solliciterai et vous les obtiendrez.

M. le Président. - La parole est à M. Prévot.

M. P. Prévot (PS). - J'ai encore trois petites questions sur WBT. Quelles seront les priorités fixées à WBT cette année ? Quels seront les publics cibles ? Pour quel type de tourisme, d'affaires, rural ou autres ?

M. le Président. - La parole est à M. le Ministre Collin.

M. Collin, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité, du Tourisme, du Patrimoine et délégué à la Grande Région. - Je dirais que là aussi, c'est une action transversale. Il y a par exemple une thématique générale que le ministre choisit après consultation. J'ai choisi l'année prochaine la thématique de l'eau. C'est une thématique qui est aussi généraliste.

Cela veut dire que là où il y a des lacs ou des barrages, à Nisramont, à la Gileppe, là où il y a les lacs de l'Eau d'Heure, à Conchibois et à d'autres endroits, on va pouvoir faire des promotions spécifiques. C'est aussi le tourisme de pêche, le tourisme sportif qui est lié à l'eau.

J'ai parlé des termes de Spa, c'est une thématique économique importante à côté du dossier UNESCO. Ce n'est pas un hasard si j'ai choisi d'aller organiser les ateliers du tourisme dans la ville de notre cher ami député, Charles Cordier, à Spa, parce que je pensais que c'est une ville qui illustrait bien tout l'intérêt économique de cette thématique.

C'est tout le tourisme fluvial. On voit par exemple les provinces de Liège, de Namur et de Hainaut, être très concernées par les investissements qui ont été faits ou qui vont se faire maintenant par rapport à la valorisation des fleuves dans le cadre du tourisme fluvial. On a vu ce que donnaient déjà les réalisations faites à Dinant. Je pourrais multiplier les exemples. Je pense qu'on le voit régulièrement ici sur Namur et Liège. Je ne pourrais pas citer tout, sinon je vais être beaucoup trop long. Je ne cite cela qu'à titre d'exemple.

C'est aussi le tourisme de loisirs et le tourisme d'affaires. On a des projets notamment développés grâce aux fonds européens pour accroître le volume du tourisme d'affaires en Wallonie. C'est un segment important de l'économie touristique.

Ce sont aussi des thématiques plus spécifiques sur lesquelles on porte une attention. Je vais prendre un exemple : depuis deux ans maintenant, j'ai vraiment voulu que l'on accroisse le nombre d'aires d'accueil de mobile homes parce que c'est un secteur important. C'est une clientèle très intéressante et on était complètement dépourvus, à part certaines exceptions, d'aires de mobile homes. On est pour l'instant à 27 aires de mobile homes reconnues et on va encore en reconnaître puisque j'ai cinq dossiers de subventions qui vont arriver au cabinet.

C'est aussi une action transversale en termes de marchés. On s'intéresse en priorité à nos marchés de proximité, ces marchés qui nous amènent le plus de touristes.

On est aussi attentifs à tout type de touristes, y compris le tourisme chinois, y compris par exemple le tourisme nord-américain. Vous savez que l'on sort à peine du centenaire de l'Armistice de la Première Guerre mondiale, mais l'année prochaine, nous aurons en décembre, le 75e anniversaire de la Bataille des Ardennes. Je souhaite que le tourisme de mémoire continue à garder une place importante dans nos perspectives.

J'ai choisi des thématiques aussi qui continuent à valoriser des synergies entre elles. L'année dernière, c'était la Wallonie gourmande, cette année c'est la Wallonie insolite. On va continuer, même si l'on change forcément de thématique année après année, à valoriser tout le capital déployé pendant les années thématiques.

Je pense l'avoir déjà dit ici, quand on a décidé en 2016 de faire une année thématique sur le vélo, on avait à peine quelques dizaines d'opérateurs qui étaient labellisés « Bienvenue vélos », maintenant on en a plusieurs centaines. C'est aussi le résultat des années thématiques. C'est un travail qui doit se consolider, se poursuivre, il ne faut pas qu'il y ait un travail par à-coups puis que l'on néglige l'un ou l'autre marché ou l'une ou l'autre thématique. Il faut qu'il y ait du suivi, comme ce nouveau produit de « découverte entreprises » que nous avons voulu mettre en place et qui a de plus en plus de succès puisque maintenant, nous sommes au-delà des 100 entreprises inscrites dans le label et qui apportent une manière supplémentaire d'attirer le visiteur et de lui donner beaucoup de satisfaction.

Il y a aussi tout le travail, on l'a vu avec le CGT, de favoriser l'accessibilité. On doit avoir un tourisme pour tous dans tous les sens, quel que soit le degré de handicap, quel que soit le type de handicap et quel que soit aussi le niveau social notamment de nos concitoyens qui sont malheureusement beaucoup trop nombreux à ne pouvoir pas s'offrir de loisirs ou de vacances. C'est toute une série d'opérations qu'il nous faut mener.

C'est cela l'intérêt et la richesse de cette politique sur le plan humain, c'est qu'elle est totalement transversale et que l'on doit s'intéresser à énormément de choses en même temps.

M. le Président.- La parole est à M. Prévot.

M. P. Prévot (PS). - Je remercie M. le Ministre pour sa réponse détaillée.

J'ai encore une observation et une question sur l'Office économique wallon du bois. Tout d'abord, l'observation est que, comme l'année dernière, mon groupe et moi-même regrettons qu'il n'y ait aucune information détaillée fournie sur le budget de l'Office économique wallon du bois, c'est plus que lapidaire.

La question est plutôt une demande d'explication, puisque 68 % du budget de l'Office économique wallon du bois est consacré aux frais de personnel. Cela paraît beaucoup pour une structure telle que celle-là puisque la structure a un rôle important à jouer dans la dénomination de la filière bois, mais dans les faits, il n'y a que 394 410 euros destinés aux actions de l'Office.

C'est peu pour un secteur qui fait face à une crise conjoncturelle et pour les défis à relever pour la filière bois. J'aurais voulu avoir votre sentiment sur cette ventilation des crédits.

M. le Président. - La parole est à M. le Ministre Collin.

M. Collin, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité, du Tourisme, du Patrimoine et délégué à la Grande Région. - L'Office économique wallon du bois n'est pas un organisme qui accorde des subventions ou des crédits. La Financière du bois existe, dédicacée à cela.

Puis, il existe d'autres mécanismes dans les outils économiques. L'Office économique wallon du bois a essentiellement une fonction de mise en relation de l'ensemble des acteurs de la filière et d'experts aussi pour le Gouvernement.

Avec mon collègue, M. le Ministre Jeholet, nous nous sommes mis d'accord pour confier à l'Office économique wallon du bois ce travail difficile, mais combien important et urgent, de conseil par rapport aux entreprises impactées par la peste porcine africaine dans le secteur forestier. C'est l'OWB qui est en train, avec les entreprises elles-mêmes, d'analyser chaque situation individuelle et tenter déjà de trouver des solutions.

Je prends un deuxième exemple : la cellule d'appui à la petite propriété privée. Ce n'est pas un service où l'on apporte une prime ou un soutien financier, c'est un service qui ne se rend que par du personnel qui travaille à mettre en commun des petits propriétaires privés pour mutualiser toute une série de travaux, soit de préparation, soit de plantation, soit encore de valorisation de parcelles forestières.

Je vais demander à ce qu'un rapport d'activités vous soit transmis de manière à étayer les quelques chiffres qui, effectivement, ne donnent pas une idée très complète du travail qui est presté là-bas.

M. le Président. - La parole est à M. P. Prévot.

M. P. Prévot (PS). - Je remercie M. le Ministre pour sa réponse. Effectivement, si l'on pouvait avoir une explication un peu plus détaillée sur le budget de l'Office économique wallon du bois, ce serait, pour reprendre un terme qui a été souvent utilisé dans cette commission, quelque chose d'élégant.

M. le Président. - On peut considérer que la discussion sur les UAP se termine.

Ce qui veut dire que je peux aussi terminer la discussion article par article, programme par programme.

M. Collin, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité, du Tourisme, du Patrimoine et délégué à la Grande Région. - Vous n'avez pas envie de terminer.

M. le Président. - Non, j'aime ça. Je ne sais pas comment atterrir, tellement je m'amuse. Nous allons donc pouvoir voter.

M. Collin, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité, du Tourisme, du Patrimoine et délégué à la Grande Région. - Vous allez nous offrir un verre, j'espère.

M. le Président. - Surtout ici. J'aime bien d'offrir un verre ici.

Plus personne ne demandant la parole dans la discussion générale, je la déclare close.

Vote

M. le Président. - La Commission de l'agriculture, du tourisme et du patrimoine recommande, par 6 voix contre 3, à la Commission du budget, de l'énergie et du climat l'adoption du projet de décret contenant le budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2019, pour les sections et programmes afférents aux compétences *ratione materiæ* du ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité, du Tourisme, du Patrimoine et délégué à la Grande Région.

Confiance au président et au rapporteur

M. le Président. - La confiance est accordée, à l'unanimité des membres, au président et au rapporteur pour l'élaboration du rapport.

M. Collin, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité, du Tourisme, du Patrimoine et délégué à la Grande Région. - Je peux encore dire un mot ?

M. le Président. - La parole est à M. le Ministre Collin.

M. Collin, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité, du Tourisme, du Patrimoine et délégué à la Grande Région. - Vous ne m'en voudrez pas ? Je ne veux pas vous retarder.

D'abord, je voudrais vous remercier de la correction et de l'intérêt des débats que vous avez provoqués. Je pense que c'était une réunion budgétaire fort intéressante. En tout cas, elle l'a été pour moi.

Je ne voudrais pas laisser partir M. Onkelinx sans le remercier pour la qualité de sa présidence dans cette commission.

Il a su mener les débats au fil des quinzaines avec énormément de sérieux, mais en même temps avec la bonhomie qui le caractérise et qui fait que tout le monde se sent à l'aise, même le ministre – ce qui n'est pas toujours si évident.

Il a aussi respecté les rôles de chacun avec une très grande minutie.

Et puis, il a ajouté – ce qui est tellement important dans les rapports humains – ce don de simplicité et de naturel qui lui va si bien et qui fait que quand on le connaît, comme certains produits, on ne peut que l'apprécier.

(Applaudissements)

M. le Président. - La parole est à M. Wahl.

M. Wahl (MR). - Je voudrais remercier le président de notre commission. Et puis, à titre plus personnel, merci pour tout, Alain.

M. le Président. - Je ne sais pas quoi dire. Je suis ému, donc je ne vais rien ajouter. Un tout grand merci à tous en tout cas.

J'ai passé pratiquement 14 ans dans ce parlement avec beaucoup de plaisir. Un travail qui est important, essentiel, et donc je souhaite à tous mes collègues, à tous ceux qui restent – parce qu'il y en a un certain nombre qui va partir – de continuer à bien travailler, comme vous le faites maintenant.

Bon vent et que, dans quelques mois, pour tous, il y ait une issue heureuse.

Merci encore.

(Réactions dans l'assemblée)

ORGANISATION DES TRAVAUX
(Suite)

Interpellations et questions orales transformées en questions écrites

M. le Président. - Les questions orales de :
- M. Stoffels, sur « l'impact pour la Wallonie de la validation européenne des zones agricoles à contraintes naturelles et spécifiques » ;
- Mme Galant, sur « le vin wallon » ;
- Mme Baltus-Möres, sur « les abattoirs mobiles » ;
- Mme Waroux, sur « la lutte contre le trafic illégal d'espèces sauvages » ;
- M. Baurain sur « la destruction de la population de sangliers dans la réserve naturelle des Prés du Grand Rieu à Hautrage » à M. Collin, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité, du Tourisme, du Patrimoine et délégué à la Grande Région, sont transformées en questions écrites.

Interpellations et questions orales retirées

M. le Président. - Les questions orales de :
- Mme Brogniez, sur « les parcelles agricoles situées en zone forestière » ;
- Mme Brogniez, sur « l'éventuel report de l'entrée en application de la nouvelle PAC à 2023 » ;
- Mme Ryckmans, sur « la protection des sites naturels et de la biodiversité via le réseau écologique wallon » ;
- Mme Ryckmans, sur « les dangers des tilleuls argentés pour les insectes » à M. Collin, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité, du Tourisme, du Patrimoine et délégué à la Grande Région, sont retirées.

M. le Président. - Ceci clôt nos travaux de ce jour.

La séance est levée.

- La séance est levée à 19 heures 34 minutes.

LISTE DES INTERVENANTS

M. Josy Arens, cdH
M. René Collin, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité, du Tourisme, du Patrimoine et délégué à la Grande Région
M. Matthieu Daele, Ecolo
M. François Desquesnes, cdH
M. Jordan Godfriaux, MR
Mme Estelle Hanse, Auditrice adjointe à la Cour des comptes
M. Alain Onkelinx, Président
M. Patrick Prévot, PS
Mme Mathilde Vandorpe, cdH
M. Jean-Paul Wahl, MR

ABRÉVIATIONS COURANTES

AB	allocation de base/allocation budgétaire/article de base
AGW	arrêté du Gouvernement wallon
AOP	appellation d'origine protégée
APAQ-W	Agence wallonne pour la promotion d'une agriculture de qualité
ASBL	association sans but lucratif
AWaP	Agence wallonne du patrimoine
Benelux	Belgique, Nederland et Luxembourg
CGT	Commissariat général au tourisme
CRA-W	Centre wallon de recherches agronomiques
CRAC	Centre régional d'aide aux communes
CoBAT	Code Bruxellois de l'Aménagement du Territoire
CoDT	Code du développement territorial
DGO3	Direction générale opérationnelle de l'agriculture, des ressources naturelles et de l'environnement
DNF	Département de la nature et des forêts
DO	Division organique
DPC	Déclaration de politique communautaire
DPR	Déclaration de politique régionale
FEADER	Fonds européen agricole pour le développement rural
FEAGA	Fonds européen agricole de garantie
FEAMP	Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche
FEDER	Fonds européen de développement régional
FEOGA	Fonds européen d'orientation et de garantie agricole
FINAGRI	cellule d'appui à la gestion financière agricole
FJA	Fédération des Jeunes Agriculteurs
FUGEA	Fédération unie de groupements d'éleveurs et d'agriculteurs
FWA	Fédération wallonne de l'agriculture (ASBL)
IEW	Inter-Environnement Wallonie
IF	Inspection des Finances
IFOP	Instrument financier d'orientation de la pêche
IGP	indication géographique protégée
Interreg	programme opérationnel transfrontalier de coopération territoriale européenne
IPES-Food	International Panel of Experts on Sustainable Food Systems (Groupe international d'experts sur les systèmes alimentaires durables)
IPW	Institut du patrimoine wallon
LIFE	fonds européen pour l'environnement (programme)
MAEC	mesures agro-environnementales et climatiques
OIT	Organisation internationale du travail
ONU	Organisation des Nations unies
OPW	Office des produits wallons
OWB	Office économique wallon du bois
PAC	Politique agricole commune
PCDN	Plan communal de développement de la nature
PCDR	programme communal de développement rural
PMR	personne à mobilité réduite
PWDR	Programme wallon de développement rural
PWI	Plan wallon d'investissements
SEC	Système européen de comptes économiques intégrés
SOGEPA	Société wallonne de gestion et de participations
SOWALFIN	Société wallonne de financement et de garantie des petites et moyennes entreprises
UAB	Unité anti-braconnage
UAP	unité d'administration publique

UAW	Union des agricultrices wallonnes
UCL	Université catholique de Louvain
UNAB	Union nationale des agrobiologistes belges
UNESCO	United Nations Educational, Scientific and Cultural Organization (Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture)
Veviba	Verbist Viande Bastogne
WBT	Wallonie-Bruxelles Tourisme (ASBL)